

Pourquoi investir dans l'infrastructure?

FONDS DE REVENU MACQUARIE ÉNERGIE ET INFRASTRUCTURE
RAPPORT ANNUEL 2008



MACQUARIE

Points saillants de nature financière

	Exercice terminé le 31 décembre 2008	Exercice terminé le 31 décembre 2007	Exercice terminé le 31 décembre 2006	Exercice terminé le 31 décembre 2005
(en milliers de dollars, sauf les données par part)				
Total des produits	150 423	122 811	89 940	90 235
Bénéfice net (perte)	(26 534)	5 426	8 411	8 372
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	50 516	29 663	21 044	20 230
Encaisse distribuable ⁱ⁾	52 243	48 785	34 058	25 989
Résultat dilué par part	1,046	1,210	1,133	1,117
Distributions déclarées aux porteurs de parts	52 454	42 942	30 423	22 220
Résultat dilué par part ⁱⁱ⁾	1,050	1,030	1,012	0,950
Ratio de distribution ⁱⁱⁱ⁾	100 %	88 %	89 %	85 %
Total de l'actif	737 387	797 952	297 392	320 404
Total du passif à long terme	383 516	361 887	37 668	38 580

- i) L'encaisse distribuable n'est pas une mesure reconnue par les principes comptables généralement reconnus du Canada (les « PCGR ») et n'a pas de définition normalisée selon les PCGR. Par conséquent, la méthode utilisée par MPT pour calculer l'encaisse distribuable pourrait ne pas être comparable aux mesures similaires utilisées par d'autres émetteurs.
- ii) Les porteurs de parts ont reçu des distributions correspondant aux montants présentés dans le tableau.
- iii) Le ratio de distribution correspond aux distributions déclarées exprimées en pourcentage de l'encaisse distribuable. Il n'existe pas de mesure conforme aux PCGR qui lui soit comparable. La méthode utilisée par MPT pour calculer le ratio de distribution pourrait ne pas être comparable aux mesures similaires utilisées par d'autres émetteurs.

Points saillants des résultats d'exploitation

	Exercice terminé le 31 décembre 2008	Exercice terminé le 31 décembre 2007	Exercice terminé le 31 décembre 2006	Exercice terminé le 31 décembre 2005
Infrastructures de l'énergie				
Vente d'électricité (MWh)	2 084 376	1 687 059	1 227 214	1 282 051
Vente de vapeur (en milliers de livres)	719 453	697 620	676 014	683 337
Infrastructures sociales				
Total de l'occupation moyenne (%)	98,4	98,4	95,3	93,5
Occupation moyenne en chambres privées (%)	92,9	83,2	79,0	78,3

Le portefeuille d'infrastructures diversifié du Fonds de revenu Macquarie énergie et infrastructure (« MPT » ou le « Fonds ») représente pour les investisseurs une chance unique de prendre part à la croissance du secteur canadien des infrastructures. Le portefeuille comprend des placements dans des usines de cogénération alimentées au gaz, de production d'énergie éolienne, d'énergie hydroélectrique et d'énergie tirée de la biomasse, qui totalisent environ 350 mégawatts (MW) de puissance installée, et une participation de 45 % dans Leisureworld Senior Care LP, le troisième fournisseur en importance de soins de longue durée (« SLD ») en Ontario.



Pourquoi investir dans MPT?

TABLE DES MATIÈRES	02 Message du directeur des finances 04 Responsabilité environnementale et sociale 06 Rapport de gestion 38 Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière 38 Rapport des vérificateurs indépendants	39 États financiers consolidés 43 Notes sur les états financiers consolidés 66 DRIP 67 Glossaire 68 Informations sur le Fonds
-------------------------------	---	---

Message du directeur des finances

Le portefeuille diversifié de MPT a aidé à atténuer l'impact des fluctuations saisonnières dans nos activités en 2008.



Harry Atterton
*Vice-président, chef de la direction financière
et secrétaire*

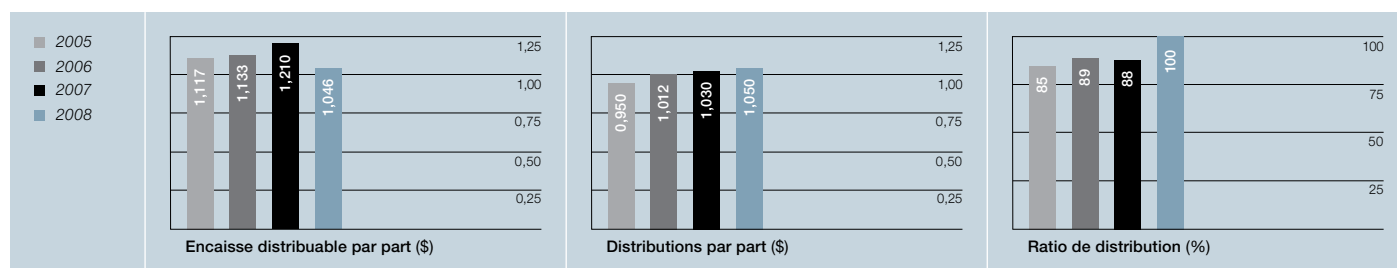
Le rendement fiscal de MPT en 2008 a été stable, reflétant la composition diverse et les caractéristiques inhérentes à nos activités d'infrastructure.

Notre portefeuille est diversifié par type d'actif, source de combustible et situation géographique, ce qui nous a aidés en 2008 à gérer les fluctuations saisonnières qui sont une partie naturelle de nos activités. Alors que nous connaissons des débits d'eau plus faibles à la centrale hydraulique Wawatay et un plus grand nombre d'arrêts temporaires à l'établissement Whitecourt qu'en 2007, ces facteurs ont été compensés par des prix énergétiques plus élevés chez Cardinal et une production accrue à Erie Shores où la vitesse du vent a été particulièrement forte.

Nos activités se caractérisent par la nature essentielle du service qu'elles fournissent, ce qui résulte en une demande stable dans le cycle économique. Nos centrales électriques sont exploitées en vertu de contrats à long terme avec des clients solvables et ont une durée moyenne restante d'approximativement 11 ans. Leisureworld fournit des soins 24/7 dans un environnement régulé où au moins 60 % du revenu provient directement du gouvernement de l'Ontario.

De ce fait, en 2008, nous avons fourni des distributions stables aux porteurs de parts de 1,05 \$ par part et atteint notre ratio de distribution ciblé de 100 %. Une explication totale de notre rendement financier est fournie à partir de la page 6 de ce rapport.

La position financière du Fonds en fin d'année était forte, avec un fonds de roulement positif de 51,9 millions de dollars et des liquidités et des investissements à



court terme également de 51,9 millions de dollars, y compris des comptes d'entretien et de réserve totalement financés d'un montant de 17,1 millions de dollars.

Nous sommes également restés prudemment financés, reflétant une approche rigoureuse de la gestion de risque. Chaque actif de notre portefeuille subit une analyse financière détaillée en vue de déterminer le niveau de dette approprié à une activité basée sur son environnement d'exploitation, sa trésorerie et son profil de risque. Des analyses de sensibilité sont conduites pour s'assurer une marge suffisante selon divers scénarios de baisse maximale possible. Nous maîtrisons activement notre niveau d'endettement par un contrôle continu du rendement de chaque actif. De plus, nous disposons d'une structure d'endettement sans recours, afin que cette dette sur chaque actif soit sans recours pour MPT, les porteurs de parts MPT et les autres actifs de MPT.

Le coefficient d'endettement de MPT en fin d'année était de 46,4 %, ce qui est prudent relativement au profil de risque faible et de vie longue de nos actifs. Notre dette à long terme comprend :

- 75 millions de dollars sur la facilité de crédit CPOT, arrivant à échéance en juin 2010;
- Environ 38,9 millions de dollars en circulation de 6,75 % d'obligations subordonnées non garanties convertibles, dues le 31 décembre 2010;
- Un prêt à terme de 35 millions de dollars pour Cardinal, arrivant à échéance en 2011;
- Approximativement 113 millions de dollars en dettes de projet pour Erie Shores en trois tranches arrivant à échéance respectivement en 2011 et en 2026.

Nous n'avons aucun besoin de refinancement pour 2009 et au niveau de l'actif individuel nous avons très peu de risque à court terme pour nos facilités de créance. De plus, MPT est à l'aise dans les divers engagements de dette qu'il doit respecter.

Alors que nous débutons 2009, MPT est dans une situation solide. Notre priorité, cette année, est de continuer à renforcer le rendement de notre portefeuille par des améliorations de l'efficacité marginale. Les conseils sur chacune de nos entreprises sont donnés à partir de la page 23 de ce rapport. Nous entendons actuellement maintenir une distribution aux porteurs de parts de 1,05 \$ par part, sauf facteurs externes ou initiatives de croissance significatifs, représentant un ratio de distribution d'approximativement 100 %. Le rendement de la part de capital des distributions en 2009 devrait être d'environ 50 %.

Alors que nous continuons à voir un flux de transaction régulier en 2009, nous sommes sélectifs sur les occasions de croissance que nous évaluons et choisissons de poursuivre, vu le climat du marché et la perspective plus longue nécessaire à une conclusion favorable des accords. Nous avons environ 100 millions de dollars disponibles en liquidités et facilités d'acquisition, qui nous permettraient de réaliser une transaction de petite à moyenne envergure, le cas échéant.

Un autre engagement important de la direction en 2009 consiste à développer une stratégie spécifique pour régler l'impact de la fiscalité fédérale des entités intermédiaires d'investissement spécifiées (SIFT), y compris MPT, en 2011. Nous espérons que 2010 sera une année transitoire pour notre portefeuille et notre structure de capital alors que nous cherchons à positionner le Fonds pour 2011, plus probablement en tant que société payant des dividendes élevés.

Alors que MPT sera imposable en 2011, nous avons actuellement environ 319 millions de dollars en réduction d'impôts – acquis essentiellement avec Erie Shores – qui peuvent être appliqués pour réduire le montant du revenu imposable de MPT dans les années suivant 2011. Sans considération de la structure MPT, nos entreprises réglementées et définies contractuellement offrent une trésorerie prévisible dans le cycle économique ainsi que le potentiel d'une appréciation de capital totale à long terme.

Lorsque nous envisageons l'avenir, l'un des avantages concurrentiels non négligeables dont dispose MPT est la relation entre MPT et Macquarie Group Limited (MGL). MGL est un leader reconnu dans le financement et la gestion d'infrastructure d'entreprises avec 118 actifs dans divers secteurs au niveau mondial. Ces actifs représentent un capital sous gestion d'environ 45 milliards de dollars en actifs, notamment l'électricité et l'énergie renouvelable, les services d'eau, le transport (routes, aéroports, ports), les médias et communications, ainsi que les établissements de santé. Grâce à cette relation, nous avons accès à un circuit solide d'investissements et de coinvestissements potentiels. Nous bénéficions également d'une expertise spécialisée qui filtre chaque actif individuel de notre portefeuille, où nous travaillons étroitement avec nos entreprises sur les moteurs de valeur clé tels que les investissements en capital et la planification commerciale, la gestion du risque, les acquisitions, le financement et la stratégie fiscale, ainsi que le développement de projets.

En conclusion, nous gérons bien notre portefeuille dans l'environnement actuel et nous nous attendons à un rendement relativement stable en 2009 en raison de la fiabilité sous-jacente de nos flux de trésorerie. Nous nous remercions beaucoup pour votre soutien continu.

Cordialement,

(signé)

HARRY ATTERTON

Vice-président, chef de la direction financière et secrétaire

Notre responsabilité envers les parties prenantes

À titre d'actifs matériels assurant des services essentiels, nos activités d'infrastructure ont un impact sur les ressources, telles que l'eau, l'énergie et d'autres matières premières, ainsi que sur nos employés, nos clients, nos investisseurs et les collectivités que nous desservons. Nous nous efforçons de gérer cet impact de manière responsable.

Nous considérons la conformité avec les obligations réglementaires, dont les lois régissant la santé et la sécurité professionnelles (SSP) des employés, entrepreneurs et visiteurs, comme une norme de base. Nous nous efforçons plutôt de mettre en œuvre les meilleures pratiques en matière de gestion des responsabilités environnementale et sociale. Nous gérons ces responsabilités dans l'ensemble de notre processus d'investissement, qui comprend :

- Étude et évaluation des acquisitions possibles – Le processus de diligence raisonnable de MPT comprend une étude de la gestion environnementale et des risques de SSP liés à une immobilisation, à titre de partie intégrante de l'évaluation, dans le cadre élargi de la gestion des risques. Ce processus comprend le recours à des experts indépendants afin de cerner les problèmes et les obligations associés à l'investissement.
- Gestion continue : chaque actif conserve son propre système de gestion du risque pour gérer ses obligations et risques. L'aptitude de MPT à contrôler ou à influencer ces cadres dépend de notre niveau de participation ou de contrôle et du cadre réglementaire qui régit les risques environnementaux et de SSP, propres à l'immobilisation. Chaque immobilisation est tenue de communiquer sa gestion des risques au conseil des fiduciaires, ce qui contribue à assurer la conformité avec les exigences réglementaires ainsi que l'identification et la résolution des problèmes en temps utile.
- Rapports aux parties prenantes : MPT informe annuellement les porteurs de parts de la gestion de la responsabilité environnementale et sociale. Ces rapports comprennent un résumé de nos politiques et de nos responsabilités clés, ainsi qu'une déclaration de la conformité réglementaire de nos actifs durant la période de production de rapports.

Principaux facteurs en matière de responsabilité environnementale et sociale

Les facteurs clés de responsabilité environnementale et sociale de MPT incluent l'utilisation des ressources, les biens et matériels dangereux, les émissions gazeuses, le

bruit, la flore et la faune, le patrimoine, l'entreposage et le traitement des déchets, la surveillance et la communication environnementale, la santé et la sécurité professionnelles, le recrutement et la conformité professionnelle, ainsi que les relations avec les intervenants et la collectivité.

Initiatives mises en œuvre dans les immobilisations de MPT

La sécurité au travail est une priorité pour tout le personnel et les entrepreneurs travaillant dans l'ensemble de nos immobilisations. Nous nous efforçons également de réduire au minimum notre empreinte environnementale et de démontrer notre engagement envers une responsabilité sociale.

Cardinal

Le solide programme de sécurité et de formation technique de Cardinal a contribué au maintien d'un dossier exemplaire en matière de santé et de sécurité. Une fois de plus, en 2008, il n'y a eu aucun temps perdu attribuable à des blessures. L'administration de la centrale de Cardinal offre diverses sessions sur la santé et la sécurité, renforcées par des programmes techniques liés aux responsabilités de chaque employé. En 2008, les 18 employés de la centrale de Cardinal ont reçu un total de 1 241 heures de formation sur la sécurité et de formation technique, soit une moyenne de 69 heures par employé.

L'équipe de Cardinal se dévoue également au soutien de la collectivité locale, offrant un appui financier à *Cardinal in Bloom*, un programme annuel d'embellissement créé pour la ville de Cardinal qui comprend des jardinières et des jardins entretenus par des bénévoles. La centrale appuie également les écoles locales grâce à deux bourses attribuées à des étudiants méritants du secondaire, ainsi qu'un prix Sciences et Technologie pour l'école primaire.

Parc éolien Erie Shores

Erie Shores offre une formation annuelle complète en matière de sécurité, et respecte ou surpasse les exigences de la Loi sur la santé et la sécurité au travail de l'Ontario. GE Canada, qui fournit les services contractuels d'exploitation et de maintenance jusqu'à 2010, est également axée sur l'aménagement d'un environnement de travail sécuritaire et tient des réunions hebdomadaires sur la sécurité à l'intention de tous les travailleurs sur site. Il n'y a eu aucun temps perdu attribuable à des blessures durant l'année.

Erie Shores se conforme également à la *Loi sur les évaluations environnementales* de l'Ontario, qui prévoit la protection et la conservation de l'environnement, y compris le sol, l'air, la faune et des considérations d'ordre social et

économique. À titre de partie intégrée du processus de développement des installations, Erie Shores a fait l'objet d'une évaluation environnementale qui a formé la base de la conception des installations et l'implantation des éoliennes afin d'en réduire l'impact environnemental.

En 2008, Erie Shores, devenue une importante attraction communautaire, a contribué au financement de Norfolk County pour soutenir le développement d'une zone de visualisation d'une turbine éolienne destinée aux touristes avec des panneaux d'information sur l'énergie éolienne et une zone de stationnement sécuritaire. De plus, Erie Shores accueille plusieurs visites annuelles d'établissement pour des associations sectorielles, groupes d'entreprises, médias et étudiants. Ces visites visent à élaborer et élargir la connaissance de l'énergie éolienne au Canada ainsi qu'à promouvoir la direction de la région dans l'adoption de l'énergie éolienne.

Installations d'énergie électrique

Les centrales hydroélectriques de MPT respectent ou surpassent les exigences des Lois sur la santé et la sécurité au travail de l'Ontario et de la Colombie-Britannique, provinces où sont implantées les centrales. Les opérateurs de chacune des installations reçoivent une formation annuelle sur des sujets tels que le secourisme et l'électricité haute tension. En 2008, les opérateurs ont bénéficié d'un total de 225 heures de formation, soit une moyenne de 25 heures par opérateur. Il n'y a eu aucun temps perdu attribuable à des blessures.

Les centrales hydroélectriques sont exploitées en conformité avec les Plans provinciaux de gestion de l'eau, le cas échéant, et s'efforcent de maintenir la qualité de l'environnement local. À Sechelt, par exemple, le personnel d'exploitation entretient une frayère artificielle pour les saumons, installée en 1997, en assurant un approvisionnement constant en eau et en éliminant tout débris.

Toutes les centrales hydroélectriques MPT ont obtenu la certification du gouvernement fédéral EcoLogo[®], preuve de leurs normes rigoureuses en matière d'environnement et de leurs contributions significatives.

Whitecourt

Whitecourt respecte ou dépasse les exigences de la Loi sur la santé et la sécurité au travail de l'Alberta. L'approche de Whitecourt en matière de santé et sécurité est gérée par un comité de sécurité composé de représentants de différents secteurs fonctionnels de l'entreprise, tels que l'exploitation, le camionnage et l'entretien. De plus, les employés bénéficient d'une formation annuelle sur de nombreux sujets allant du secourisme, la prévention des chutes et le travail dans des espaces clos, à l'entretien et à l'opération de l'équipement. En 2008, les 33 employés de Whitecourt ont reçu 840 heures de formation au total, une moyenne de 25 heures chacun. Il n'y a eu aucun temps perdu attribuable à des blessures.

Whitecourt a été la première centrale électrique du Canada à obtenir la désignation de Choix environnemental[™] du gouvernement fédéral. Cette désignation illustre la qualité de la centrale et sa contribution à l'environnement local grâce au déploiement efficace et contrôlé des déchets du bois.

La centrale s'implique également dans la collectivité de Whitecourt, appuyant des organismes de santé, des écoles et un abri pour les femmes en difficultés.

Chapais

La centrale de Chapais s'efforce de respecter ou de dépasser les exigences de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) du Québec et se conforme à la *Loi sur la qualité de l'environnement*. En 2008, les 26 employés de Chapais ont bénéficié de 509 heures de formation, une moyenne de 20 heures chacun. Il n'y a eu aucun temps perdu attribuable à des blessures durant l'année.

Leisureworld

La priorité donnée par Leisureworld à la qualité des soins comprend l'engagement à assurer un environnement sécuritaire aussi bien pour les résidents que pour les employés. Leisureworld assure une éducation et une formation complète à ses quelque 5 000 employés. En 2008, Leisureworld a assuré un total de 9 119 heures de formation sur 83 sujets liés aux soins des résidents et au perfectionnement du personnel, y compris le traitement de la démence, le contrôle de l'infection, la prévention des chutes, l'excellence du service à la clientèle et les communications efficaces. Ce curriculum se compare aux 10 sujets mandatés pour les résidences SLT par le ministre de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario (MSSLDO).

En outre, chaque résidence Leisureworld dispose d'un comité conjoint de santé et de sécurité (CCSS). Les membres de chacun de ces comités sont agréés chaque année, conformément aux normes énoncées par le ministère du Travail de l'Ontario. Leisureworld organise une formation annuelle sur la santé et la sécurité, dispensée par un fournisseur en SSP agréé par la province, traitant de sujets tels que les interventions d'urgence, l'équipement de protection personnelle et la prévention de la violence sur les lieux de travail.

En 2008, Leisureworld a lancé un programme annuel de Prix d'Excellence pour honorer et reconnaître les employés qui illustrent, renforcent et encouragent les valeurs essentielles de Leisureworld : l'engagement, la communication, le travail d'équipe, le respect et la formation. Chaque lauréat a reçu un prix monétaire, une statuette commémorative et un certificat. Une donation a également été faite, au nom de chaque gagnant, à une organisation caritative de leur choix. Les organisations estimables choisies cette année sont, entre autres, Young Singers, la Fondation rêves d'enfants, la Integra Foundation, la Société Alzheimer de la région de York, la Sick Kids Hospital Foundation et la Fondation du Toronto General & Western Hospital – Fonds pour la cardiopathie congénitale de l'adulte.

Au niveau de l'entreprise, Leisureworld contribue annuellement à la marche annuelle pour la mémoire, de la Société Alzheimer de l'Ontario. Les employés des 26 résidences Leisureworld collectent des fonds supplémentaires au bénéfice de cette cause.

Exigences réglementaires en matière de responsabilité environnementale et sociale

MPT ne signale aucun manquement aux normes réglementaires pertinentes concernant la responsabilité environnementale et sociale, de la part de ses immobilisations durant l'exercice terminé le 31 décembre 2008.

Rapport de gestion

À propos du rapport de gestion

Le présent rapport de gestion fournit aux lecteurs une présentation claire des activités et des résultats d'exploitation du Fonds de revenu Macquarie énergie et infrastructure (« MPT » ou le « Fonds »), de la Fiducie de revenu Macquarie Énergie et Infrastructure (la « Fiducie »), de Cardinal Power Inc. (le « commandité Cardinal »), de Cardinal Power of Canada, LP (« Cardinal »), de MPT LTC Holding Ltd. (le « commandité LTC »), de MPT LTC Holding LP (« LTC Holding LP ») et de Clean Power Operating Trust (« CPOT »). LTC Holding LP détient une participation indirecte de 45 % dans Leisureworld Senior Care LP (« Leisureworld ») et CPOT détient une participation indirecte de 31,3 % dans l'une des deux catégories d'actions privilégiées de Chapais Électrique Limitée (« Chapais ») et une participation dans une créance de second rang de Chapais Énergie, Société en Commandite (« CHESEC »), filiale de Chapais. Le Fonds comptabilise ces placements à la valeur de consolidation.

Le rapport de gestion est la responsabilité de la direction et reflète les événements connus par elle au 25 février 2009. Le conseil des fiduciaires assume ses obligations d'examen de l'information principalement par l'intermédiaire de son comité de vérification, entièrement composé de fiduciaires indépendants.

Le rapport de gestion vise à compléter les états financiers consolidés vérifiés de MPT et les notes y afférentes de l'exercice terminé le 31 décembre 2008 (collectivement, les états financiers), établis conformément aux principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada. Le lecteur est invité à passer en revue les états financiers de MPT en parallèle avec le présent rapport de gestion. Pour obtenir des renseignements supplémentaires concernant MPT, notamment la notice annuelle et la circulaire de sollicitation de procurations de la direction de MPT, il convient de consulter le site de SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

Tous les montants sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.

Les déclarations contenues dans le présent rapport de gestion, qui ne sont pas des faits historiques, constituent des énoncés prospectifs qui comportent des risques, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent grandement des résultats explicites ou implicites dont elles font état. Pour de plus amples renseignements sur ces facteurs, il y a lieu de se reporter à la rubrique « Mise en garde concernant les énoncés prospectifs » du présent rapport de gestion.

Le Fonds de revenu Macquarie énergie et infrastructure (« MPT » ou le « Fonds ») n'est pas une société de fiducie et il n'est pas inscrit en vertu de la législation applicable régissant les sociétés de fiducie puisqu'il n'exerce pas ni ne compte exercer les activités d'une société de fiducie. Les parts ne sont pas des « dépôts » pour l'application de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* (Canada) et elles ne sont pas assurées en vertu de cette loi ni d'aucune autre loi.

Macquarie Power Management Ltd. (« MPML » ou le « gérant ») est le gérant du Fonds et une filiale indirecte en propriété exclusive de Macquarie Group Limited, société ouverte australienne inscrite à la Bourse d'Australie.

Les placements dans le Fonds ne constituent pas des dépôts ni des éléments de passif de Macquarie Group Limited, du gérant ou de toute société membre du groupe Macquarie (Macquarie Group Limited et ses filiales et sociétés liées). Ces placements sont assujettis à des risques de placement, notamment la perte de revenu ou de fonds investis ou des retards à l'égard des rachats. Macquarie Group Limited, le gérant ou toute société membre du groupe Macquarie ne garantissent pas le rendement du Fonds, les distributions par le Fonds, les rachats ou le remboursement de capital.

Ce rapport annuel ne constitue en aucun cas une proposition ou une invitation à faire l'acquisition de titres, et ne fait pas la recommandation de ces titres. Il ne tient pas compte des objectifs de placement, de la situation financière ni des besoins particuliers de l'investisseur. Avant d'effectuer un placement dans le Fonds, l'investisseur actuel ou éventuel doit évaluer si un tel placement convient à ses propres besoins et objectifs de placement, ainsi qu'à sa situation financière, et consulter au besoin un conseiller en placements.

En tant que gérant du Fonds, MPML a droit de percevoir certains honoraires (se reporter à la rubrique « Opérations entre apparentés »). Macquarie Group Limited et ses sociétés apparentées, ainsi que leurs dirigeants et administrateurs, peuvent détenir de temps à autre des parts dans le Fonds.

TABLE DES MATIÈRES	07	Mission	20	Opérations entre apparentés	29	Risques et incertitudes
	07	Faits saillants de l'exercice 2008	21	Saisonnalité	35	Conventions et estimations comptables critiques
	07	Survol des activités et stratégie	22	Informations trimestrielles supplémentaires	36	Mesures de rendement hors PCGR
	10	Facteurs clés du rendement	22	Événements postérieurs à la date du bilan	37	Contrôles et procédures
	11	Capacité à obtenir des résultats	23	Perspectives		
	13	Consolidation et comparaison des résultats d'exploitation	24	Mise en garde concernant les énoncés prospectifs		
	16	Faits saillants par secteur d'exploitation	25	Obligations contractuelles et autres engagements		
	20	Situation de trésorerie et sources de financement				

Mission

La mission de MPT est de procurer aux porteurs de parts un revenu croissant durable ainsi qu'une croissance du capital. À cette fin, le Fonds acquiert et gère activement des infrastructures essentielles, principalement dans le domaine de l'énergie, en Amérique du Nord et particulièrement au Canada, et fait l'acquisition de nouveaux actifs d'infrastructures essentielles en vue de diversifier davantage le portefeuille, de prolonger la durée de vie de ses actifs et de renforcer le profil de flux de trésorerie de MPT.

Les actifs d'infrastructures répondent à des besoins à long terme fondamentaux des collectivités, notamment la production d'énergie et le transport de l'électricité. Ils englobent aussi des systèmes ou des services indispensables à la société en général, tels que les réseaux routiers, les transports, les réseaux d'eau, les soins de santé et les soins de longue durée. MPT met l'accent sur des actifs d'infrastructures réglementés et définis par contrat, lesquels tirent profit d'une situation concurrentielle avantageuse et d'un profil de risque réduit et qui génèrent habituellement des flux de trésorerie stables tout au long du cycle économique.

Faits saillants de l'exercice 2008

En 2008, MPT a versé des distributions stables de 1,05 \$ par part, ce qui est conforme à son ratio de distribution cible de 100 %. Jusqu'à 58 % des distributions versées aux porteurs de parts pour l'exercice 2008 n'étaient pas imposables, car elles constituent un remboursement de capital.

Le rendement de MPT pour l'exercice 2008 rend compte de la résilience de ses actifs d'infrastructures réglementés et définis par contrat pendant le cycle économique.

Il reflète également la stabilité inhérente du portefeuille, lequel est bien diversifié par type d'immobilisation, source de carburant et emplacement géographique. Bien que le Fonds ait bénéficié de l'augmentation des tarifs de l'énergie à la centrale Cardinal et de la hausse de la production à la centrale Erie Shores, la diminution du débit d'eau à la centrale hydroélectrique Wawatay, particulièrement au quatrième trimestre de l'exercice par suite de températures plus froides qu'à la normale, ainsi que l'augmentation des interruptions à la centrale Whitecourt ont eu une incidence défavorable sur le rendement du Fonds. Au deuxième trimestre, la centrale Whitecourt a conclu son programme d'entretien majeur, lequel est mené tous les sept ans, ainsi que d'autres travaux de réparation au cours du quatrième trimestre. Le coût des programmes d'entretien majeur attribuable aux centrales électriques de MPT est entièrement financé par son compte de réserve pour travaux d'entretien majeurs.

MPT a terminé l'exercice avec une situation financière solide.

Au 31 décembre 2008, MPT avait un fonds de roulement positif de 51 874 \$, et les fonds en caisse et les placements à court terme totalisaient 51 904 \$, dont 17 101 \$ étaient destinés aux travaux d'entretien majeurs, aux dépenses en immobilisations ou aux comptes de réserve généraux. Le ratio emprunts/capitaux propres s'établissait à 46,4 %, ce qui est prudent compte tenu du profil de risque réduit et de la durée à long terme de nos immobilisations. En outre, le Fonds n'a aucune exigence en matière de refinancement en 2009 et il respecte les engagements en matière d'emprunts auxquels il doit se soumettre.

Pour le quatrième trimestre de 2008, le Fonds a déterminé que la valeur comptable de l'écart d'acquisition relativement à ses infrastructures de l'énergie avait subi une dépréciation. Dans l'ensemble, la crise économique a donné lieu à une importante réévaluation des actifs, notamment des infrastructures. Le portefeuille du Fonds continue à générer des rentrées fonds stables, mais le Fonds n'est pas à l'abri de la turbulence qui caractérise les marchés financiers à l'échelle mondiale, comme en témoigne le cours de la part du Fonds au dernier trimestre de 2008. Par conséquent, au 31 décembre 2008, le Fonds a constaté une perte de valeur de l'écart d'acquisition de 43 279 \$ attribuable à la réévaluation de ses actifs, qui est un juste reflet de la baisse de l'évaluation du Fonds par rapport à la valeur comptable de ses capitaux propres. Cette charge hors trésorerie n'a aucune incidence sur la liquidité du Fonds, la stabilité des flux de trésorerie liés à son exploitation et sur son encaisse distribuable.

Survol des activités et stratégie

Activités de MPT

MPT est une fiducie à capital variable et à vocation restreinte sans personnalité morale établie aux termes d'une déclaration de fiducie en date du 15 mars 2004. Cette déclaration a été modifiée et mise à jour le 16 avril 2004, puis modifiée de nouveau le 21 février 2006.

MPT est gérée par Macquarie Power Management Ltd. (« MPML » ou le « gérant »), filiale en propriété exclusive de Macquarie Group Limited (« MGL »), l'un des propriétaires et gérants spécialisés dans les infrastructures et les domaines connexes parmi les plus importants et les plus expérimentés au monde, présent dans 26 pays.

Par l'intermédiaire de ses filiales, MPT détient des participations dans les actifs d'infrastructures suivants :

Infrastructures de l'énergie

Les actifs énergétiques de MPT sont diversifiés pour ce qui est de la source de combustible et comportent une durée moyenne pondérée résiduelle d'environ 11 ans aux termes du contrat d'achat d'électricité (« CAÉ »).

Actif/Installation	Propriété en pourcentage	Emplacement	Capacité installée (MW)	Acquéreur de services publics/électricité	Expiration du CAÉ	Expiration du contrat d'approvisionnement en combustible
Cogénération de gaz						
Cardinal	100 %	Ont.	156 MW	Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (« SFIEO »)	2014	2015
Énergie éolienne						
Erie Shores Wind Farm LP (« Erie Shores »)	100 % ⁱ⁾	Ont.	99 MW	Office de l'électricité de l'Ontario (« OEO »)	2026	s. o.
Hydroélectricité						
Sechelt	100 %	C.-B.	16 MW	BC Hydro	2017	s. o.
Hluey Lakes	100 %	C.-B.	3 MW	BC Hydro	2020	s. o.
Wawatay	100 %	Ont.	14 MW	SFIEO	2042	s. o.
Dryden ⁱⁱ⁾	100 %	Ont.	3 MW	SFIEO	2020	s. o.
Énergie tirée de la biomasse						
Whitecourt Power LP (« Whitecourt »)	100 %	Alb.	28 MW	TransAlta Utilities Corp. (« TransAlta »)	2014	2016
Chapais ⁱⁱⁱ⁾		Qc	31 MW	Hydro-Québec	2015, avec l'option de proroger jusqu'en 2020 selon certaines conditions	2015, avec l'option de proroger jusqu'en 2020 selon certaines conditions

i) L'une des éoliennes est détenue par un propriétaire foncier de la région. Erie Shores exerce un contrôle sur l'exploitation et la gestion de cette éolienne.

ii) Comprend les centrales hydroélectriques Wainwright, Eagle River et McKenzie Falls.

iii) Le Fonds détient une participation de 31,3 % dans l'une des deux catégories d'actions privilégiées de Chapais et une participation de 24,8 % dans les tranches A et B des titres de créance et une participation de 50 % dans la tranche C des titres de créance émis par CHESEC.

Infrastructure sociale

MPT détient une participation de 45 % dans Leisureworld. L'autre tranche de 55 % est détenue par MGL, qui a transféré les avantages économiques liés à sa propriété à Macquarie International Infrastructure Fund (« MIIF ») en novembre 2005. MIIF est géré par un membre du groupe Macquarie. Leisureworld détient et gère 26 établissements de soins de longue durée dans la province d'Ontario. La composition du portefeuille de SLD de Leisureworld s'établit comme suit :

Lits par catégorie ⁱ⁾	Nombre	Pourcentage
Nouveau ou A	2 260	52,4 %
B	299	6,9 %
C	1 755	40,7 %
Total	4 314	100,0 %

i) Tous les établissements de catégorie A de Leisureworld sont désignés comme de nouveaux établissements et sont admissibles à la subvention pour coût en capital de 10,35 \$ par jour, par lit. Les établissements de catégorie A respectent ou dépassent les normes de conception de 1998. Les établissements de catégorie B dépassent les normes de 1972, mais ne respectent pas celles de 1998. Les établissements de catégorie C respectent les normes de 1972.

Leisureworld détient également une maison de retraite, comptant 29 lits, et une résidence pour personnes autonomes, comptant 53 lits. En outre, Leisureworld exploite deux entreprises connexes, soit Preferred Health Care Services (« PHCS »), fournisseur agréé de services de soins infirmiers et de soutien personnel professionnels tant dans le cadre de services communautaires de soins à domicile que dans des établissements de SLD, et Ontario Long-Term Care Providers, fournisseur de services d'achat aux établissements de SLD de Leisureworld.

Le 1^{er} février 2008, Leisureworld a convenu de faire l'acquisition de Good Samaritan Seniors Complex (« Good Samaritan ») en contrepartie d'environ 11 M\$, majorés des frais d'opération, sous réserve de l'approbation du ministère de la Santé et des Soins de longue durée (« MSSLD »). Le 16 mars 2009, soit la date limite pour conclure l'opération visant Good Samaritan, l'entente a pris fin, étant donné que Leisureworld n'avait toujours pas obtenu l'approbation du MSSLD.

Marchés

MPT investit dans des actifs d'infrastructures de longue durée pour lesquels il existe une demande stable et qui comportent des barrières à l'entrée élevées.

Demande croissante d'électricité

Les actifs de production d'électricité de MPT détiennent un avantage concurrentiel durable grâce aux CAÉ à long terme qui procurent une certitude à l'égard des prix pour une bonne partie de l'énergie produite ainsi qu'une protection contre la concurrence exercée par d'autres fournisseurs.

Les actifs de cogénération de gaz, d'énergie éolienne, d'hydroélectricité et d'énergie tirée de la biomasse de MPT constituent une grande partie de l'ensemble de l'offre sur les marchés qu'ils desservent. L'Association canadienne de l'électricité (« ACÉ ») estime que la demande d'électricité au Canada croît à un taux moyen annuel de 1,5 % à 2,0 %, traduisant surtout la croissance de la population et la croissance économique. Parallèlement, une certaine quantité de capacité de production nette limitée a été ajoutée. Avec le retrait prévu d'ici 2020 d'environ 20 % des installations de production d'énergie actuellement en exploitation, l'ACÉ prévoit qu'il faudra une capacité de production de 60 000 MW supplémentaire d'ici 2020 pour répondre à la demande croissante des systèmes et aux besoins de remplacement des centrales. La demande d'électricité au Canada sera comblée grâce à des installations de production traditionnelles ainsi qu'à des technologies de production d'énergie renouvelable et émergente, soit une combinaison de charge de base et de centrales à charge de pointe permettant de gérer les variations de la consommation d'électricité et d'y réagir.

Parallèlement, les infrastructures de transport et de distribution d'électricité au Canada ne sont pas appropriées pour répondre à la demande croissante d'électricité. L'ACÉ estime que le coût combiné des secteurs publics et privés pour régler les problèmes que posent la pénurie d'électricité et le transport au Canada s'élèvera à 150 milliards de dollars pour les deux prochaines décennies.

Les tendances démographiques provoquent la demande de soins de longue durée

La demande d'établissements de SLD évolue en fonction des besoins de soins, donc des tendances démographiques, plutôt qu'en fonction des fluctuations économiques. Selon le ministère des Finances de l'Ontario, le groupe des 65 ans et plus devrait pratiquement doubler et passer de 1,6 million de personnes, soit 12,9 % de la population en 2008, à 3,5 millions de personnes, soit 21,4 % de la population en 2031. Pour l'ensemble de la province, le taux d'occupation moyen des établissements de soins de longue durée est d'environ 99 %. En outre, environ 24 000 personnes attendent l'accès à ce type d'établissement.

La demande de services de soins de longue durée est également appuyée par un programme de réglementation et de subventions favorable. Les activités de SLD doivent être agréées par le gouvernement, ce qui limite l'arrivée de nouveaux concurrents. De plus, pour le gouvernement, les établissements de SLD représentent une solution de rechange rentable aux lits d'hôpitaux de soins actifs.

L'infrastructure essentielle au vieillissement exige un investissement important

Les infrastructures de grande qualité, comme les routes, la production et le transport d'électricité, la distribution d'eau et les services de soins de longue durée, sont essentielles pour soutenir la productivité et la qualité de vie économique nationale. La croissance économique et démographique donne lieu à une augmentation continue de la demande et des besoins d'infrastructures. Toutefois, les dépenses du gouvernement ont baissé pour de nombreuses raisons, notamment les restrictions budgétaires et la nécessité de gérer des dépenses prioritaires en concurrence, comme les soins de santé, ce qui a élargi l'écart dans les investissements.

Le Conseil canadien pour les partenariats public-privé (« CCPPP ») estime qu'il existe un écart d'au moins 60 milliards de dollars entre les dépenses en infrastructures requises au Canada et les budgets annuels actuels concernant les infrastructures à tous les paliers du gouvernement. Ce montant représente un besoin d'investissement qui est de six à dix fois plus important que les plans de dépenses. Le CCPPP prévoit également que le déficit des infrastructures du Canada augmentera de un billion de dollars en 60 ans, si le manque d'investissement actuel dans les infrastructures se poursuit.

Stratégie de MPT

MPT a pour objectif de procurer aux porteurs de parts un revenu croissant durable ainsi qu'une croissance du capital. Pour ce faire, MPT met en œuvre la stratégie suivante :

Optimiser le rendement des actifs de MPT grâce à une gestion dynamique

La gestion dynamique des actifs soutient la croissance durable des flux de trésorerie. Cette gestion passe par une collaboration avec les équipes de direction de chaque actif afin d'optimiser le rendement opérationnel et financier et d'appliquer des procédures et des principes rigoureux de gestion des risques pour garantir le rendement de MPT.

Accroître les activités actuelles de MPT grâce à des acquisitions

Les actifs d'infrastructures de l'énergie et d'infrastructure sociale procurent des flux de trésorerie stables et prévisibles. MPT souhaite accroître ses activités actuelles dans ces secteurs en faisant l'acquisition de nouveaux actifs liés à la production d'énergie ou d'établissements de soins de longue durée, ou en obtenant des agréments pour des lits de SLD supplémentaires à mesure qu'ils sont attribués par le MSSLD.

Rechercher des occasions d'investissement dans des nouveaux actifs d'infrastructures

MPT cherche à diversifier son portefeuille au moyen de l'acquisition de nouveaux actifs d'infrastructures essentielles, qui sont exploités dans un cadre réglementé ou contractuel, ce qui limite l'arrivée de nouveaux concurrents et assure des rentrées de fonds prévisibles tout au long du cycle économique. Ces gammes d'actifs pourraient inclure notamment des installations de production et de distribution d'électricité, des réseaux d'eau et d'assainissement, des routes, des hôpitaux et des écoles, y compris des partenariats public-privé (« PPP »). Les acquisitions interviendront quand des occasions appropriées se présenteront et quand l'accès aux marchés des actions et de la dette sera avantageux.

Facteurs clés du rendement

De nombreux facteurs sont à l'origine du rendement des actifs d'infrastructures de l'énergie et d'infrastructure sociale de MPT.

Infrastructures de l'énergie

La constance de la disponibilité soutient la fiabilité des flux de trésorerie

La disponibilité correspond au nombre d'heures pendant lesquelles une unité de production peut fonctionner, qu'elle soit en service ou non, exprimé en pourcentage du nombre total d'heures de la période.

Les actifs énergétiques de MPT sont caractérisés par une disponibilité élevée, ce qui traduit la qualité de l'exploitation des centrales et souligne la fiabilité des flux de trésorerie de MPT. Cardinal affiche une disponibilité moyenne sur cinq ans de 97,2 %, compte non tenu des travaux d'entretien majeurs en 2006. La disponibilité moyenne sur cinq ans à l'installation d'énergie tirée de la biomasse de Whitecourt et aux centrales hydroélectriques est de 94,3 % et de 98,1 %, respectivement.

La disponibilité de 97 % à Erie Shores, qui a entrepris ses activités en 2006, est garantie par General Electric pour les quatre premières années d'exploitation de la centrale conformément à une garantie tous risques couvrant les turbines, y compris les pièces, la main-d'œuvre, l'entretien et la performance. Cette garantie comprend une disposition de remboursement des produits directs qui indemnise Erie Shores des produits d'exploitation perdus si la centrale n'atteint pas une disponibilité de 97 %.

MPT cherche à maximiser la disponibilité de ses centrales grâce à une surveillance continue du matériel, à des programmes d'entretien complet ainsi qu'à des contrats d'approvisionnement visant à assurer aux centrales de Cardinal et de Whitecourt un accès constant au combustible.

Les contrats d'achat d'électricité à long terme se traduisent par des produits d'exploitation stables

Environ 96 % de l'électricité nette produite par les installations de MPT sont vendus à d'importantes entreprises de services publics solvables, comme la SFIEO, l'OEO, BC Hydro et TransAlta aux termes de CAÉ à long terme. La production restante de 4 %, soit une capacité nette représentant environ 3 MW à Whitecourt, est vendue au prix au comptant de l'Alberta Power Pool.

En vertu des CAÉ, le client est tenu de payer mensuellement l'électricité livrée, ce qui contribue à la stabilité globale et au caractère prévisible des produits de MPT. Les principales modalités des CAÉ de MPT permettent d'assurer que les produits augmentent en même temps que les coûts.

De plus, les CAÉ pour les installations de Cardinal, de Wawatay et de Dryden comportent des tarifs plus élevés pendant les périodes de production les plus intenses. D'octobre à mars, le CAÉ de Cardinal comporte des tarifs plus élevés. En outre, pour la période entre octobre et mars, les CAÉ de Wawatay et de Dryden comportent des tarifs d'électricité plus élevés.

Les contrats d'approvisionnement à long terme contribuent à assurer des marges prévisibles

À Cardinal et à Whitecourt, MPT gère les coûts du combustible au moyen de contrats à long terme qui permettent un approvisionnement stable et à faible coût.

Les fluctuations du coût de l'approvisionnement en gaz naturel de Cardinal et la nature saisonnière du marché canadien de l'électricité sont gérées au moyen d'un contrat

d'achat de gaz naturel à long terme conclu avec Husky Energy Marketing Inc. (« Husky Marketing ») qui prend fin en 2015. Le contrat d'achat comprend également une clause relative à la méthode de réduction selon laquelle Cardinal a la possibilité de vendre le gaz naturel excédentaire qu'elle n'utilise pas dans ses activités.

Whitecourt a besoin de 300 000 tonnes de déchets ligneux chaque année, dont la majeure partie est fournie aux termes d'un contrat à long terme conclu avec Millar-Western Pulp Ltd. (« Millar-Western »). Millar-Western est tenue de payer le plein prix du combustible de remplacement pour Whitecourt si elle ne livre pas la quantité minimale de déchets ligneux.

Erie Shores n'engage aucuns frais liés au combustible. Pareillement, les actifs hydroélectriques de MPT comportent des frais directs négligeables, sauf les impôts fonciers, les redevances pour l'eau ou les droits de licence payés aux administrations gouvernementales ou aux communautés des Premières Nations.

La gestion rigoureuse des charges d'exploitation contribue à la faible variabilité des flux de trésorerie

MPT effectue des investissements de maintien pour remplacer ou ajouter des immobilisations afin de maintenir la capacité de production courante de la centrale. Toutes les dépenses en immobilisations, y compris les coûts des travaux d'entretien majeurs, sont planifiées et financées par des comptes de réserve établis, auxquels des fonds sont affectés régulièrement, ce qui contribue à la faible variabilité de l'encaisse distribuable de MPT. Au 31 décembre 2008, les réserves de MPT destinées aux investissements de maintien et aux dépenses en immobilisations totalisaient 17 101 \$.

Chaque centrale a un programme d'entretien établi qui mise sur l'entretien régulier et préventif, ce qui permet d'assurer un rendement constant et continu des centrales.

Infrastructure sociale

Les subventions gouvernementales stabilisent les flux de trésorerie

En Ontario, le secteur des SLD est réglementé par le MSSLD qui met en œuvre un programme de subventions clairement défini (voir Figure 1). Ce programme contribue à la stabilité des flux de trésorerie de Leisureworld. Les subventions de fonctionnement, versées mensuellement, sont divisées en trois enveloppes : soins infirmiers et personnels (« SIP »), programmes et services auxiliaires (« PSA ») et frais d'hébergement de base. Au moins 60 % des produits d'exploitation des établissements de SLD de Leisureworld proviennent du MSSLD. Au cours des 10 dernières années, les subventions gouvernementales reçues par ces établissements ont augmenté bien plus vite que l'indice des prix à la consommation.

Leisureworld reçoit également une subvention pour coût en capital du MSSLD qui peut aller jusqu'à 10,35 \$ par lit et par jour pour les établissements de catégorie A, et les loyers des résidents pour l'hébergement de base et l'hébergement en chambre privée. Leisureworld reçoit aussi du MSSLD une prime pour structure conforme, par résident et par jour, pour les établissements de catégories B et C. Enfin, le MSSLD offre une subvention aux établissements de SLD agréés par le Conseil canadien d'agrément des services de santé.

En 2007, le MSSLD s'est engagé à l'égard d'un programme de renouvellement des immobilisations qui procurera du financement supplémentaire aux exploitants dans le but de relever les normes des 35 000 établissements de catégories

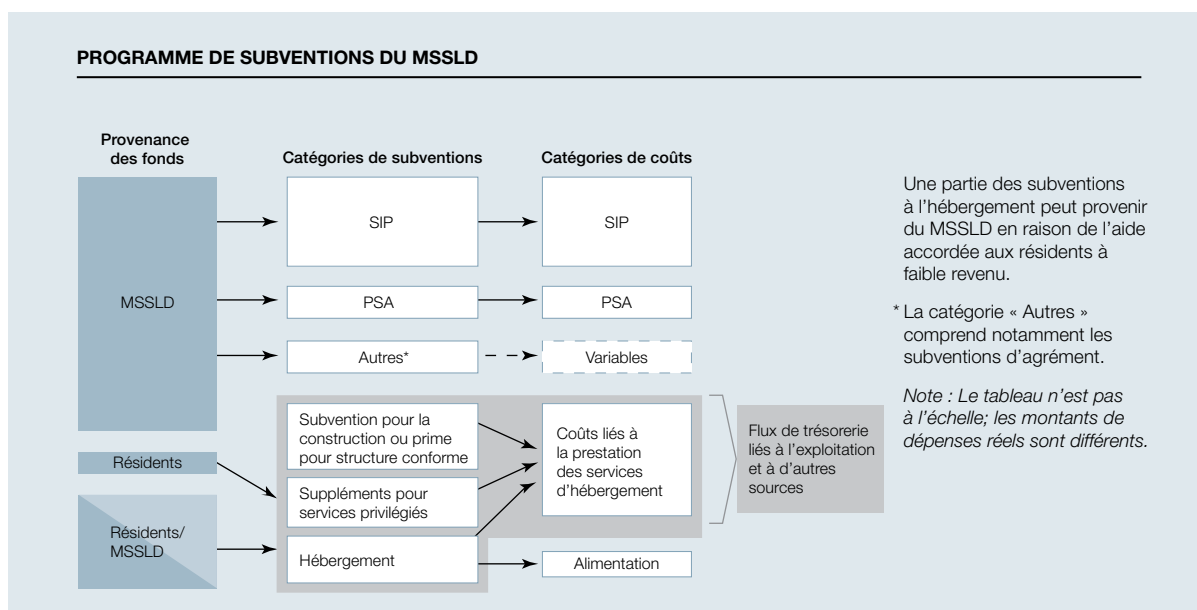


Figure 1

B et C à celles des établissements de catégorie A, améliorant ainsi la qualité globale et le confort de l'hébergement offert aux résidents. Les établissements de catégorie C nouvellement acquis de Leisureworld devraient être rénovés dans le cadre de ce programme au cours des prochaines années.

La hausse des taux d'occupation accroît les flux de trésorerie

Les taux d'occupation représentent un facteur déterminant du rendement de Leisureworld. Un établissement de SLD qui affiche un taux d'occupation annuel moyen supérieur ou égal à 97 % reçoit des subventions du MSSLD comme s'il avait un taux d'occupation de 100 %. Leisureworld a prouvé qu'elle savait accroître sa capacité et ses taux d'occupation. De plus, l'offre de lits de SLD est contrôlée et réglementée par le gouvernement, ce qui limite l'entrée des concurrents. À la fin de l'exercice, le taux d'occupation annuel moyen de Leisureworld s'établissait à 98,4 %.

L'optimisation de l'hébergement en chambre privée augmente la rentabilité

Une maison de SLD qui offre un hébergement de base à au moins 40 % de ses résidents peut fournir aux autres résidents, en échange de suppléments réglementés, un hébergement en chambre privée. L'exploitant de l'établissement conserve les suppléments de loyer associés à ce type d'hébergement, ce qui accroît généralement les produits d'exploitation et la rentabilité. Les suppléments s'élèvent actuellement à 18 \$ par jour pour une chambre privée. À la fin de l'exercice, environ 33,5 % des lits du portefeuille de Leisureworld correspondaient à la catégorie des chambres privées. Le taux d'occupation moyen des lits en chambre privée s'est établi à 92,9 % en 2008.

La gestion rigoureuse des coûts est essentielle à la rentabilité

Leisureworld tire parti d'économies d'échelle dans des domaines tels que le recrutement du personnel, l'approvisionnement et l'administration des maisons de SLD. En Ontario, les exploitants de ces établissements reçoivent des subventions du gouvernement. Ils doivent rembourser au gouvernement toute somme de ces enveloppes qui n'est pas dépensée, mais toute dépense supérieure aux subventions est payée par l'exploitant. Leisureworld gère ses coûts prudemment pour continuer d'offrir un hébergement et des services de qualité tout en maximisant son bénéfice d'exploitation.

Capacité à obtenir des résultats

La direction estime que le portefeuille de MPT a la capacité de continuer à générer des distributions stables et croissantes pour les porteurs de parts en 2009, en l'absence de facteurs externes importants ou d'initiatives en matière de croissance.

Les activités liées aux infrastructures de l'énergie et à l'infrastructure sociale de MPT sont des entreprises qui exercent leurs activités dans des secteurs où l'entrée de concurrents est fortement limitée et qui dégagent des flux de trésorerie prévisibles tout au long des cycles de l'économie et des marchés.

Les activités de MPT génèrent des flux de trésorerie suffisants pour financer ses dépenses en immobilisations et ses distributions aux porteurs de parts. En 2008, les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation de MPT se sont élevés à 50 516 \$. Au 31 décembre 2008, le fonds de roulement de MPT s'élevait à 51 874 \$ et les fonds en caisse et les placements à court terme totalisaient 51 904 \$, dont 17 101 \$ étaient affectés à la réserve pour travaux d'entretien majeurs, à la réserve pour immobilisations et à la réserve générale.

MPT dispose d'une trésorerie et de facilités d'acquisition de 100 millions de dollars pour assurer une croissance soutenue. MPT prévoit continuer à diversifier son portefeuille au cours des années à venir et à accroître la durée de vie moyenne de ses actifs, ce qui contribuera à une augmentation de ses flux de trésorerie à long terme.

En outre, la relation entre le gérant et le groupe Macquarie est un avantage de taille pour MPT. Macquarie est un chef de file mondial de l'acquisition, du financement et de la gestion des infrastructures. À l'échelle mondiale, il dispose de plus de 2 000 consultants professionnels, responsables de repérer des occasions d'investissement dans des infrastructures, et plus de 700 professionnels de la gestion des actifs d'infrastructures. Cette présence sur le marché et l'expertise éprouvée offrent à MPT une aide précieuse en matière de financement et de gestion d'actifs d'infrastructures ainsi qu'un accès à d'éventuelles occasions de placement.

Enfin, MPT met en œuvre dans toutes ses activités et ses initiatives de croissance le même professionnalisme et les mêmes pratiques rigoureuses de gestion des risques, préservant ainsi le rendement du Fonds et les intérêts des porteurs de parts.

Principales données financières et données d'exploitation consolidées du Fonds

(en milliers de dollars, sauf les parts et les montants par part)	Exercice terminé le 31 déc. 2008	Exercice terminé le 31 déc. 2007
Produits	150 423	122 811
Bénéfice avant les éléments suivants :	26 080	23 257
Gain non réalisé (perte) sur les swaps	(4 228)	523
Gain non réalisé sur les instruments dérivés incorporés	9 841	10 456
Charge d'intérêts, montant net	(12 911)	(6 982)
Perte de valeur de l'écart d'acquisition	(43 279)	–
Gain (perte) sur les placements à long terme comptabilisés à la valeur de consolidation	94	(1 442)
Perte de change	(54)	(1 129)
Gain à la vente d'immobilisations	10	–
Gain au remboursement d'un prêt par le débiteur	–	5 380
Bénéfice (perte) avant impôts	(24 447)	30 063
Économie (charge) d'impôts exigibles	10	(5)
Charge d'impôts futurs	(2 097)	(24 632)
Bénéfice net (perte)	(26 534)	5 426
Résultat de base et résultat dilué par part	(0,531)	0,135
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	50 516	29 663
Encaisse distribuable ⁱ⁾	52 243	48 785
Par part	1,046	1,210
Distributions déclarées aux porteurs de parts	52 454	42 942
Par part ⁱⁱ⁾	1,050	1,030
Ratio de distribution ⁱⁱⁱ⁾	100,4 %	88,0 %
Nombre moyen pondéré de parts et de parts échangeables de catégorie B en circulation (les « parts »), résultat de base et résultat dilué	49 960	40 333
Total de l'actif	737 387	797 952
Total du passif à long terme	383 516	361 887
Vente d'électricité (MWh) ^{iv)}	2 084 376	1 687 059
Vente de vapeur (en milliers de livres)	719 453	697 620
Total de l'occupation moyenne	98,4 %	98,4 %
Occupation moyenne en chambres privées	92,9 %	86,3 %

i) Voir la rubrique « Encaisse distribuable et ratio de distribution » pour le rapprochement de l'encaisse distribuable et des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation pour l'exercice. L'encaisse distribuable n'est pas une mesure reconnue par les PCGR et n'a pas de définition normalisée selon les PCGR. Par conséquent, l'encaisse distribuable peut ne pas être comparable aux autres mesures semblables présentées par d'autres émetteurs.

ii) Les porteurs de parts ont reçu des distributions correspondant aux montants présentés dans le tableau.

iii) Le ratio de distribution est défini par le Fonds comme étant les distributions déclarées exprimées en pourcentage de l'encaisse distribuable. Le ratio de distribution n'est pas une mesure reconnue par les PCGR et n'a pas de définition normalisée selon les PCGR. Par conséquent, il peut ne pas être comparable aux autres mesures semblables présentées par d'autres émetteurs.

iv) Les ventes d'électricité de l'exercice terminé le 31 décembre 2008 tiennent compte de la production intégrale de Chapais, soit 221 401 MWh (218 955 MWh en 2007). Le Fonds comptabilise son placement dans Chapais selon la méthode de la mise en équivalence. Par conséquent, les résultats d'exploitation de Chapais n'ont aucune incidence sur les produits du Fonds.

Consolidation et comparaison des résultats d'exploitation

Le présent rapport de gestion compare les résultats réels du Fonds pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008 avec les résultats au 31 décembre 2007 et pour l'exercice terminé à cette date. Les résultats attribuables aux centrales d'énergie éolienne, d'hydroélectricité et d'énergie tirée de la biomasse ont été pris en compte dans les données comparatives à compter du 27 juin 2007, soit la date d'acquisition de Clean Power Income Fund (« CPIF »). Tous les montants sont en milliers de dollars canadiens, à moins d'indication contraire.

Produits

Les produits pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008 se sont élevés à 150 423 \$, contre 122 811 \$ pour l'exercice précédent. L'augmentation de 27 612 \$ traduit les résultats d'exploitation sur un exercice complet des actifs acquis de CPIF en juin 2007, les prix de l'énergie plus élevés à l'installation de Cardinal en vertu du CAÉ en raison des hausses continues du tarif direct au consommateur (« TDC »). Cette augmentation a été contrebalancée par la baisse de la production de l'installation de Cardinal, par suite de la réduction de gaz accrue à la centrale afin de tirer parti du prix favorable du marché au comptant pour le gaz au cours de l'exercice. La production totale d'électricité pour l'exercice a progressé de 23,6 %, passant de 1 687 059 MWh en 2007 à 2 084 376 MWh en 2008.

Bénéfice avant les éléments suivants

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008, le bénéfice avant les gains et les pertes non réalisés sur les swaps et les instruments dérivés incorporés, le montant net de la charge d'intérêts, la perte de valeur de l'écart d'acquisition, le gain ou la perte sur les placements comptabilisés à la valeur de consolidation, les opérations de change, le gain à la vente d'immobilisations et les impôts s'est établi à 2 823 \$ de plus qu'à l'exercice précédent. L'augmentation est principalement attribuable aux résultats d'exploitation sur un exercice complet des actifs de CPIF et aux prix de l'énergie plus élevés à l'installation de Cardinal, facteurs qui ont été contrebalancés en partie par l'accroissement des frais de transport, de l'amortissement et des frais d'administration. La hausse de la dotation à l'amortissement de l'exercice est attribuable à l'acquisition de CPIF en 2007, qui a donné lieu à une augmentation des actifs amortissables. Les frais d'administration de l'exercice ont augmenté de 1 205 \$ en raison principalement de la hausse des autres frais d'administration attribuable à l'intensification des activités d'expansion des affaires au cours de l'exercice. Les frais de gestion et le remboursement de coûts ont été plus élevés, car le Fonds a nécessité davantage de services de soutien dans les domaines des finances et de la gestion des actifs à la suite de l'acquisition de CPIF. Cette hausse a été partiellement compensée par la diminution des primes d'encouragement. Le tableau ci-après présente les principales catégories de frais d'administration.

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)	Exercice terminé le 31 déc. 2008	Exercice terminé le 31 déc. 2007
Frais de gestion	1 765	1 412
Frais d'administration	108	106
Remboursement de coûts ⁱ⁾	3 245	2 138
Primes d'encouragement	1 602	3 498
Autres frais d'administration	4 262	2 623
Frais d'administration	10 982	9 777

i) Le remboursement de coûts de l'exercice terminé le 31 décembre 2008 comprend un montant de 108 \$ au titre du remboursement de coûts qui a été capitalisé à titre de charges reportées de l'exercice précédent et passé en charges pour l'exercice écoulé, et exclut un montant de 130 \$ au titre du remboursement de coûts qui a été capitalisé à titre de charges reportées et d'immobilisations de l'exercice écoulé. Le gérant se fait rembourser les frais engagés dans le cadre de la prestation de services au Fonds dans différents domaines, notamment les suivants : administration, réglementation, finances, location et technologie de l'information.

Gain non réalisé (perte) sur les swaps

La juste valeur des swaps du Fonds a été comptabilisée au bilan consolidé au 31 décembre 2008. Les fluctuations de la juste valeur des swaps sur gaz de l'exercice sont principalement attribuables aux swaps venus à échéance en 2008, partiellement contrebalancées par une hausse du prix à terme du gaz au 31 décembre 2008. Les fluctuations de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt découlent en grande partie des cinq nouveaux swaps de taux d'intérêt conclus par le Fonds en 2008, ainsi que des prévisions à la baisse des taux d'intérêt à terme. Étant donné que les swaps ne sont pas désignés aux fins de la comptabilité de couverture, les fluctuations de la juste valeur de ces contrats ont été inscrites dans l'état consolidé des résultats comme suit :

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)	Exercice terminé le 31 déc. 2008	Exercice terminé le 31 déc. 2007
Gain non réalisé sur les swaps sur gaz	1 025	1 032
Perte non réalisée sur le swap de taux d'intérêt	(5 253)	(509)
Total du gain non réalisé (de la perte) sur les swaps	(4 228)	523

Gain non réalisé sur les instruments dérivés incorporés

Au 31 décembre 2008, l'actif et le passif liés aux dérivés incorporés comptabilisés à la juste valeur s'établissaient à 20 392 \$ (17 718 \$ en 2007) et à 6 491 \$ (13 658 \$ en 2007), respectivement. L'augmentation de la juste valeur de l'actif lié aux dérivés incorporés de l'exercice terminé le 31 décembre 2008 est principalement attribuable à la hausse du prix à terme du gaz au 31 décembre 2008. La diminution de la juste valeur du passif lié aux dérivés incorporés découle des prévisions à la baisse du TDC à terme. Les fluctuations de la juste valeur de ces dérivés incorporés ont été inscrites dans l'état consolidé des résultats comme suit :

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)	Exercice terminé le 31 déc. 2008	Exercice terminé le 31 déc. 2007
Gain non réalisé sur l'actif lié aux instruments dérivés incorporés	2 674	718
Gain non réalisé sur le passif lié aux instruments dérivés incorporés	7 167	9 738
Total du gain non réalisé sur les instruments dérivés incorporés	9 841	10 456

Charge d'intérêts, montant net

Le montant net de la charge d'intérêts s'est établi à 12 911 \$ en 2008, contre 6 982 \$ un an plus tôt. Cette hausse est attribuable en grande partie à l'augmentation des emprunts de l'exercice par suite de l'acquisition de CPIF ainsi qu'à la baisse du produit d'intérêts gagné sur l'encours des prêts, compensée en partie par la baisse de la charge d'intérêts sur la dette à taux variable du Fonds. Au cours du quatrième trimestre de 2007, l'encours sur les prêts (« prêt de U.S. Wind ») consentis à Caithness Western Wind Holdings LLC (« Caithness ») a été remboursé en totalité par le débiteur, mettant ainsi fin à une source de produit d'intérêts. La charge d'intérêts sur la dette à taux variable a également diminué par suite de la baisse des taux d'intérêt par rapport à l'exercice précédent.

Perte de valeur de l'écart d'acquisition

Comme il est fait mention à la rubrique « Conventions comptables critiques », au cours du quatrième trimestre, la direction a déterminé que la valeur comptable de l'écart d'acquisition relativement aux infrastructures de l'énergie avait subi une dépréciation. Par conséquent, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008, le Fonds a constaté une perte de valeur de l'écart d'acquisition de 43 279 \$ qui a été comptabilisée dans l'état consolidé des résultats. Cette charge hors trésorerie n'a aucune incidence sur la liquidité du Fonds, sur la stabilité des flux de trésorerie liés à son exploitation ou sur son encaisse distribuable. Aucune autre provision pour perte de valeur n'a été jugée nécessaire à l'égard des autres actifs à long terme du Fonds.

Gain (perte) sur les placements à long terme comptabilisés à la valeur de consolidation

Le Fonds détient une participation indirecte de 45 % dans Leisureworld et une participation indirecte de 31,3 % dans l'une des deux catégories d'actions privilégiées de Chapais, qui sont comptabilisées à la valeur de consolidation. L'état consolidé des résultats pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008 comprend une perte comptabilisée à la valeur de consolidation de 62 \$ (perte de 1 286 \$ en 2007) de Leisureworld et un gain comptabilisé à la valeur de consolidation de 156 \$ (perte de 156 \$ en 2007) de Chapais.

Gain au remboursement d'un prêt par le débiteur

Le gain au remboursement d'un prêt par le débiteur de l'exercice précédent a trait à une entente de résiliation conclue le 7 décembre 2007 entre le Fonds et Caithness. En vertu de cette entente, Caithness a remboursé le prêt de U.S. Wind consenti par le Fonds pour un produit total de 22 000 \$ US (22 125 \$ CA). Le Fonds a alors réalisé un gain de 5 380 \$.

Impôts sur les bénéfices

À la suite de modifications apportées à la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « Loi de l'impôt »), entrées en vigueur le 22 juin 2007, les actifs et les passifs d'impôts futurs ont été comptabilisés au bilan consolidé selon les écarts temporaires

entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et passifs existants qui sont censés se résorber après 2010. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008, le Fonds a inscrit une charge d'impôts futurs de 2 097 \$ (24 632 \$ en 2007) à l'état consolidé des résultats relativement à ces actifs et à ces passifs. La baisse de la charge d'impôts futurs de 2008 rend compte d'une charge non récurrente inscrite à l'état consolidé des résultats de l'exercice précédent au titre de la constatation initiale des actifs et des passifs d'impôts futurs conformément aux exigences de la Loi de l'impôt entrées en vigueur en juin 2007.

Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation

Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation ont augmenté de 20 853 \$ pour l'exercice, comparativement à l'exercice précédent. L'augmentation est principalement attribuable à la hausse du bénéfice avant les éléments des charges hors trésorerie (pour les raisons dont il a été fait mention précédemment) et aux variations du fonds de roulement, qui ont été contrebalancées en partie par une hausse du montant net de la charge d'intérêts de l'exercice.

Encaisse distribuable et ratio de distribution

L'encaisse distribuable et le ratio de distribution ne sont pas des mesures de rendement conformes aux PCGR. Le Fonds est d'avis que l'encaisse distribuable et le ratio de distribution constituent des mesures complémentaires qui peuvent aider les investisseurs à évaluer le rendement financier. L'encaisse distribuable est fondée sur les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, mesure conforme aux PCGR qui figure dans l'état consolidé des flux de trésorerie du Fonds, et ajustée pour tenir compte des variations des comptes de réserve, des encaissements et des décaissements non discrétionnaires et des distributions reçues de Leisureworld. En outre, la direction ne tient pas compte de l'incidence des variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement (variations de l'actif et du passif à court terme de nature commerciale, excluant l'encaisse), car elle estime que ces variations ne devraient pas être prises en compte dans le calcul de la période visant à démontrer le degré auquel les flux de trésorerie liés au bénéfice soutiennent les obligations financières du Fonds. Le ratio de distribution correspond aux distributions déclarées, en pourcentage de l'encaisse distribuable.

Les actifs d'infrastructures de l'énergie font l'objet, en raison de leur nature, de travaux d'entretien planifiés afin d'optimiser leur efficacité et leur durée d'exploitation. Le Fonds a établi des réserves qui sont financées en fonction des besoins prévus. MPT tire des fonds de ces réserves pour répondre aux besoins d'entretien et de capitaux. Les ajustements pour tenir compte des encaissements et des décaissements prévus sont faits conformément aux décisions de placement et de financement du Fonds à l'égard des engagements continus.

Le Fonds continue de calculer et de constater l'encaisse distribuable sans tenir compte de la variation du fonds de roulement. Le SFIEO, principal client du Fonds, est facturé une fois par mois. Étant donné que les paiements ne se font que 12 fois par année, la date de réception de chaque paiement a une incidence importante sur le fonds de roulement du Fonds. Les paiements sont reçus en fin de mois ou au premier jour ouvrable suivant une fin de mois, ce qui pourrait donner lieu au paiement de deux factures dans un même mois. Cette situation pourrait donner lieu à une importante variation du fonds de roulement, de l'encaisse distribuable et du ratio de distribution qui ne serait pas un reflet fidèle de l'encaisse distribuable continue ou de la stabilité des activités du Fonds.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008, les distributions aux porteurs de parts ont excédé l'encaisse distribuable de 0,4 %. Le Fonds effectue des distributions mensuelles d'un montant constant par part au cours de l'exercice. Étant donné les fluctuations saisonnières des produits, il est possible que les distributions mensuelles dépassent l'encaisse distribuable à l'occasion. L'écart est alors financé à partir des ressources en trésorerie existantes du Fonds. Chaque année, le Fonds prévoit que l'encaisse distribuable correspondra aux distributions versées aux porteurs de parts.

Au cours de toute période donnée, le montant des distributions déclarées peut dépasser le bénéfice net du Fonds en raison des charges hors trésorerie, dont les plus

importantes sont l'amortissement et les variations hors trésorerie des impôts futurs, les swaps, le solde des dérivés incorporés et la charge de dépréciation. Mis à part les affectations aux dépenses en immobilisations et au compte de réserve pour travaux d'entretien majeurs, le Fonds ne conserve pas de montant supplémentaire pour ces soldes hors trésorerie, car les variations de ces soldes n'exigent pas d'investissements périodiques afin de maintenir les niveaux d'activité existants. Le montant des distributions déclarées peut également dépasser les flux de trésorerie liés à l'exploitation et le bénéfice net de toute période donnée à la suite des distributions reçues de Leisureworld.

(en milliers de dollars, à l'exception des parts et des montants par part)	Exercice terminé le 31 déc. 2008	Exercice terminé le 31 déc. 2007
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	50 516	29 663
Maintien de la capacité de production :		
Retrait du compte de réserve pour travaux d'entretien majeurs	3 400	980
Affectation au compte de réserve pour travaux d'entretien majeurs	(2 225)	(2 726)
Affectation au compte de réserve pour immobilisations	(850)	(719)
	50 841	27 198
Autres ajustements :		
Remboursement prévu sur la dette	(2 431)	(1 582)
Encaissement prévu des prêts	641	295
Gain au remboursement d'un prêt par le débiteur	–	5 380
Distributions reçues de Leisureworld	10 350	10 350
Variation du fonds de roulement	(7 158)	7 144
Encaisse distribuable pour l'exercice ⁱ⁾	52 243	48 785
Par part	1,046	1,210
Distributions déclarées aux porteurs de parts	52 454	42 942
Par part ⁱⁱ⁾	1,050	1,030
Ratio de distribution ⁱⁱⁱ⁾	100,4 %	88,0 %
Parts en circulation, résultat de base et résultat dilué	49 960	40 333

i) L'encaisse distribuable n'est pas une mesure reconnue par les PCGR et n'a pas de définition normalisée selon les PCGR. Par conséquent, l'encaisse distribuable peut ne pas être comparable aux autres mesures semblables présentées par d'autres émetteurs.

ii) Les porteurs de parts ont reçu des distributions correspondant aux montants présentés dans le tableau.

iii) Le ratio de distribution est défini par le Fonds comme étant les distributions déclarées exprimées en pourcentage de l'encaisse distribuable. Le ratio de distribution n'est pas une mesure reconnue par les PCGR et n'a pas de définition normalisée selon les PCGR. Par conséquent, il peut ne pas être comparable aux autres mesures semblables présentées par d'autres émetteurs.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008, l'encaisse distribuable s'est élevée à 52 243 \$ (48 785 \$ en 2007). Le Fonds a déclaré des distributions aux porteurs de parts de 52 454 \$ (42 942 \$ en 2007), ce qui représente un ratio de distribution de 100,4 % (88,0 % en 2007). Le ratio de distribution annuel en 2008 a été supérieur à l'année précédente, surtout en raison du gain de 5 380 \$ au remboursement du prêt de U.S. Wind en 2007. Compte non tenu de l'incidence de ce remboursement, le ratio de distribution de 2007 s'est établi à 99 %. La hausse du ratio

de distribution de 2008 rend compte de l'augmentation des distributions déclarées au cours de l'exercice et de la diminution des flux de trésorerie liés à l'exploitation de Cardinal par suite de la hausse des frais de transport du gaz, compensée en partie par les flux de trésorerie liés à l'exploitation découlant des actifs de CPIF sur un exercice complet. Les distributions déclarées de l'exercice ont été supérieures en raison d'une hausse de 0,02 \$ par part des distributions versées aux porteurs de parts à compter du 1^{er} janvier 2008.

Faits saillants par secteur d'exploitation

L'analyse des résultats résumés du Fonds est présentée par principal secteur d'exploitation : les infrastructures de l'énergie et l'infrastructure sociale.

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)	Exercice terminé le 31 décembre 2008			Exercice terminé le 31 décembre 2007		
	Infrastructures de l'énergie	Infrastructure sociale	Total	Infrastructures de l'énergie	Infrastructure sociale	Total
Produits	150 423	–	150 423	122 811	–	122 811
Charges d'exploitation	84 454	–	84 454	69 860	–	69 860
Marge sur coût variable ⁱ⁾	65 969	–	65 969	52 951	–	52 951
Produit d'intérêts sur les prêts ⁱⁱ⁾	793	–	793	1 368	–	1 368
Amortissement des immobilisations corporelles	21 085	–	21 085	14 310	–	14 310
Quote-part revenant au Fonds du résultat comptabilisé à la valeur de consolidation	156	(62)	94	(156)	(1 286)	(1 442)
Gain au remboursement d'un prêt par le débiteur	–	–	–	5 380	–	5 380
Vente d'électricité (MWh) ⁱⁱⁱ⁾	2 084 376	–	2 084 376	1 687 059	–	1 687 059
Vente de vapeur (en milliers de livres)	719 453	–	719 453	697 620	–	697 620
Occupation totale moyenne	–	98,4 %	98,4 %	–	98,4 %	98,4 %
Occupation moyenne en chambres privées	–	92,9 %	92,9 %	–	86,3 %	86,3 %

i) La marge sur coût variable n'est pas une mesure reconnue par les PCGR et n'a pas de définition normalisée selon les PCGR. Par conséquent, la marge sur coût variable peut ne pas être comparable aux mesures semblables présentées par d'autres émetteurs.

ii) Le produit d'intérêts du Fonds comprend les intérêts gagnés sur le prêt de U.S. Wind et les prêts de Chapais. Ce montant est inclus dans le montant net du produit d'intérêts dans l'état consolidé des résultats.

iii) La vente d'électricité de l'exercice terminé le 31 décembre 2008 tient compte de la production intégrale de Chapais, soit 221 401 MWh (218 955 MWh en 2007). Le Fonds comptabilise son placement dans Chapais selon la méthode de la mise en équivalence. Par conséquent, les résultats d'exploitation de Chapais n'ont aucune incidence sur les produits de l'exercice du Fonds.

Infrastructures de l'énergie

Le secteur des infrastructures de l'énergie comprend les actifs de cogénération de gaz, d'énergie éolienne, d'énergie hydroélectrique et d'énergie tirée de la biomasse.

Activités de cogénération de gaz

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)	Exercice terminé le 31 déc. 2008	Exercice terminé le 31 déc. 2007
Produits	99 777	98 589
Charges d'exploitation	65 284	61 547
Marge sur coût variable ⁱ⁾	34 493	37 042
Amortissement des immobilisations corporelles	7 839	7 785
Vente d'électricité (MWh)	1 259 737	1 291 876
Vente de vapeur (en milliers de livres)	719 453	697 620

i) La marge sur coût variable n'est pas une mesure reconnue par les PCGR et n'a pas de définition normalisée selon les PCGR. Par conséquent, la marge sur coût variable peut ne pas être comparable aux mesures semblables présentées par d'autres émetteurs.

Les produits pour l'exercice ont augmenté de 1 188 \$ par rapport à 2007, en raison des hausses continues du TDC. Cette augmentation a été contrebalancée en partie par une diminution de la production attribuable au nombre plus élevé d'interruptions de service et la réduction de gaz accrue à la centrale afin de tirer parti du prix favorable du marché au comptant pour le gaz. En 2008, la disponibilité et la capacité se sont élevées à 97,2 % (98,2 % en 2007) et à 94,9 % (96,7 % en 2007), respectivement, avec 240 heures

(150 heures en 2007) d'interruption de service et 504 heures de réduction de la consommation (23 heures en 2007). Les produits tirés de la vapeur ont augmenté en 2008, passant de 1 074 \$ en 2007 à 1 108 \$, en raison de besoins plus importants en vapeur de la Société d'Exploitation Canada Starch Inc. (« CASCO »). Les charges d'exploitation de l'exercice 2008 ont été supérieures de 3 737 \$ à celles de 2007, en raison principalement de l'augmentation des frais de transport, compensée en partie par la réduction de gaz.

Activités liées à l'énergie éolienne

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)	Exercice terminé le 31 déc. 2008	Exercice terminé le 31 déc. 2007
Produits	24 660	10 301
Charges d'exploitation	5 437	2 921
Marge sur coût variable ⁱ⁾	19 223	7 380
Produit d'intérêts sur les prêts ⁱⁱ⁾	–	937
Amortissement des immobilisations	8 293	4 236
Gain au remboursement d'un prêt par le débiteur	–	5 380
Vente d'électricité (MWh) ⁱⁱⁱ⁾	253 927	103 400

- i) La marge sur coût variable n'est pas une mesure reconnue par les PCGR et n'a pas de définition normalisée selon les PCGR. Par conséquent, la marge sur coût variable peut ne pas être comparable aux mesures semblables présentées par d'autres émetteurs.
- ii) Le produit d'intérêts sur les prêts pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007 correspond au produit d'intérêts gagné sur le prêt de U.S. Wind, lequel a été remboursé en totalité en décembre 2007.
- iii) La vente d'électricité pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007 rend compte des résultats d'exploitation d'Erie Shores à compter de la date d'acquisition. La production totale d'Erie Shores, soit 243 423 MWh, porte sur l'exercice complet de 2007.

Les produits et les charges d'exploitation de 2008 rendent compte des résultats d'exploitation d'Erie Shores pour un exercice complet. En 2008, la production a augmenté de 4,3 %, passant de 243 423 MWh en 2007 à 253 927 MWh,

ce qui reflète une hausse de la vitesse moyenne des vents. La centrale éolienne a affiché une capacité de 29,2 % (28,1 % en 2007) et une disponibilité de 95,0 % (95,1 % en 2007).

Activités liées à l'énergie hydroélectrique

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)	Exercice terminé le 31 déc. 2008	Exercice terminé le 31 déc. 2007
Produits	12 705	7 031
Charges d'exploitation	3 443	1 878
Marge sur coût variable ⁱ⁾	9 262	5 153
Amortissement des immobilisations corporelles	2 174	1 114

- i) La marge sur coût variable n'est pas une mesure reconnue par les PCGR et n'a pas de définition normalisée selon les PCGR. Par conséquent, la marge sur coût variable peut ne pas être comparable aux mesures semblables présentées par d'autres émetteurs.

Vente d'électricité (MWh) Actif/Installation	Exercice terminé le 31 déc. 2008	Exercice terminé le 31 déc. 2007
Sechelt	80 656	35 530
Hluey Lakes	6 842	3 372
Wawatay	52 364	38 766
Dryden	22 921	11 444
Vente d'électricité ⁱ⁾	162 783	89 112

- i) La vente d'électricité pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007 rend compte des résultats d'exploitation des actifs liés à l'énergie hydroélectrique à compter de la date d'acquisition. La production totale des centrales hydroélectriques, soit 174 300 MWh, porte sur l'exercice complet de 2007.

Les produits et les charges d'exploitation de 2008 reflètent les résultats d'exploitation des centrales hydroélectriques pour un exercice complet. La production totale des centrales hydroélectriques en 2008, soit 162 783 MWh, a diminué d'environ 6,6 % par rapport à celle de 2007, en raison de la réduction des débits d'eau et d'une diminution de la disponibilité. La réduction des débits d'eau est attribuable aux températures plus froides qu'à la normale en 2008.

En 2007, les débits d'eau aux centrales ont atteint en moyenne des niveaux plus élevés que par le passé. Les centrales hydroélectriques ont fonctionné selon une disponibilité moyenne pondérée globale de 96,3 % pour l'exercice (98,2 % en 2007) et ont enregistré une capacité de 51,9 % (55,7 % en 2007), ce qui reflète les 1 017 heures d'arrêt imprévu (837 heures en 2007) afin d'effectuer des travaux de réparation et d'entretien aux centrales de Wawatay et de Sechelt.

Activités liées à l'énergie tirée de la biomasse

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)	Exercice terminé le 31 décembre 2008			Exercice terminé le 31 décembre 2007		
	Whitecourt	Chapais	Total de l'énergie tirée de la biomasse	Whitecourt	Chapais	Total de l'énergie tirée de la biomasse
Produits	13 281	–	13 281	6 890	–	6 890
Charges d'exploitation	10 290	–	10 290	3 514	–	3 514
Marge sur coût variable ⁱ⁾	2 991	–	2 991	3 376	–	3 376
Produit d'intérêts sur les prêts	–	793	793	–	431	431
Amortissement des immobilisations corporelles	2 779	–	2 779	1 175	–	1 175
Quote-part revenant au Fonds du résultat comptabilisé à la valeur de consolidation	–	156	156	–	(156)	(156)

i) La marge sur coût variable n'est pas une mesure reconnue par les PCGR et n'a pas de définition normalisée selon les PCGR. Par conséquent, la marge sur coût variable peut ne pas être comparable aux mesures semblables présentées par d'autres émetteurs.

Vente d'électricité (MWh) Actif/Installation	Exercice terminé le 31 déc. 2008	Exercice terminé le 31 déc. 2007
Whitecourt	186 528	97 508
Chapais	221 401	105 163
Vente d'électricité ⁱ⁾	407 929	202 671

i) La vente d'électricité pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007 rend compte des résultats d'exploitation des actifs liés à l'énergie tirée de la biomasse à compter de la date d'acquisition. La production totale des centrales à la biomasse, soit 411 035 MWh, porte sur l'exercice complet de 2007. Le Fonds comptabilise son placement dans Chapais selon la méthode de la mise en équivalence. Par conséquent, les résultats d'exploitation de Chapais n'ont aucune incidence sur les résultats d'exploitation du Fonds des exercices visés.

Whitecourt

Les produits et les charges d'exploitation de 2008 reflètent les résultats d'exploitation de la centrale Whitecourt pour un exercice complet. Au cours de l'exercice, la centrale de Whitecourt a fonctionné selon une disponibilité de 88,4 % (93,4 % en 2007) et a enregistré une capacité de 88,0 % (93,1 % en 2007). La disponibilité et la capacité ont été inférieures à celles de l'exercice précédent en raison d'interruptions de service d'environ 1 059 heures (462 heures en 2007) afin d'effectuer d'importants travaux d'entretien de la turbine et de la chaudière, lesquels sont menés tous les sept ans. La baisse de la production a été compensée en partie par une hausse du prix moyen du réseau du Power Pool of Alberta, lequel s'est établi à 87,95 \$ le MWh (66,21 \$ en 2007). Environ 14,3 % de la production de la centrale a été vendue au Power Pool of Alberta en 2008.

Chapais

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2008, l'installation de Chapais a fonctionné selon une disponibilité de 93,4 % (94,8 % en 2007), en raison d'interruptions de service de 588 heures (458 heures en 2007), et une capacité de 90,0 % (89,3 % en 2007). Le CAÉ de Chapais est assujéti à une disposition stipulant la production maximale annuelle pour chaque période de 12 mois se terminant le 30 novembre. Si l'installation dépasse cette production maximale, le tarif du CAÉ payé sur toute production excédentaire est considérablement réduit. Par conséquent, l'installation est exploitée tout au long de l'exercice, de sorte que la production totale pour chaque période de 12 mois se terminant le 30 novembre se rapproche de la quantité maximale prévue aux termes du CAÉ.

Infrastructure sociale

La participation du Fonds dans Leisureworld est comptabilisée à la valeur de consolidation et, par conséquent, le Fonds comptabilise sa quote-part (45 %) du résultat pour l'exercice.

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)	Exercice terminé le 31 déc. 2008	Exercice terminé le 31 déc. 2007
Produits	248 732	181 725
Charges d'exploitation	219 332	155 121
Perte nette	(188)	(2 859)
Quote-part revenant au Fonds de la perte comptabilisée à la valeur de consolidation	(62)	(1 286)
Distributions versées au Fonds	10 350	10 350
Occupation totale moyenne	98,4 %	98,4 %
Occupation moyenne en chambres privées	92,9 %	86,3 %

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008, Leisureworld a dégagé des produits de 248 732 \$, contre 181 725 \$ pour l'exercice précédent. Cette augmentation de 67 007 \$ est principalement attribuable à l'acquisition de sept établissements de SLD en janvier 2008, à un taux d'occupation plus élevé en chambre privée et à la majoration de 3,6 % des taux de subventions comparativement à 2007. Les charges d'exploitation ont également été plus élevées, ce qui rend compte de l'ajout de sept établissements de SLD et de l'augmentation des taux de subventions gouvernementales, donnant lieu à une hausse de l'effectif et des coûts d'exploitation.

La perte nette de l'exercice s'est établie à 188 \$, contre 2 859 \$ pour l'exercice précédent. Cette amélioration est principalement attribuable à l'apport au bénéfice des sept établissements de SLD, de l'augmentation des taux de subventions pour les établissements d'hébergement, de la hausse du bénéfice tiré de l'hébergement en chambre privée et de la baisse de la dotation à l'amortissement. Ces facteurs favorables ont été contrebalancés en partie par l'augmentation du montant net de la charge d'intérêts.

Marge sur coût variable

La marge sur coût variable n'est pas une mesure reconnue aux termes des PCGR et n'a pas de signification normalisée prescrite par les PCGR. La marge sur coût variable correspond aux produits, déduction faite des charges d'exploitation directes. La marge sur coût variable fournit aux investisseurs des renseignements utiles qui leur permettent d'évaluer le rendement d'exploitation des actifs sous-jacents du Fonds et leur apport aux résultats financiers du Fonds.

Le tableau ci-après présente un rapprochement de la marge sur coût variable tirée du bénéfice avant les impôts pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008.

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)	Exercice terminé le 31 déc. 2008	Exercice terminé le 31 déc. 2007
Bénéfice (perte) avant impôts	(24 447)	30 063
Perte non réalisée (gain) sur les swaps	4 228	(523)
Gain non réalisé sur les instruments dérivés incorporés	(9 841)	(10 456)
Charge d'intérêts, montant net	12 911	6 982
Perte de valeur de l'écart d'acquisition	43 279	–
Perte (gain) sur les placements à long terme comptabilisés à la valeur de consolidation	(94)	1 442
Perte de change	54	1 129
Gain à la vente d'immobilisations	(10)	–
Gain au remboursement d'un prêt par le débiteur	–	(5 380)
	26 080	23 257
Ajouter :		
Frais d'administration	10 982	9 777
Amortissement	28 907	19 917
Marge sur coût variable	65 969	52 951

Situation de trésorerie et sources de financement

Comme il a été fait mention précédemment, le Fonds investit dans des actifs d'infrastructure de longue durée. La demande associée à ces actifs est relativement stable tout au long des cycles économiques et la plupart des actifs ont conclu des ententes à long terme, assurant une certitude à l'égard des produits. Cette situation réduit certains risques de liquidité et les incertitudes inhérentes à la conjoncture économique.

En 2009, le Fonds prévoit satisfaire à toutes ses obligations d'exploitation et verser des distributions à ses porteurs de parts à même les flux de trésorerie provenant des activités

d'exploitation et les distributions reçues de Leisureworld.

Au 31 décembre 2008, le fonds de roulement du Fonds s'élevait à 51 874 \$ (30 393 \$ en 2007), et les fonds en caisse et les placements à court terme totalisaient 51 904 \$ (21 934 \$ en 2007) dont 34 803 \$ (3 306 \$ en 2007) n'étaient pas inscrits dans le compte de réserve pour travaux d'entretien majeurs, le compte de réserve pour immobilisations ou le compte de réserve générale. Au cours de l'exercice, le Fonds a augmenté ses prélèvements aux termes de la facilité de crédit de CPOT de manière à accroître sa position de trésorerie, ce qui lui permettra de tirer avantage des occasions d'affaires futures.

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)	31 déc. 2008	31 déc. 2007
Compte de réserve pour travaux d'entretien majeurs	9 791	10 966
Compte de réserve pour immobilisations	2 310	2 662
Compte de réserve générale	5 000	5 000
Total des comptes de réserve	17 101	18 628
Autres éléments de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	29 716	3 306
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	46 817	21 934
Placements à court terme	5 087	–
Total des fonds en caisse et des placements à court terme	51 904	21 934

Avec la capitalisation continue des comptes de réserve pour travaux d'entretien majeurs et pour immobilisations, le Fonds estime qu'il dispose de fonds plus que suffisants pour répondre à tous les besoins prévus au titre des travaux d'entretien et des immobilisations pour 2009. Au 31 décembre 2008, les fonds suivants étaient disponibles aux termes des facilités de crédit existantes :

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)	Limites de crédit	Montants autorisés ou prélevés	Montant disponible
Facilité de crédit de Cardinal ⁱ⁾	50 000	36 983	13 017
Facilité de crédit de CPOT ⁱⁱ⁾	150 000	85 550	64 450

i) Les montants autorisés ou prélevés aux termes de la facilité de crédit Cardinal comprennent deux lettres de crédit totalisant 1 983 \$ pour Erie Shores.

ii) Les montants autorisés ou prélevés aux termes de la facilité de crédit CPOT comprennent une lettre de crédit de 550 \$ et une garantie non assortie d'une sûreté de 10 000 \$ donnée aux prêteurs aux termes de la tranche C de l'emprunt pour Erie Shores.

Opérations entre apparentés

Aux termes de divers contrats d'administration et de gestion conclus par le Fonds, la Fiducie, Cardinal, LTC Holding LP et CPOT, le Fonds verse au gérant des montants en échange de services d'administration et de gestion. Le gérant a également droit à des primes d'encouragement et au remboursement de frais.

Le tableau ci-après présente le total des montants constatés relativement aux services fournis par MPML :

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)	Exercice terminé le 31 déc. 2008	Exercice terminé le 31 déc. 2007
Frais de gestion	1 765	1 412
Frais d'administration	108	106
Primes d'encouragement	1 602	3 498
Remboursement de coûts ⁱ⁾	3 267	2 629

i) Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008, un remboursement de coûts de 130 \$ a été capitalisé aux charges reportées et aux immobilisations. Le gérant se voit rembourser le coût des services qu'il fournit au Fonds à l'égard notamment des aspects suivants : administration, réglementation, finances, loyer et technologie de l'information.

Le Fonds a conclu des swaps sur gaz avec une société liée à MGL pour se protéger contre les fluctuations du prix du gaz naturel excédentaire vendu en vertu de la clause relative à la méthode de réduction du contrat d'achat de gaz de Cardinal pour la période de sept mois comprise entre avril et octobre de chacun des exercices de 2009 à 2011. Chaque exercice, aux termes des swaps sur gaz, Cardinal est tenue de verser à MGL des paiements calculés sur 436 814 millions de BTU de gaz au prix du marché du gaz, en échange de paiements fondés sur 436 814 millions de BTU de gaz à un prix fixe par million de BTU. Conformément à la politique du Fonds à l'égard des opérations entre apparentés, ces opérations sont conclues dans des conditions normales de libre concurrence.

Toutes les opérations entre apparentés ont été constatées à la valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie convenu et conclu entre les apparentés.

Saisonnalité

Étant donné que Cardinal a conclu un CAÉ à long terme avec la SFIEO et un contrat d'achat de gaz à prix fixe, les fluctuations du prix de l'électricité sur le marché et la volatilité du prix du gaz naturel ont peu d'incidence sur ses résultats. Le CAÉ comporte toutefois des tarifs qui sont plus élevés au cours du semestre qui s'étend d'octobre à mars (et des tarifs plus faibles d'avril à septembre), d'où les fluctuations des résultats trimestriels.

En outre, les centrales de Cardinal et de Whitecourt exécutent généralement d'avril à juillet des travaux d'entretien majeurs qui se répercutent sur les résultats d'exploitation du Fonds pour cette période. Pour contrer en partie l'effet de cette fluctuation saisonnière, Cardinal vend le gaz excédentaire qu'elle n'a pas utilisé. L'exposition aux fluctuations du prix du marché du gaz provenant de ces ventes de gaz excédentaire est en partie couverte par des swaps sur gaz.

La production d'électricité d'Erie Shores varie selon la vitesse et la densité du vent naturel dans la région de l'installation. En automne et en hiver, la vitesse et la densité du vent augmentent généralement par rapport au printemps et à l'été.

Une partie importante de la production d'électricité des centrales hydroélectriques du Fonds varie selon les débits naturels des bassins hydrologiques respectifs. Au printemps et en automne, les débits d'eau sont en général plus forts qu'en hiver et en été.

Tout comme le CAÉ de Cardinal, les CAÉ de Wawatay et de Dryden conclus avec la SFIEO comportent des dispositions différentes d'établissement de prix pour l'électricité produite, selon le moment de l'année. La SFIEO paie des tarifs plus élevés pour l'électricité d'octobre à mars (et des tarifs moins élevés pour l'électricité d'avril à septembre).

Le CAÉ conclu avec Hydro-Québec relativement à l'installation de Chapais comporte également des dispositions différentes d'établissement de prix pour l'électricité produite selon la période de l'année. De décembre à mars, Hydro-Québec paie une prime de capacité supplémentaire. Ces différences entraînent des fluctuations du bénéfice (de la perte) sur les placements à long terme comptabilisés à la valeur de consolidation, mais n'ont aucun effet sur les flux de trésorerie du Fonds.

Le caractère saisonnier de la vitesse et la densité du vent, des débits d'eau, des dispositions relatives à l'établissement des prix des CAÉ conclus avec la SFIEO et du CAÉ conclu avec Hydro-Québec peut se solder par des fluctuations des produits et du résultat net au cours de l'exercice.

Le Fonds garde des comptes de réserve et des flux de trésorerie disponibles pour contrer les effets des facteurs saisonniers et autres facteurs qui peuvent jouer sur la demande d'électricité. La direction estime que la gestion active des comptes de réserve et des flux de trésorerie disponibles devrait suffire à assurer des distributions mensuelles constantes aux porteurs de parts en 2009.

Informations trimestrielles supplémentaires

Principales données financières et données d'exploitation consolidées du Fonds

(en milliers de dollars, à l'exception des parts et des montants par part) Trimestres terminés les	31 déc. 2008	30 sept. 2008	30 juin 2008	31 mars 2008	31 déc. 2007	30 sept. 2007	30 juin 2007	31 mars 2007
Produits	41 735	31 542	33 483	43 663	41 823	30 432	21 587	28 969
Bénéfice net (perte)	(36 560)	3 811	826	5 389	34 677	(4 947)	(31 662)	7 358
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	9 836	8 549	17 240	14 891	7 694	(2 567)	7 249	17 287
Encaisse distribuable ⁱ⁾	14 705	9 839	11 201	16 498	20 394	8 991	7 331	12 068
Distributions déclarées aux porteurs de parts	13 106	13 114	13 117	13 117	12 869	12 882	9 454	7 737
Résultat de base et dilué par part	(0,732)	0,076	0,017	0,108	0,694	(0,099)	(1,024)	0,245
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation par part	0,197	0,171	0,345	0,298	0,154	0,051	0,234	0,575
Encaisse distribuable par part	0,294	0,197	0,224	0,330	0,408	0,180	0,237	0,402
Distributions déclarées par part ⁱⁱ⁾	0,262	0,262	0,262	0,262	0,257	0,257	0,257	0,257

i) L'encaisse distribuable n'est pas une mesure reconnue par les PCGR et n'a pas de définition normalisée selon les PCGR. Par conséquent, l'encaisse distribuable peut ne pas être comparable aux autres mesures semblables présentées par d'autres émetteurs.

ii) Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2008, les porteurs de parts ont reçu des distributions mensuelles de 0,0875 \$ par part.

Les produits du quatrième trimestre se sont établis à 41 735 \$, contre 41 823 \$ pour la période correspondante de l'exercice précédent. Ce résultat rend compte d'une diminution de 3,0 % de la production d'électricité, laquelle s'est établie à 545 506 MWh (562 595 MWh en 2007). Cette diminution découle surtout des interruptions de service plus nombreuses à Whitecourt et à la réduction des débits d'eau aux centrales hydroélectriques, partiellement compensées par la hausse du prix de l'électricité à Cardinal aux termes du CAÉ par suite d'une augmentation de 2,6 % du TDC et de la hausse de la production à Erie Shores attribuable à une vitesse du vent plus élevée que la moyenne.

La perte nette du quatrième trimestre s'est établie à 36 560 \$, contre un bénéfice net de 34 677 \$ pour la période correspondante de l'exercice précédent. Cet écart est principalement attribuable à une économie d'impôts hors trésorerie de 18 801 \$, à un gain de 5 380 \$ au remboursement du prêt consenti par Fonds à U.S. Wind ainsi qu'à la variation plus favorable de la juste valeur des swaps sur gaz au cours du quatrième trimestre de l'exercice précédent, jumelée à la perte de valeur de l'écart d'acquisition de 43 279 \$ constatée en 2008.

L'encaisse distribuable pour le quatrième trimestre s'est élevée à 14 705 \$, contre 20 394 \$ au quatrième trimestre de 2007. Pour le trimestre, le Fonds a déclaré des distributions aux porteurs de parts de 13 106 \$ (12 869 \$ au quatrième trimestre de 2007), soit un ratio de distribution de 89,1 % (63,1 % au quatrième trimestre de 2007).

Le ratio de distribution du trimestre a été supérieur à celui de la même période de l'exercice précédent en raison d'un gain de 5 380 \$ au remboursement du prêt consenti par le Fonds à U.S. Wind au quatrième trimestre de 2007. Compte non tenu de l'incidence de ce facteur, les flux de trésorerie du Fonds ont été inférieurs pour le trimestre pour les raisons mentionnées précédemment. Les distributions déclarées pour le trimestre ont également été plus élevées par suite d'une hausse annuelle de 0,02 \$ par part des distributions aux porteurs de parts à compter du 1^{er} janvier 2008. Le ratio de distribution trimestriel rend compte du caractère saisonnier des activités du Fonds.

Événements postérieurs à la date du bilan

Le 5 janvier 2009, Whitecourt Power Limited Partnership (« WPLP »), filiale indirecte en propriété exclusive du Fonds et propriétaire de la centrale de production d'énergie tirée de la biomasse de Whitecourt, a résilié le contrat d'exploitation et d'entretien (le « contrat ») visant la centrale. Les services précédemment rendus aux termes du contrat ont été pris en charge par le personnel de la centrale. L'ancien fournisseur de services a avisé WPLP qu'il n'était pas d'accord avec la façon dont le contrat avait été résilié et qu'il examinait les recours juridiques à sa disposition. La direction ne croit pas que les coûts qui pourraient être engagés relativement à cette cause soient importants.

Le 30 janvier 2009, le Fonds a effectué un apport de capital de 6 750 \$ à Leisureworld dans le cadre de l'acquisition de sept établissements de SLD le 31 janvier 2008. Par suite de cet apport, la participation du Fonds dans Leisureworld demeure à 45 %.

Perspectives

La direction prévoit que MPT continuera d'enregistrer un rendement stable en 2009, traduisant la qualité et l'ampleur de son portefeuille et la prévisibilité de ses actifs d'infrastructure de l'énergie et d'infrastructure sociale tout au long du cycle économique.

Le portefeuille de MPT est bien diversifié par type d'actif, par région géographique et par source de combustible, ce qui contribue à la stabilité des flux de trésorerie de MPT. Environ 52 % de l'encaisse distribuable de MPT en 2009 devraient être générés par Cardinal, 12 % par Erie Shores, 12 % par les centrales hydroélectriques, 6 % par les installations d'énergie tirée de la biomasse de MPT et 18 % par Leisureworld. Cette diversité atténue considérablement l'incidence saisonnière des conditions éoliennes et hydrologiques sur le rendement de MPT.

Ainsi, MPT prévoit maintenir la stabilité des distributions aux porteurs de parts, soit 1,05 \$ par part en 2009, en l'absence d'événements externes ou de mesures de croissance d'importance, et un ratio de distribution d'environ 100 %. Environ 50 % des distributions aux porteurs de parts en 2009 ne devraient pas être imposables, car elles constituent un remboursement de capital.

L'accroissement du rendement du portefeuille de MPT au moyen d'importantes améliorations de la production constituera la priorité en 2009. Des occasions d'affaires triées sur le volet qui augmenteront l'importance du Fonds et sa valeur à long terme constituent également un centre d'intérêt.

Cardinal

En 2009, les produits d'exploitation de Cardinal devraient être moins élevés, en raison principalement de l'inspection prévue du circuit du gaz chaud, qui nécessitera environ une interruption de service d'environ 12 jours. De plus, les frais de transport du gaz continueront d'être plus élevés à la centrale Cardinal, et les frais pour 2009 devraient être égaux ou inférieurs aux frais moyens pour 2008 de 1,31 \$ le gigajoule. Les flux de trésorerie de la centrale Cardinal seront donc légèrement inférieurs à ceux de l'exercice précédent.

Erie Shores

La centrale Erie Shores devrait générer une production à long terme annuelle de 249 800 MWh, sous réserve de la vitesse et de la densité des vents, qui habituellement augmentent en automne et en hiver. Ce résultat représente une augmentation de 1,7 % par rapport aux prévisions antérieures, selon une évaluation indépendante de la production d'énergie éolienne de la centrale Erie Shores réalisée d'après des données d'exploitation réelles sur une période de deux exercices complets. La centrale Erie Shores s'attend à accroître son accessibilité en étant reliée à une deuxième ligne de transport d'énergie, ce qui lui permettra de continuer de distribuer son électricité sur le réseau pendant les périodes d'interruption de la ligne Hydro One existante.

Centrales hydroélectriques

Les centrales hydroélectriques devraient afficher une production annuelle à long terme moyenne de 166 360 MWh, qui est conforme aux prévisions antérieures. Les actifs hydroélectriques sont situés près des bassins hydrologiques de l'Arctique, de l'Atlantique et du Pacifique, ce qui atténue l'incidence de la fluctuation des débits sur les produits. En

général, les débits d'eau sont plus forts en automne et au printemps. En 2009, une initiative clé en matière d'efficacité sera d'automatiser l'entreposage et la libération d'eau dans le réservoir qui dessert la centrale Sechelt, ce qui permettra à la centrale de contrôler à distance le débit d'eau et de maximiser ainsi sa production.

Whitecourt

La centrale Whitecourt continue de régler les problèmes d'exploitation relevés au cours du quatrième trimestre de 2008, principalement une vibration de la turbine plus forte que la normale, ce qui devrait entraîner une interruption de quelque 12 jours au cours du premier trimestre de 2009. En outre, la centrale Whitecourt effectue les travaux d'entretien réguliers au printemps et à l'automne, programme qui nécessite habituellement une interruption de quatre jours à chaque fois. Elle prévoit améliorer et prolonger de 8 à 20 jours son programme d'entretien pour le printemps 2009 pour s'assurer de régler, de façon complète et avec succès, les difficultés récentes en matière d'exploitation. Par conséquent, nous prévoyons que les interruptions de service totaliseront entre 28 et 40 jours en 2009. La centrale Whitecourt devrait afficher une disponibilité d'environ 86 % à 90 % pour l'exercice.

Après la fin de l'exercice, soit au début de février, Millar-Western a informé la centrale Whitecourt de son intention de réduire la portée de ses activités en raison de l'incidence de la crise économique mondiale sur son entreprise. Cette décision pourrait avoir une incidence sur le volume de déchets ligneux que Millar-Western fournit à la centrale Whitecourt. Conformément au contrat d'approvisionnement que la centrale Whitecourt a conclu avec Millar-Western, si celle-ci ne fournit pas la quantité minimale requise de déchets ligneux, elle doit rembourser à la centrale Whitecourt les coûts engagés pour se procurer une autre source de combustible.

Leisureworld

Leisureworld continuera de se concentrer sur l'amélioration de la qualité des soins et de l'hébergement offerts aux résidents. Il est prévu que Leisureworld maintienne un taux complet d'occupation et continue d'attirer plus de résidents vers l'hébergement en chambre privée, ce qui contribue à la rentabilité. La direction s'attend actuellement à ce que la politique de distribution de Leisureworld soit maintenue pour l'exercice 2009. Grâce à sa masse critique, Leisureworld est bien placée pour tirer parti des possibilités d'acquisitions complémentaires et mettre en œuvre sa stratégie, soit offrir des services de soins de santé et un hébergement de grande qualité aux aînés de l'Ontario.

Occasions de croissance

L'objectif de MPT est d'assurer un revenu stable aux porteurs de parts, ainsi qu'un rendement total intéressant sur leurs placements, ce qui inclut nécessairement la croissance du portefeuille au moyen d'acquisitions qui répondent aux objectifs de placement et de rendement.

Grâce à ces acquisitions stratégiques, MPT peut diversifier davantage son portefeuille et prolonger la durée de vie moyenne de ses actifs, accroissant ainsi la stabilité de ses flux de trésorerie à long terme. L'ajout de nouveaux actifs permettra au Fonds de réduire l'incidence de la nouvelle législation fiscale fédérale modifiant l'imposition des entités intermédiaires de placement déterminées (« EIPD »), laquelle

prévoit que les fiducies de revenu devront payer un impôt similaire à celui des sociétés à compter de 2011, et de l'expiration en 2014 du contrat d'achat d'électricité de la centrale Cardinal.

Ces occasions de croissance pourraient comprendre notamment la production d'énergie, particulièrement dans le secteur de l'énergie renouvelable, le transport et la distribution d'électricité, l'ajout d'établissements de soins de longue durée et d'autres infrastructures d'actifs essentielles telles que la distribution d'eau, les écoles, les hôpitaux et les routes, y compris des partenariats public-privé qui devraient offrir de nombreuses occasions intéressantes. MPT a les connaissances et une feuille de route qui lui permettront de tirer profit de ces occasions ainsi que la souplesse financière nécessaire à sa croissance, dont une trésorerie et des facilités d'acquisitions d'environ 100 millions de dollars au 31 décembre 2008.

Perspectives pour 2011

De concert avec le conseil des fiduciaires, MPT continue également d'évaluer les options dont il dispose pour maximiser la valeur pour les porteurs de parts en 2011; il examine entre autres choses la réceptivité du marché à l'adoption d'une nouvelle structure et la capacité du Fonds à accéder facilement à des capitaux dans l'avenir. Divers choix se présentent au Fonds, mais selon les résultats de l'analyse menée par MPT, la conversion en une société qui verse des dividendes en 2011 semble la meilleure solution. Le Fonds prévoit conserver le caractère avantageux sur le plan fiscal de ses distributions d'ici 2011.

En 2009, la direction prévoit élaborer une stratégie précise visant à réagir aux conséquences de l'imposition des EIPD sur le Fonds. La direction s'attend à ce que 2010 soit une année de transition pour le Fonds, où elle tentera de positionner le portefeuille et la structure du capital du Fonds pour 2011. La priorité est de conserver un portefeuille de grande qualité composé d'actifs d'infrastructures qui soutiendra un rendement élevé dans l'environnement post-EIPD, tout en créant une possibilité de plus-value du capital.

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

Certains énoncés figurant dans le rapport de gestion peuvent constituer des énoncés prospectifs qui comportent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels soient très différents des résultats futurs que laissent entendre, explicitement ou implicitement, les énoncés prospectifs. Dans le présent rapport de gestion, les énoncés prospectifs utilisent des termes tels que « pouvoir », « s'attendre à », « croire », « prévoir » et d'autres termes et expressions semblables. Ces énoncés reflètent les attentes actuelles quant aux événements et au rendement d'exploitation futurs valables en date du présent rapport de

gestion. Les énoncés prospectifs comportent des incertitudes et des risques importants, ne doivent pas être interprétés comme des garanties quant au rendement ou aux résultats futurs et ne sont pas nécessairement des indications précises de l'atteinte ou non de ces résultats. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion reposent sur des renseignements actuellement disponibles et sur des hypothèses que le Fonds juge raisonnables à l'heure actuelle, y compris les hypothèses importantes pour chacun des actifs du Fonds énoncées dans le rapport annuel 2008 du Fonds à la rubrique « Perspectives », mises à jour dans les rapports financiers trimestriels déposés ultérieurement par le Fonds. Toutefois, le Fonds ne peut garantir aux investisseurs que les résultats réels seront conformes à ces énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs sont faits en date du présent rapport de gestion, et le Fonds ne s'engage nullement à mettre à jour les énoncés prospectifs qui peuvent être faits à l'occasion par le Fonds ou pour son compte, sauf lorsque la législation sur les valeurs mobilières applicable l'exige.

Les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion sont présentés afin d'aider les investisseurs et les analystes à comprendre la situation financière et les priorités et objectifs stratégiques du Fonds et peuvent ne pas être appropriés à d'autres fins. Le lecteur ne doit pas se fier indument aux énoncés prospectifs, qui ne sont valables qu'à la date à laquelle ils sont faits. Un certain nombre de facteurs pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent grandement des résultats dont font état les énoncés prospectifs, y compris notamment les risques associés à ce qui suit : le rendement opérationnel des actifs du Fonds, les contrats d'achat d'électricité, les coûts et le transport du combustible et l'approvisionnement en combustible, le défaut aux termes des conventions de crédit, le régime foncier et les droits connexes, le régime de réglementation et les permis, la réglementation et le financement gouvernemental, la capacité de réaliser des acquisitions futures, la propriété et l'exploitation des établissements de soins de longue durée, la participation sans contrôle dans Leisureworld, le défaut aux termes des billets de 2015 et de la facilité de crédit de Leisureworld, les relations de travail et les frais de main-d'œuvre, les modifications des règles fiscales fédérales à l'égard des entités intermédiaires, la variabilité des distributions, la concentration géographique du portefeuille et son manque de diversification, la responsabilité des porteurs de parts, la dépendance envers Macquarie Power Management Ltd., le gérant du Fonds, et les conflits d'intérêts éventuels, l'assurance et les risques liés aux régimes relatifs à l'environnement, à la santé et à la sécurité dans le cadre desquels les actifs du Fonds fonctionnent, la dilution pour les porteurs de parts et la nature des parts. Les risques et les incertitudes susmentionnés ne sont pas exhaustifs et d'autres événements ou facteurs de risque, y compris les facteurs de risque présentés dans les documents du Fonds déposés auprès des autorités de réglementation des valeurs mobilières du Canada, pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement des résultats exprimés dans les énoncés prospectifs.

Obligations contractuelles et autres engagements

Les obligations contractuelles et les engagements les plus importants du Fonds au 31 décembre 2008 sont décrits ci-après.

Dettes à long terme

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)	Taux d'intérêt effectif	Échéance	31 déc. 2008	31 déc. 2007
Facilité de crédit de Cardinal ⁱ⁾	2,31 % à 2,72 %	16 mai 2011	35 000	35 000
Facilité de crédit de CPOT ⁱⁱ⁾	2,44 % à 2,86 %	26 juin 2010	75 000	50 000
Dettes du projet Erie Shores ⁱⁱⁱ⁾				
Tranche A	5,96 %	1 ^{er} avril 2026	66 873	68 988
Tranche B	5,28 %	1 ^{er} avril 2016	6 249	6 912
Tranche C	5,05 %	1 ^{er} avril 2011	40 000	40 000
			113 122	115 900
Moins les frais de financement reportés			223 122	200 900
Facilité de crédit de CPOT			(441)	(700)
Total de la dette, déduction faite des frais de financement reportés			222 681	200 200
Moins la partie à court terme de la dette à long terme			(2 942)	(2 778)
Total de la dette à long terme			219 739	197 422

- i) Cardinal dispose de facilités de crédit garanties de premier rang totalisant 50 000 \$, composées a) d'un emprunt à terme de 35 000 \$ (l'« emprunt à terme »); et b) d'un emprunt renouvelable de 15 000 \$ (le « crédit renouvelable »), (collectivement, la « facilité de crédit de Cardinal »). Au 31 décembre 2008, un montant de 35 000 \$ avait été avancé en vertu de l'emprunt à terme, alors qu'aucun montant n'avait été prélevé aux termes du crédit renouvelable. Les avances aux termes de la facilité de crédit de Cardinal prennent la forme d'une série d'acceptations bancaires à trois mois. Les intérêts sont calculés au taux des acceptations bancaires en vigueur à la date considérée majoré d'une commission d'attente établie en fonction du ratio de la dette totale consolidée de Cardinal à son bénéfice consolidé avant intérêts, impôts, amortissement et gains et pertes non réalisés (« BAIIA ») consolidés. L'emprunt à terme est garanti par une hypothèque de premier rang grevant les actifs de Cardinal. Le recours à la facilité de crédit de Cardinal est assujéti à certains engagements financiers et non financiers qui, entre autres, établissent des limites à l'égard du niveau d'endettement ainsi qu'un ratio minimal de couverture des intérêts. À l'échéance, la facilité de crédit de Cardinal peut être remplacée par une facilité de crédit comportant des modalités similaires et pour des périodes consécutives de 364 jours. Le Fonds a conclu des swaps sur taux d'intérêt toujours en vigueur portant sur un notionnel de 35 000 \$ afin d'atténuer le risque de taux d'intérêt sur l'emprunt à terme jusqu'à l'échéance.
- Au 31 décembre 2008, aux termes de la facilité de crédit de Cardinal, le Fonds avait engagé deux lettres de crédit de soutien totalisant 1 983 \$. Ces lettres de crédit comprennent une lettre de crédit de soutien de 1 980 \$ en faveur de l'Office de l'électricité de l'Ontario aux termes du CAÉ visant Erie Shores et une lettre de crédit de soutien de 3 \$ en faveur de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité.
- ii) CPOT dispose de facilités de crédit de premier rang non garanties d'un montant de 150 000 \$, composées a) d'un emprunt renouvelable de 75 000 \$ d'une durée de trois ans (le « crédit renouvelable »); et b) d'un emprunt à terme de 75 000 \$ d'une durée de trois ans (l'« emprunt à terme »), (collectivement la « facilité de crédit de CPOT »). Au 31 décembre 2008, un montant de 75 000 \$ avait été avancé aux termes de l'emprunt à terme alors qu'aucun montant n'avait été prélevé aux termes du crédit renouvelable. Les avances aux termes de la facilité de crédit de CPOT prennent la forme d'une série d'acceptations à un mois et à trois mois. Les intérêts payés sont calculés au taux des acceptations bancaires en vigueur à la date considérée, majoré d'une commission d'attente établie en fonction du ratio de la dette totale consolidée de CPOT à son BAIIA consolidé et d'un ratio minimal de couverture des intérêts. Aux termes de la facilité de crédit, CPOT est assujéti à certains engagements financiers et non financiers qui, entre autres, établissent des limites à l'égard du niveau d'endettement ainsi qu'un ratio minimal de couverture des intérêts. Le Fonds a conclu des swaps sur taux d'intérêt toujours en vigueur portant sur un notionnel de 50 000 \$ afin d'atténuer le risque de taux d'intérêt sur l'emprunt à terme jusqu'à l'échéance.
- Au 31 décembre 2008, aux termes de la facilité de crédit de CPOT, le Fonds avait engagé une lettre de crédit de soutien de 550 \$ en faveur de Sun Life à l'égard du compte de réserve pour travaux d'exploitation et d'entretien d'Erie Shores conformément aux dispositions de la dette du projet Erie Shores. Un montant de 10 000 \$, qui correspond à une sûreté non garantie accordée aux prêteurs en vertu de la tranche C de l'emprunt d'Erie Shores, doit être retranché des sommes pouvant être prélevées, en tout temps, aux termes du crédit renouvelable.
- iii) Le Fonds dispose d'un financement de projets sans droit de recours de 113 122 \$ pour Erie Shores, composé : a) d'un emprunt avec amortissement complet de 66 873 \$ (la « tranche A »); b) d'un emprunt avec amortissement complet de 6 249 \$ (la « tranche B »); et c) d'un emprunt capitalisé à l'échéance de 40 000 \$ (la « tranche C »). Ce financement a été obtenu et est garanti exclusivement par Erie Shores, sans recours aux autres actifs du Fonds.

Au 31 décembre 2008, le Fonds avait conclu des swaps de taux d'intérêt portant sur un notionnel de 85 000 \$ afin d'atténuer le risque de taux d'intérêt sur les facilités de crédit de Cardinal et de CPOT jusqu'à l'échéance. En vertu de chacun des contrats, le Fonds paiera des intérêts à taux fixe en contrepartie d'intérêts à taux variable correspondant au taux des acceptations bancaires à trois mois alors en vigueur.

Les modalités des swaps sont les suivantes :

Swap sur taux d'intérêt	Échéance	Notionnel	Taux fixe ⁱ⁾
Cardinal	16 mai 2011	11 700	3,39 %
	16 mai 2011	11 600	3,39 %
	16 mai 2011	11 700	3,41 %
CPOT	26 juin 2010	10 000	3,04 %
	28 juin 2010	40 000	3,07 %

i) Les taux fixes sur les swaps excluent les commissions d'attente sur les acceptations bancaires en vertu des facilités de crédit de Cardinal et de CPOT.

Le tableau ci-dessous présente le total des paiements en capital requis aux termes des facilités de crédit du Fonds pour les cinq prochains exercices.

Année du remboursement	Facilité de crédit de Cardinal	Facilité de crédit de CPOT	Dette du projet Erie Shores	Total
2009	–	–	2 942	2 942
2010	–	75 000	3 117	78 117
2011	35 000	–	43 302	78 302
2012	–	–	3 497	3 497
2013	–	–	3 705	3 705
Par la suite	–	–	56 559	56 559
	35 000	75 000	113 122	223 122

	Exercice terminé le 31 déc. 2008	Exercice terminé le 31 déc. 2007
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)		
Frais de financement reportés, après amortissement	259	125
Intérêts sur la dette	14 629	9 203
Total de la charge d'intérêts	14 888	9 328
Moins le produit d'intérêts	(1 977)	(2 346)
Charge d'intérêts, montant net	12 911	6 982

Swaps

Cardinal a conclu des swaps sur gaz pour la période de sept mois allant d'avril à octobre de chacun des exercices de 2009 à 2011. En vertu de ces contrats, Cardinal est tenue, chaque exercice, de verser aux contreparties des paiements calculés sur 436 814 millions de BTU de gaz au prix du marché alors en vigueur, en échange de paiements fondés sur 436 814 millions de BTU de gaz à un prix fixe par million de BTU.

CPOT a conclu un swap de taux d'intérêt portant sur un notionnel de 20 000 \$ afin d'atténuer certains risques de refinancement liés à la dette du projet Erie Shores. Aux termes du contrat, CPOT paiera des intérêts au taux fixe de 5,63 % pendant une période de cinq ans suivant l'échéance de la dette du projet Erie Shores, soit du 1^{er} décembre 2011 au 1^{er} décembre 2016. En contrepartie, CPOT touchera des intérêts à taux variable qui correspondront au taux des acceptations bancaires à trois mois alors en vigueur.

Au cours de l'exercice, le Fonds a conclu cinq nouveaux swaps de taux d'intérêt portant sur un notionnel de 85 000 \$ afin d'atténuer le risque de taux d'intérêt sur les facilités de crédit de Cardinal et de CPOT jusqu'à l'échéance. En vertu de chacun des contrats, le Fonds paiera des intérêts à un taux fixe en contrepartie d'intérêts à un taux variable correspondant au taux des acceptations bancaires à trois mois alors en vigueur.

Aucun des swaps susmentionnés n'a été désigné aux fins de la comptabilité de couverture.

Contrats de location

CASCO loue à Cardinal le terrain où est située la centrale. En vertu du contrat de location, Cardinal verse un loyer nominal. Le contrat de location vient à échéance en même temps que le contrat d'économie d'énergie intervenu entre CASCO et Cardinal. Le contrat d'économie d'énergie expire le 31 janvier 2015, mais il peut être prorogé d'une période pouvant aller jusqu'à deux ans au gré de Cardinal.

CPOT a conclu des contrats de location avec l'Ontario et la Colombie-Britannique à l'égard de terrains, de terrains immergés et de droits d'usage de l'eau nécessaires à l'exploitation de ses centrales hydroélectriques. Les paiements en vertu de ces contrats varient en fonction des niveaux réels de production d'électricité. Ces contrats viennent à échéance entre 2023 et 2042.

Le Fonds est partie à un certain nombre de contrats de location-acquisition dont la durée s'échelonne entre quatre et six ans, qui viendront à échéance de 2010 à 2012 et qui portent intérêt à des taux s'établissant entre 6,6 % et 7,0 %. Le tableau suivant résume le total des paiements de capital et d'intérêts aux termes des contrats de location-acquisition du Fonds pour les quatre prochains exercices.

Année du remboursement	Paiement annuel	Intérêts	Capital
2009	221	33	188
2010	141	22	119
2011	133	13	120
2012	133	5	128
Total	628	73	555

Contrats d'approvisionnement en électricité

Le Fonds a conclu des CAÉ qui viendront à échéance entre 2014 et 2042 et aux termes desquels il s'engage à vendre la quasi-totalité de la production d'électricité de ses centrales, moins la quantité d'électricité dont il a besoin pour assurer l'exploitation de ses centrales, à des clients présentant une bonne qualité de crédit, notamment des organismes gouvernementaux. Les tarifs d'électricité sont fixés dans le cadre de CAÉ à long terme, assortis pour la plupart de clauses d'indexation.

Contrat d'approvisionnement en vapeur

En vertu d'un contrat d'économie d'énergie intervenu entre Cardinal et CASCO, la centrale peut vendre jusqu'à 723 millions de livres de vapeur par année à CASCO pour l'exploitation de sa centrale. Le contrat d'économie d'énergie expire le 31 janvier 2015, mais il peut être prorogé d'une période pouvant aller jusqu'à deux ans au gré de Cardinal.

Contrat d'approvisionnement en déchets ligneux

La centrale de production d'énergie tirée de la biomasse de Whitecourt a conclu un contrat à long terme afin de s'assurer d'un approvisionnement adéquat en déchets ligneux. Le contrat vient à échéance en 2016.

Contrats d'achat de gaz

Cardinal a conclu un contrat à long terme d'achat de gaz naturel qui vient à échéance le 1^{er} mai 2015. Les engagements minimaux en vertu de ces contrats visent 9 289 104 millions de BTU par année jusqu'à l'échéance en 2015, soit 80 % du volume maximal prévu au contrat.

Contrats d'exploitation, de gestion et d'entretien

CPOT a conclu un contrat d'exploitation et de gestion avec Regional Power Inc. (« Regional ») à l'égard de l'exploitation et de l'entretien de ses centrales hydroélectriques. Ce contrat vient

à échéance le 30 novembre 2011 et comporte des périodes de renouvellement automatiques. En contrepartie de ses services, Regional a droit à des honoraires de gestion mensuels et est admissible à une prime d'encouragement annuelle.

Au 31 décembre 2008, Whitecourt avait conclu un contrat d'exploitation et de gestion (le « contrat ») avec Probyn Whitecourt Management Inc. (« PWMI ») visant l'exploitation et la gestion de l'installation de production d'énergie tirée de la biomasse de Whitecourt. PWMI reçoit des honoraires de gestion mensuels et est admissible à une prime d'encouragement annuelle. Le 5 janvier 2009, le contrat a été annulé et PWMI ne fournit plus de services d'exploitation et de gestion au Fonds. Le Fonds ne prévoit pas que cette décision aura une incidence sur ses activités, étant donné qu'il assure à l'interne la gestion de l'installation de Whitecourt.

Chapais a conclu un contrat de services de gestion avec Probyn Power Services Inc. (« PPSI ») visant l'exploitation et l'entretien de l'installation de production d'énergie tirée de la biomasse de Chapais qui expire le 30 novembre 2011. En contrepartie de ses services, PPSI a droit à des honoraires de gestion mensuels.

En vertu d'un contrat d'entretien et de services à prix fixe venant à échéance le 25 juillet 2010, Générale électrique du Canada fournit des services de gestion et d'exploitation à Erie Shores. En vertu d'un contrat distinct, General Electric Company fournit à l'égard du projet des garanties de remboursement des produits et d'exécution d'une durée de quatre ans depuis le 26 juillet 2006.

Sûretés

Au 31 décembre 2008, le Fonds avait fourni une sûreté non garantie de 10 000 \$ en faveur des prêteurs aux termes de la tranche C de l'emprunt d'Erie Shores. Cette sûreté peut être diminuée, de temps à autre, d'un montant qui correspond à 75 % des montants débloqués du compte de mise en main tierce, établi lors de la cession de Gas Recovery Systems, LLC (« GRS ») par CPIF avant son acquisition par le Fonds, en sus d'un certain montant. Au 31 décembre 2008, cette sûreté n'avait fait l'objet d'aucune diminution.

Le Fonds a également fourni trois sûretés relativement à la participation précédente de CPIF dans GRS. Au 31 décembre 2008, aucune réclamation n'avait été formulée en vertu de ces sûretés.

Changement climatique et questions environnementales

Les actifs du Fonds sont soumis à un régime complexe et de plus en plus rigoureux en matière d'environnement, de santé et de sécurité, qui comprend les lois, règlements et directives en matière d'environnement aux niveaux fédéral, provinciaux et municipaux. Étant donné que les activités de production d'électricité du Fonds émettent du dioxyde de carbone (« CO₂ »), ce dernier doit également se conformer aux nouvelles exigences fédérales et provinciales, notamment les programmes de compensation des émissions. Le Fonds respecte, à tous les égards importants, la réglementation et les directives actuelles en matière d'environnement des gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux.

Exigences du gouvernement fédéral

Le 10 mars 2008, le gouvernement fédéral a publié un vaste cadre réglementaire sur les émissions de gaz à effet de serre et la pollution de l'atmosphère, intitulé *Prendre le virage : Mesures concrètes pour lutter contre les changements climatiques*, dans lequel sont établis la structure des cibles pour les émissions de gaz à effet de serre (« GES ») ainsi que les mécanismes de conformité pour les années 2010 à 2020. Même s'il est prévu que le gouvernement fédéral publiera un projet de règlements en 2009 devant être finalisé en vue de la mise en œuvre le 1^{er} janvier 2010, les déclarations récentes du ministre fédéral de l'Environnement indiquent que le cadre réglementaire proposé par le fédéral sera vraisemblablement modifié afin de rendre compte davantage de l'approche nord-américaine en matière de gestion des GES, notamment la mise en place d'un système nord-américain de plafonnement et d'échange.

L'actuel cadre réglementaire proposé par le gouvernement fédéral requiert une réduction de 18 % de l'intensité des émissions de GES des installations existantes, et une amélioration de 2 % par année jusqu'en 2020, année où une réduction absolue de 20 % devra être atteinte. Le plan porte notamment sur les éléments suivants :

- la capacité des sociétés d'électricité de respecter les normes selon l'intensité de leurs émissions totales plutôt que selon l'intensité des émissions de chaque centrale;
- le traitement favorable des installations de cogénération de sorte que seulement de légères réductions sont nécessaires;
- l'établissement d'un fonds de technologie conçu pour permettre aux sociétés qui investissent dans les technologies de transformation d'utiliser ce fonds aux fins de la conformité. Pour se conformer au plan, les sociétés doivent contribuer au fonds 15,00 \$ la tonne entre 2010 et 2012, 20,00 \$ la tonne en 2013, puis le taux augmentera chaque année en fonction de la croissance nominale du PIB;
- la capacité des sociétés d'obtenir des crédits compensatoires aux fins de la conformité;
- l'intention d'établir un groupe de travail sur l'électricité propre afin de déterminer où des réductions additionnelles peuvent être apportées dans le secteur.

L'approche préconisée par le cadre réglementaire vise à encourager les installations de cogénération à haute efficacité. Pour ce faire, les cibles d'émissions des installations de cogénération sont fondées sur un niveau de référence correspondant aux niveaux d'émissions en cas de production séparée d'électricité et de chaleur. Les émissions attendues provenant de la production de chaleur seraient fondées sur celles d'une chaudière à vapeur ordinaire et autonome ayant une efficacité de fonctionnement de 80 %. Les installations existantes se verraient assigner en 2010 une cible de réduction d'intensité qui serait de 18 % pour l'intensité liée à la production de chaleur et une amélioration continue annuelle de 2 % par la suite. Les émissions attendues provenant de la production d'électricité seraient fondées sur l'intensité des émissions d'une centrale autonome au gaz naturel de production électrique à cycle mixte, soit 0,418 tonne/MWh. Il n'y aurait pas de cible de réduction d'intensité pour la production d'électricité. Les installations actuelles de Cardinal sont conçues pour produire des émissions inférieures aux normes applicables.

Dans le cadre de ce plan réglementaire, le gouvernement fédéral a mis en œuvre, le 29 juin 2008, son *Programme de crédit pour des mesures d'action précoce*, conçu pour attribuer à certaines entreprises qui ont pris des mesures pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre entre 1992 et 2006 un nombre limité de crédits de carbone et qui seront vraisemblablement assujetties à des réductions obligatoires d'émissions de gaz à effet de serre. Les crédits visent notamment la réduction de CO₂, de méthane (« CH₄ ») et d'oxyde nitreux (« NOx »). Le Fonds a déterminé qu'aucun projet mené à ses installations au cours de la période visée n'était admissible aux crédits aux termes du *Programme de crédit pour des mesures d'action précoce*.

Comme de nombreux détails du cadre réglementaire du gouvernement fédéral demeurent encore à déterminer et que la coordination de cette approche avec les plans provinciaux n'a pas encore été négociée, le Fonds n'est pas en mesure pour le moment d'évaluer les incidences de ce plan sur ses activités. L'exposition du Fonds à la réglementation sur les GES en pleine évolution est réduite grâce à ses initiatives sur le plan de la technologie propre et l'accroissement de son portefeuille de centrales d'énergie renouvelable en pleine croissance, ce qui pourrait générer des crédits compensatoires relatifs aux GES si les actifs du Fonds répondent aux exigences d'admissibilité aux termes du programme du gouvernement fédéral.

Par ailleurs, le gouvernement fédéral élabore un cadre réglementaire parallèle pour la gestion des émissions de polluants atmosphériques comme l'oxyde nitreux, les oxydes de soufre, les composés organiques volatils et certains enjeux d'intérêts. Il est prévu que des plafonds en matière de polluants visant chaque secteur, notamment la production d'électricité, seront établis en 2009 et devraient entrer en vigueur entre 2012 et 2015. Il est également prévu que le secteur de la production d'électricité devra respecter des plafonds en matière d'émissions de mercure. D'ici à ce que le gouvernement fédéral débouche sur des cibles et des mécanismes de conformité pour ces polluants, le Fonds n'est pas en mesure de déterminer leur incidence sur ses activités.

Exigences des gouvernements provinciaux

Le règlement intitulé *Specified Gas Emitters Regulation* visant la réduction des GES du gouvernement de l'Alberta est entré en vigueur en 2007. Les installations de production d'énergie tirée de la biomasse de Whitecourt émettent moins de 100 000 tonnes de CO₂ par année, soit le seuil aux termes de la législation albertaine.

En vertu d'une législation entrée en vigueur en 2004, le gouvernement ontarien a instauré un système de plafonnement et d'échange à l'égard des émissions de NOx. En vertu de ce système, les installations visées par la législation sont assujetties à certaines limites annuelles d'émission, lesquelles peuvent être atteintes soit par le contrôle des sources d'émissions ou par leur réduction, ou encore par voie d'échange de droits d'émission de NOx. Pour 2007, Cardinal a reçu 984 tonnes de droits d'émission de NOx en fonction de la production réelle de 2005. Cardinal prévoit utiliser 369 tonnes de droits d'émission de NOx pour 2007, ce qui lui laisse un solde de droits d'émission cumulatifs de 3 066 tonnes. Les émissions de NOx des installations de production existantes de Cardinal sont inférieures aux seuils prescrits par la législation.

Le 2 juin 2008, les gouvernements de l'Ontario et du Québec ont annoncé la signature d'un protocole d'entente portant sur un système régional de plafonnement et d'échange visant à réduire les émissions de GES. En outre, le 18 juillet 2008, le gouvernement de l'Ontario a annoncé qu'il s'était joint à Western Climate Initiative (« WCI »), organisme auquel se sont également joints la Colombie-Britannique, le Québec, le Manitoba et sept États américains. Le WCI cherche à mettre sur pied une stratégie régionale qui porte sur la question des changements climatiques, notamment l'établissement d'un objectif régional global de réduction des GES et la conception d'un mécanisme axé sur le marché en vue de l'atteinte de l'objectif de réduction des émissions de GES.

Le *Plan d'action de l'Ontario contre le changement climatique*, lequel a été publié en août 2007, établit des cibles en matière de réduction des émissions de GES de 6 % d'ici 2014 et de 15 % d'ici 2020 par rapport aux émissions de 1990 et vise une variété de secteurs, notamment la production d'électricité. À titre de membre du WCI, l'Ontario instaurera un système de plafonnement et d'échange dans le cadre de sa stratégie de réduction des émissions des GES. Le gouvernement ontarien a annoncé son intention de mettre ce système en place d'ici 2010 pour les grands émetteurs (y compris les installations qui émettent plus de 100 000 tonnes de CO₂ par année). Une fois que sera mis en branle l'échange des droits aux termes du système de plafonnement et d'échange du WCI, prévu le 1^{er} janvier 2012, le système ontarien sera jumelé à celui du WCI. Le 10 décembre 2008, le ministère de l'Environnement et le ministère du Développement économique de l'Ontario ont mis sur pied un processus de consultation à l'égard du système de plafonnement et d'échange de l'Ontario qui se poursuivra jusqu'au début de 2009. La centrale de Cardinal pourrait être visée par ce système, étant donné qu'elle émet plus de 100 000 tonnes de CO₂ par année.

En Colombie-Britannique, le gouvernement a établi une législation en avril 2008 en vue de l'instauration d'un système de plafonnement et d'échange visant les GES. Cette législation habilitante établit le cadre conceptuel de la province dans le cadre de sa participation au système de plafonnement et d'échange du WCI. La conception du système de plafonnement et d'échange de la C.-B. s'inspirera du système du WCI, qui a publié un projet de recommandations en matière de conception à l'égard du programme de plafonnement et d'échange régional du WCI (le « programme du WCI ») en septembre 2008. Le programme du WCI limite le recours aux droits de compensation comme mécanisme de conformité à 49 % du total des réductions des émissions de 2012 à 2020. L'échange des droits aux termes du programme du WCI devrait commencer le 1^{er} janvier 2012. Le programme du WCI devrait accroître la liquidité du marché du carbone dans l'ensemble des administrations membres et créer des occasions pour les actifs admissibles du Fonds de générer des droits compensatoires.

Les détails de ces ententes et l'incidence sur les entités émettrices n'ont pas encore été établis. En outre, la coordination de ces initiatives avec celles du gouvernement fédéral et des autres gouvernements provinciaux n'a pas encore été déterminée. Par conséquent, le Fonds n'est pas en mesure de déterminer à l'heure actuelle l'incidence de ces ententes sur ses activités.

Risques et incertitudes

Pour gérer efficacement les activités de MPT et mettre en œuvre sa stratégie de création d'une plus-value pour les porteurs de parts, le gérant analyse l'ensemble des risques et incertitudes liés aux activités et aux objectifs du Fonds. Ces risques et incertitudes pourraient avoir une incidence défavorable sur les activités, les résultats d'exploitation et la situation financière de MPT et nuire à sa capacité de verser des distributions à ses porteurs de parts.

MPT cherche à atténuer les risques et incertitudes pouvant avoir une incidence sur son rendement en cernant, en évaluant, en communiquant et en gérant les risques importants. Le gérant surveille régulièrement les risques et incertitudes relatifs au Fonds et aux actifs et présente annuellement au conseil des fiduciaires les mesures et les plans mis en place pour gérer ces risques. Une fois l'an, le gérant réévalue les risques et se penche sur les nouveaux risques découlant de changements dans l'exploitation ou de facteurs externes.

L'information ci-après ne constitue qu'un résumé de certains facteurs de risque. Ce résumé est présenté entièrement sous réserve des renseignements détaillés figurant ailleurs dans le présent rapport annuel, la notice annuelle de MPT et tout autre document déposé auprès des autorités en valeurs mobilières du Canada, avec lesquels il doit être lu et qui sont disponibles sur SEDAR, à l'adresse www.sedar.com.

Risques liés aux infrastructures de l'énergie

Rendement lié à l'exploitation

Les produits de MPT dépendent de la quantité d'énergie électrique produite par ses installations. Celles-ci peuvent être touchées par l'usure prématurée ou les défaillances causées par des vices de conception ou de fabrication, les défauts des matériaux, ou de plus longues interruptions que celles qui avaient été prévues aux fins de l'entretien et de réparations. Ces risques sont réduits en partie par des travaux d'entretien courants et préventifs, la conception de chacune des installations et le recours à une technologie éprouvée.

Le rendement lié à l'exploitation aux centrales d'énergie éolienne et aux centrales hydroélectriques est tributaire de la vitesse et de l'intensité du vent et des débits d'eau, respectivement. Ce risque est réduit en partie grâce à la diversification géographique des installations hydroélectriques, situées près de trois bassins hydrologiques.

Contrats d'achat d'électricité

La majeure partie de l'électricité produite par les installations du Fonds est vendue à de grandes entreprises de services publics ou à des clients solvables aux termes de CAÉ à long terme, qui prévoient un taux précis pour une période définie. De plus, la capacité d'électricité excédentaire de certaines des installations peut être vendue sur le marché libre, où les prix payés pour l'énergie peuvent varier.

Lorsque les CAÉ expirent, les installations pourraient ne pas être en mesure de renégocier ou de conclure des contrats de vente d'électricité à des conditions intéressantes sur le plan commercial, ni même de négocier ou de conclure un tel contrat. Si les installations choisissent de vendre

l'électricité qu'elles produisent sur le marché libre, le prix qu'elles recevront pourrait ne pas dépasser leur coût marginal d'exploitation.

Coût du combustible

L'approvisionnement en gaz naturel de la centrale Cardinal est obtenu aux termes d'un contrat d'achat de gaz qui vient à échéance le 1^{er} mai 2015. À l'expiration du contrat, Cardinal devra renégocier le contrat ou en conclure un nouveau, et pourrait ne pas être en mesure de le faire selon des modalités similaires à celles du contrat existant, si elle le fait. Cardinal est également tributaire du transport du gaz naturel à la centrale. Toute interruption de service pourrait avoir une incidence défavorable sur la production de la centrale. En outre, toute autre augmentation du coût du transport du gaz, lequel est réglementé par l'Office national de l'énergie, pourrait donner lieu à une hausse des charges d'exploitation.

Cardinal a recours à des swaps sur gaz pour atténuer l'effet des fluctuations du prix du gaz sur le produit net qu'elle tire de la vente du gaz naturel excédentaire. Ces swaps sur gaz pourraient occasionner des pertes à MPT dans diverses circonstances, notamment si la contrepartie ne remplit pas ses obligations contractuelles ou si les swaps ne lui fournissent pas une couverture complète.

Whitecourt et Chapais ont conclu des contrats à long terme avec d'importantes sociétés de produits forestiers qui fournissent la plus grande partie des déchets ligneux dont elles ont besoin. Une interruption de l'approvisionnement pourrait nuire au fonctionnement des installations de production d'énergie tirée de la biomasse. À l'expiration de chacun de ces contrats d'approvisionnement en combustible, MPT devra renégocier les contrats ou en conclure de nouveaux, et pourrait ne pas être en mesure de le faire à des conditions semblables à celles des contrats actuels, s'il le fait. Rien ne garantit la disponibilité des déchets ligneux ni leur prix au moment de l'expiration de ces contrats. Le fonctionnement des installations dépend également du transport du combustible jusqu'à elles. Ainsi, toute interruption en approvisionnement de déchets ligneux pourrait avoir une incidence sur la production des installations et, par conséquent, sur l'encaisse distribuable.

Une partie des déchets ligneux nécessaires aux installations de production d'énergie tirée de la biomasse est obtenue au prix au comptant de fournisseurs locaux. Rien ne garantit la disponibilité ni le prix de ce combustible sur le marché libre.

Les installations d'énergie éolienne et hydroélectrique n'ont pas à engager des frais de combustible, mais elles dépendent de la disponibilité et de la constance des ressources éoliennes et de l'eau, qui peuvent varier en raison de conditions climatiques anormales.

Exécution des contrats

Le montant de l'encaisse pouvant être distribuée aux porteurs de parts dépend dans une très large mesure du fait que les parties aux contrats applicables aux installations hydroélectriques respectent leurs obligations contractuelles, particulièrement les obligations de la SFIEO en ce qui a trait aux CAÉ, les obligations de Husky Marketing aux termes du contrat d'administration et de gestion de Cardinal et celles de Millar-Western en ce qui a trait à son contrat d'approvisionnement en déchets ligneux intervenu avec Whitecourt. Le fait que l'une ou l'autre de ces parties soit incapable ou néglige de respecter ses engagements contractuels pourrait avoir une incidence défavorable sur

les activités, les résultats d'exploitation et la situation financière de l'un ou de plusieurs des actifs d'infrastructures de l'énergie, ce qui pourrait par ailleurs être défavorable aux résultats du Fonds et à sa capacité de verser des distributions aux porteurs de parts.

Manquement aux obligations contractuelles liées aux contrats de crédit

MPT a en place des contrats de crédit qui comportent un certain nombre de clauses restrictives usuelles de nature financière et autre :

- Le contrat de crédit de Cardinal vient à échéance en 2011;
- Le contrat de crédit d'Erie Shores vient à échéance en 2026;
- La facilité de crédit de CPOT vient à échéance en 2010.

Un manquement par Cardinal, Erie Shores ou CPOT aux obligations prévues dans les contrats de crédit pourrait entraîner une défaillance qui, sauf rectification ou renonciation de l'autre partie, pourrait mettre fin aux distributions par ces installations et permettre aux créanciers d'accélérer la demande de remboursement de la dette en cause. Rien ne garantit que les actifs de Cardinal, d'Erie Shores ou de CPOT suffiraient à rembourser la totalité de la dette.

Rien ne garantit que Cardinal, Erie Shores ou CPOT dégageront des flux de trésorerie liés à l'exploitation suffisants ni que les distributions futures suffiront pour rembourser l'encours des dettes ou pour combler tout autre besoin de capitaux. En outre, rien ne garantit que le Fonds sera en mesure de refinancer ces contrats de crédit ou d'obtenir du financement supplémentaire à des conditions intéressantes sur le plan commercial, s'il l'obtient. Les contrats de crédit de Cardinal et de CPOT comportent, et certains emprunts futurs pourraient comporter, des taux d'intérêt variables, ce qui expose le Fonds à un risque d'augmentation des taux.

Méthode de tenure et droits connexes

Les installations du Fonds ont diverses méthodes de tenure et divers droits d'accès aux ressources dont elles dépendent pour leur exploitation. Rien ne garantit que ces droits ne seront pas contestés et, le cas échéant, qu'une telle contestation sera déboutée. Par ailleurs, rien ne garantit que ces droits pourront être renégociés ou prorogés à des conditions intéressantes sur le plan commercial, s'ils le sont. Si l'un de ces droits est contesté avec succès ou prend fin et ne peut être renouvelé ni renégocié à des conditions intéressantes sur le plan commercial, l'installation touchée ne sera probablement pas en mesure de poursuivre ses activités. De plus, dans ces cas, rien ne garantit que le Fonds ou ses filiales auront les ressources financières nécessaires ou seront en mesure d'en obtenir pour financer ou faire financer tous les travaux de remise en état et d'assainissement requis.

Régime réglementaire et permis

Le rendement des installations du Fonds dépend en partie d'un contexte réglementaire favorable, notamment :

- le régime réglementaire dans une région pourrait être modifié et avoir une incidence défavorable sur une ou plusieurs installations, notamment des hausses d'impôts et de frais de permis;
- le défaut d'obtenir toutes les approbations, les licences ou permis nécessaires, y compris les renouvellements ou les modifications, pourrait avoir une incidence défavorable sur la capacité des installations à fonctionner;

- le défaut d'exploiter les installations en conformité avec les règlements et les normes applicables peut exposer les propriétaires ou les exploitants des installations à des demandes de règlement, des coûts ou des mesures d'application possibles.

Toute nouvelle loi ou tout nouveau règlement pourrait nécessiter des dépenses supplémentaires importantes de la part des installations pour qu'elles soient en conformité ou maintiennent leur conformité. Les centrales hydroélectriques sont hautement réglementées, car les droits d'utilisation des eaux leur sont accordés par les gouvernements qui se réservent le droit de contrôler les niveaux d'eau. Les installations de Cardinal et les installations de production d'énergie tirée de la biomasse sont régies par les règlements en matière d'environnement ou les approbations liées à l'exploitation, lesquelles, dans le cas des installations de production d'énergie tirée de la biomasse, visent l'approvisionnement en biomasse et l'élimination des cendres de bois. Erie Shores est assujettie aux règlements ou aux approbations concernant les oiseaux, les mammifères et d'autres animaux, ainsi que le bruit. Les règlements et les programmes d'encouragement gouvernementaux ont actuellement une incidence favorable sur les installations d'énergie éolienne au Canada. Si les programmes d'encouragement actuels du gouvernement venaient à être modifiés, Erie Shores pourrait subir des incidences défavorables.

Risques liés à l'infrastructure sociale

Réglementation et financement gouvernementaux

En Ontario, tous les établissements de SLD doivent détenir une licence en vertu de la législation provinciale applicable. Les licences des établissements de SLD sont valides pour un an, mais elles sont habituellement renouvelées chaque année, sauf si des préoccupations ou des plaintes sont formulées à l'égard de l'établissement. Par conséquent, ces licences ne garantissent aucunement la poursuite de l'exploitation de l'établissement au-delà de leur échéance. Leisureworld s'efforce de se conformer à toutes les exigences réglementaires applicables à ses établissements; toutefois, il n'est pas inhabituel que des lacunes soient relevées sur le plan de l'exploitation dans le cadre de procédures d'inspection rigoureuses. Le cas échéant, il se peut que les lacunes ne puissent pas être corrigées dans les délais prescrits. Le MSSLD pourrait ainsi imposer des sanctions (comme limiter l'accès aux établissements de SLD visés), ce qui aurait une incidence défavorable sur les activités de SLD de Leisureworld.

La réglementation provinciale visant les établissements de SLD régit notamment les frais de SLD. L'Ontario finance également les soins, les programmes et le soutien offerts dans les établissements de SLD, en plus de subventionner les frais d'hébergement des résidents admissibles. En raison de l'augmentation des coûts des soins de santé, il existe un risque que les agences qui accordent le financement réduisent ou éliminent les frais, les paiements et les subventions qu'elles versent dans l'avenir. Il est également possible que ces frais, paiements et subventions n'augmentent pas proportionnellement aux dépenses. La diminution de ces frais, de ces paiements ou de ces

subventions pourrait avoir une incidence sur les activités, les résultats d'exploitation et la situation financière de Leisureworld. De plus, des initiatives gouvernementales ultérieures pourraient favoriser une surcapacité de lits de SLD en Ontario, provoquant ainsi une baisse soutenue des taux d'occupation moyens dans les établissements de SLD susceptible de nuire aux activités de Leisureworld.

La *Loi de 2006 sur les foyers de soins de longue durée* a reçu la sanction royale le 4 juin 2007, mais elle n'est pas encore entrée en vigueur en raison du nombre de règlements à rédiger. La rédaction des règlements devrait se poursuivre en 2009. La *Loi sur les foyers de soins de longue durée* renferme un certain nombre de nouvelles dispositions qui sont susceptibles d'avoir une incidence sur les établissements de Leisureworld. En effet, la durée des licences des établissements de SLD pourrait s'échelonner entre 15 et 25 ans selon la catégorie et les licences pourront être révoquées en cas de non-respect des exigences. Bien que de nombreuses dispositions soient déjà en place dans les établissements de Leisureworld, la *Loi sur les foyers de soins de longue durée* pourrait avoir des conséquences sur ses activités.

Propriété et exploitation des établissements de SLD

En investissant indirectement dans Leisureworld, le Fonds s'expose aux risques commerciaux généraux inhérents au secteur des résidences pour personnes âgées.

Ces risques comprennent les variations des taux d'occupation et l'incapacité d'obtenir du financement pour l'hébergement ou de toucher des frais de résidence rentables (y compris les augmentations prévues de ces frais). Cette incapacité peut découler, entre autres, des facteurs suivants :

- la réglementation régissant le financement des soins de longue durée;
- les règlements qui régissent les loyers dans des maisons de retraite et les établissements pour résidents autonomes;
- les changements futurs éventuels dans les relations de travail;
- les augmentations du coût de la main-d'œuvre, des autres frais de personnel et des charges d'exploitation;
- la concurrence ou l'offre excédentaire d'établissements similaires;
- l'évolution de la situation des établissements de Leisureworld ou de la conjoncture économique générale;
- l'augmentation des impôts ou l'adoption de nouveaux impôts.

Les risques comprennent également les risques liés à la santé et aux flambées épidémiques. Ainsi, rien ne garantit que les taux d'occupation futurs des établissements de Leisureworld seront comparables à ses taux d'occupation antérieurs.

Participation sans contrôle

MPT détient une participation sans contrôle indirecte de 45 % dans Leisureworld. Ainsi, ses droits légaux sont restreints pour ce qui est d'influencer la direction de Leisureworld. L'autre participation indirecte de 55 % appartient à MGL, qui a transféré les avantages économiques liés à cette participation à MIF. Les objectifs de MGL ou des détenteurs ultérieurs de cette participation de 55 % pourraient différer des objectifs de MPT pour Leisureworld.

La capacité de Leisureworld à générer des fonds et à verser des distributions au Fonds pourrait donc faire les frais de certaines mesures prises par le détenteur de la participation sans contrôle indirecte.

Manquements en vertu des billets de 2015, de la facilité de crédit et de la facilité d'acquisition de Counsel de Leisureworld

Une partie des flux de trésorerie de Leisureworld est consacrée au service de sa dette, et rien ne garantit que Leisureworld continuera de dégager des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation suffisants pour effectuer les paiements d'intérêt et les remboursements de capital requis au titre de ses billets de 2015, de sa facilité d'acquisition de Counsel ou des retraits sur sa facilité de crédit.

Si Leisureworld n'est pas en mesure d'effectuer les paiements d'intérêt ou les remboursements de capital, elle pourrait être forcée de renégocier ces paiements et remboursements ou d'obtenir d'autres financements, que ce soit par actions, par emprunt ou autrement. Une telle mesure pourrait avoir une incidence sur les activités, les résultats d'exploitation et la situation financière de Leisureworld. De plus, ses billets de 2015, sa facilité d'acquisition de Counsel et sa facilité de crédit comportent un certain nombre de clauses restrictives usuelles de nature financière et autre, et un manquement par Leisureworld aux obligations liées à ces instruments pourrait entraîner une défaillance qui, sauf rectification ou renonciation de l'autre partie, pourrait mettre fin aux distributions par Leisureworld et permettre à cette partie d'accélérer la demande de remboursement de la dette en cause.

Relations de travail et coût de la main-d'œuvre

Au 31 décembre 2008, Leisureworld employait, directement et indirectement, environ 5 000 personnes.

Dans l'ensemble des établissements de SLD de Leisureworld, environ 80 % des salariés sont représentés par des syndicats, dont le Syndicat international des employés de services, l'Association des infirmières et infirmiers de l'Ontario, la Christian Labour Association of Canada, le Syndicat canadien de la fonction publique et les Travailleurs et travailleuses canadien(ne)s de l'automobile. Bien que Leisureworld entretienne traditionnellement des relations de travail positives, rien ne garantit qu'elle ne connaîtra pas, dans le cadre d'un processus de renégociation ou autrement, des grèves, des arrêts de travail ou d'autres types de conflits qui mettent en cause des syndicats ou des employés et qui pourraient avoir des conséquences défavorables importantes sur les résultats d'exploitation et la situation financière de Leisureworld. Toutefois, tous les établissements de SLD de l'Ontario sont actuellement régis par la *Loi sur l'arbitrage des conflits de travail dans les hôpitaux (Ontario)* qui interdit les grèves et les lock-outs dans le secteur des résidences pour personnes âgées. Par conséquent, les conflits liés aux négociations collectives sont susceptibles d'être réglés au moyen du recours obligatoire à l'arbitrage d'un tiers.

Les activités de SLD de Leisureworld requièrent une main-d'œuvre importante et les coûts qui y sont associés représentent une partie considérable de ses charges d'exploitation directes. Leisureworld est en concurrence avec d'autres fournisseurs de soins de santé pour ce qui est d'obtenir et de retenir les services d'employés qualifiés. Une pénurie de personnel formé ou autre pourrait forcer Leisureworld à revoir à la hausse la rémunération et les

avantages sociaux offerts aux employés pour demeurer concurrentielle. Rien ne garantit que les coûts de la main-d'œuvre n'augmenteront pas ni, le cas échéant, qu'ils seront compensés par une augmentation équivalente des produits.

Risques liés au Fonds

Modifications de la politique fiscale fédérale concernant les entités intermédiaires de placement déterminées

Le 31 octobre 2006, le gouvernement fédéral du Canada a proposé un nouveau régime fiscal pour certaines entités intermédiaires de placement déterminées, notamment les fiducies de revenu canadiennes (comme le Fonds) et les sociétés de personnes canadiennes cotées en Bourse, et les distributions et affectations de ces entités à leurs investisseurs. La loi visant l'application du régime proposé a obtenu la sanction royale le 22 juin 2007. En vertu de ces règles, un impôt est appliqué à certains revenus (à l'exception des dividendes imposables) gagnés par ces entités, et les distributions imposables de ces revenus reçues par les porteurs de parts de ces entités sont traitées comme des dividendes.

Le Fonds et ses porteurs de parts seront assujettis à ces règles. En général, ces règles ne s'appliquent pas avant l'année d'imposition 2011 aux fiducies de revenu dont les parts étaient cotées en Bourse avant le 1^{er} novembre 2006, comme le Fonds. Cependant, elles s'appliqueront immédiatement à toute année d'imposition se terminant après 2006 si la fiducie ne se conforme pas aux précisions émises par le ministère des Finances du gouvernement fédérales en matière de « zone sûre ».

En vertu de ces précisions, les règles ne s'appliqueront pas avant 2011 à une EIPD qui aurait par ailleurs été admissible au report et dont les capitaux propres croissent en raison de l'émission de nouveaux capitaux propres avant 2011 d'une somme annuelle n'excédant pas 50 M\$ ou le montant correspondant à la zone sûre. Les nouveaux capitaux propres comprennent des parts, des titres de créance convertibles en parts, et potentiellement d'autres titres de remplacement de ces capitaux propres. Le montant correspondant à la zone sûre sera établi selon un pourcentage de la capitalisation boursière de l'EIPD à la clôture des marchés le 31 octobre 2006. La capitalisation boursière est établie en fonction de la valeur des parts de l'EIPD transigées publiquement qui sont émises et en circulation, compte non tenu de la dette, des options ou autres participations pouvant être converties en parts de l'EIPD.

Avant la révision des précisions le 4 décembre 2008, les pourcentages de la zone sûre du point de référence au 31 octobre 2006 correspondaient à 40 % de la valeur de la capitalisation boursière pour la période comprise entre le 1^{er} novembre 2006 et la fin de 2007 et à 20 % pour chacun des exercices 2008, 2009 et 2010. Les montants annuels correspondant à la zone sûre sont cumulatifs. Par suite des modifications apportées aux précisions le 4 décembre 2008, l'EIPD peut accélérer l'utilisation du montant de la zone sûre pour les exercices 2009 et 2010 afin que les nouveaux capitaux mobilisés en tout temps avant 2011 correspondent au solde du point de référence au 31 octobre 2006.

Selon les discussions entre l'avocat du Fonds et un représentant du ministère des Finances, le point de référence au 31 octobre 2006 après le regroupement de deux EIPD ou

plus qui étaient transigées publiquement le 31 octobre 2006, correspond au cumul de la capitalisation boursière de ces EIPD à la clôture des marchés le 31 octobre 2006 (calculée tel qu'il a été mentionné plus haut). Les précisions comprennent des exceptions à l'égard de la zone sûre dans le cas de regroupements de deux EIPD ou plus qui étaient transigées publiquement le 31 octobre 2006. Il y est stipulé que ces regroupements ne seraient pas considérés comme une expansion injustifiée dans la mesure où les capitaux propres ne sont pas augmentés par suite du regroupement.

Le Fonds est d'avis que les règles qui régiront les EIPD à compter du 1^{er} janvier 2011 réduiront l'encaisse disponible aux fins de distribution à ses porteurs de parts. Une réduction des distributions pourrait avoir une incidence défavorable sur la valeur des parts, ce qui pourrait augmenter les coûts que le Fonds devra engager pour obtenir du capital sur les marchés financiers. Rien ne garantit que le Fonds sera en mesure de restructurer sa structure juridique et fiscale pour atténuer l'incidence prévue de ces règles. En outre, rien ne garantit que le Fonds sera en mesure de maintenir son statut à titre d'EIPD transitoire en vertu de ces règles. La perte de ce statut pourrait avoir une incidence défavorable sur la valeur des parts. De plus, rien ne garantit que les dispositions de la législation fiscale fédérale canadienne qui s'appliquent aux fiducies de revenu et aux autres entités intermédiaires ne seront pas de nouveau modifiées d'une manière qui serait défavorable au Fonds et à ses porteurs de parts.

Autres risques liés à l'impôt sur le revenu

Le 31 octobre 2003, le ministère des Finances a annoncé une proposition fiscale (la « proposition du 31 octobre ») concernant la déductibilité des pertes en vertu de la Loi de l'impôt qui est censée s'appliquer à toutes les années d'imposition débutant après 2004. Aux termes de cette proposition, un contribuable sera considéré comme ayant subi une perte d'une source qui est une entreprise ou un bien au cours d'une année d'imposition uniquement si, au cours de cette année, il est raisonnable de supposer qu'il tirera un bénéfice cumulatif de cette entreprise ou de ce bien pour la période au cours de laquelle il a exploité l'entreprise, ou peut raisonnablement s'attendre à l'exploiter, ou a détenu le bien, ou peut raisonnablement s'attendre à le détenir. Le terme bénéfice, à cette fin, ne comprend pas les gains en capital ou les pertes en capital. Le 23 février 2005, le ministre des Finances a annoncé qu'une proposition de rechange à la proposition du 31 octobre serait publiée. Cette proposition de rechange n'a pas encore été publiée en date des présentes. Rien ne garantit que cette proposition n'aura pas, directement ou indirectement, d'incidences défavorables sur le Fonds, ce qui réduirait le remboursement après impôts des porteurs de parts.

À l'heure actuelle, pour que le Fonds soit admissible à titre de fiducie de fonds commun de placement, la Loi de l'impôt prévoit que le Fonds sera réputé, en tout temps, être établi ou maintenu principalement à l'avantage de non-résidents, sauf si, en tout temps, la totalité ou la quasi-totalité de ses biens est constituée d'autres biens que des biens canadiens imposables au sens de la Loi de l'impôt. Si certaines des propositions fiscales, publiées le 16 septembre 2004 (les « propositions du 16 septembre ») sont adoptées telles quelles, le Fonds perdrait son statut de fiducie de fonds commun de placement au sens de la Loi de l'impôt si la juste valeur marchande totale de toutes les parts détenues par une ou

plusieurs personnes non résidentes ou sociétés de personnes qui ne sont pas des sociétés de personnes canadiennes au sens de la Loi de l'impôt correspondait à plus de 50 % de la juste valeur marchande de toutes les parts émises, à moins qu'au plus 10 % (d'après la juste valeur marchande) des biens du Fonds soient des biens canadiens imposables ou certains autres types de biens déterminés. Ces propositions ne laissent place à aucune façon de redonner le statut de fiducie de fonds commun de placement. Le 6 décembre 2004, le ministère des Finances a suspendu la mise en œuvre des propositions du 16 septembre jusqu'à la tenue d'autres consultations avec le secteur privé. Était incluse dans le projet de loi C-52, lequel a obtenu la sanction royale le 22 juin 2007, une modification à la disposition précédemment en vigueur stipulant qu'une fiducie ne sera pas réputée être une fiducie de fonds commun de placement en tout temps lorsqu'il peut être raisonnablement établi que la fiducie a été établie ou maintenue principalement à l'avantage de non-résidents, sauf si, à ce moment, la totalité ou la quasi-totalité de ses biens est constituée d'autres biens que des biens canadiens imposables. Il est difficile de déterminer si cette modification a préséance sur les propositions du 16 septembre.

Rien ne garantit que les dispositions des lois de l'impôt sur le revenu et le traitement fiscal des « fiducies de fonds commun de placement » ne seront pas modifiées d'une manière qui serait défavorable aux porteurs de parts. En outre, les porteurs de parts et le Fonds pourraient s'exposer à des conséquences fiscales défavorables si le Fonds cessait d'être admissible à titre de « fiducie de fonds commun de placement » en vertu de la Loi de l'impôt, y compris le fait de devoir payer les impôts prévus par la partie XII.2 de la Loi de l'impôt.

Variabilité des distributions

Le montant réel des distributions en trésorerie versées aux porteurs de parts est fonction de nombreux facteurs, notamment le rendement des placements du Fonds, sa capacité de respecter les clauses restrictives de la dette et ses obligations, ses besoins de fonds de roulement, ses besoins de trésorerie futurs et diverses considérations fiscales. En outre, l'établissement d'un compte de réserves aux fins des charges pourrait avoir une incidence défavorable sur les distributions en trésorerie. La valeur de marché des parts pourrait diminuer si MPT n'est pas en mesure de maintenir le niveau de ses distributions en trésorerie dans l'avenir, et cette diminution pourrait être importante.

Concentration géographique et manque de diversification

Les installations hydroélectriques de Cardinal, d'Erie Shores, de Dryden et de Wawatay sont toutes établies en Ontario, et Leisureworld mène à l'heure actuelle la totalité de ses affaires et de ses activités en Ontario. Si le marché ontarien subissait un ralentissement général par suite de l'évolution de la conjoncture locale ou régionale, un alourdissement de la réglementation en Ontario, la valeur de marché de la centrale Cardinal et des autres actifs d'infrastructures de l'énergie établis en Ontario ou des établissements de Leisureworld, le cas échéant, et les résultats qu'ils dégagent ainsi que le rendement financier global du Fonds pourraient en souffrir.

Responsabilité des porteurs de parts

La déclaration de fiducie de MPT prévoit que les porteurs de parts n'assumeront aucune responsabilité, quelle qu'elle soit, à l'égard de qui que ce soit relativement à la détention de parts. Par ailleurs, les provinces d'Ontario, d'Alberta et du Québec ont adopté des lois visant à limiter la responsabilité

des porteurs de parts de ces provinces. Il reste toutefois un risque, que le Fonds juge improbable dans les circonstances, qu'un porteur de parts soit tenu personnellement responsable des obligations de MPT dans la mesure où les créances ne peuvent être réglées à même les actifs de MPT. MPT a l'intention de mener ses affaires de manière à réduire ce risque au minimum, autant que possible.

Dépendance envers le gérant et conflits d'intérêts éventuels

Le gérant, directement ou indirectement par l'entremise de ses filiales en exploitation, prend toutes les décisions ayant trait aux activités de MPT, de la Fiducie, et des entreprises détenant les actifs, lesquelles dépendent également du gérant, par l'intermédiaire du contrat d'administration et des contrats de gestion, pour la prestation des services d'administration et de gestion dont ils ont besoin.

Le gérant, ses sociétés liées, ses employés ou ses agents, ainsi que les autres fonds et véhicules gérés par les sociétés liées au gérant, peuvent avoir des activités ou investir, directement ou indirectement, dans un éventail d'autres entreprises ou entités qui détiennent des participations dans des entreprises des secteurs de l'énergie ou d'autres infrastructures, ou qui leur fournissent des services de gestion ou de conseil ou d'autres services. Les contrats de gestion, le contrat d'administration, les déclarations de fiducie de la Fiducie et du Fonds précisent les procédures à suivre en cas de conflits d'intérêts de cette nature. Dans certaines circonstances, de tels conflits pourront obliger le Fonds ou ses filiales à retenir les services d'autres personnes que le gérant pour la prestation des services liés aux acquisitions et des services de soutien ayant trait à certaines acquisitions ou à certains placements.

Assurance

MPT et Leisureworld maintiennent en tout temps une protection d'assurance à l'égard de la responsabilité éventuelle et des pertes de valeur accidentelles de leurs actifs pour les protéger des risques, d'un montant auprès d'assureurs et selon des conditions que les fiduciaires et les administrateurs de Leisureworld jugent appropriées compte tenu de tous les facteurs pertinents, y compris les pratiques des propriétaires d'actifs et d'entreprises semblables.

Toutefois, tous les facteurs de risque ne sont pas couverts par l'assurance et rien ne peut garantir que l'assurance sera toujours disponible ou le sera à des conditions intéressantes sur le plan commercial, ni que le montant d'assurance suffira en tout temps à couvrir toutes les pertes ou réclamations susceptibles de grever les actifs ou l'exploitation du Fonds ou de Leisureworld.

Environnement, santé et sécurité

Les actifs de MPT sont assujettis à un régime complexe de plus en plus rigoureux en matière d'environnement, de santé et de sécurité, notamment les lois en matière d'environnement, de santé et de sécurité.

Ainsi, l'exploitation des installations comporte des risques inhérents de responsabilité en matière d'environnement, de santé et de sécurité (notamment d'éventuelles actions au civil, des ordonnances d'exécution ou d'assainissement et des sanctions pécuniaires et autres) qui pourraient donner lieu à des poursuites administratives et judiciaires à ces égards.

Aucune des entreprises détenant des actifs du Fonds, à la connaissance du Fonds et du gérant, n'a été avisée de poursuites civiles ou de démarches réglementaires visant ses activités. Toutefois, il est impossible de prévoir avec certitude la position que prendra un organisme de réglementation en cas de non-respect des lois en matière d'environnement, de santé et de sécurité. La modification de ces lois ou l'application plus rigoureuse des lois actuelles pourrait donner lieu, dans une mesure impossible à prévoir, à des augmentations importantes des obligations ou à des dépenses imprévues liées aux enquêtes, aux évaluations et aux mesures correctives ou préventives, ainsi qu'à des augmentations des dépenses en immobilisations ou à des restrictions ou à des retards touchant les activités des installations.

Dilution pour les porteurs de parts

La déclaration de fiducie du Fonds permet l'émission d'un nombre illimité de parts selon les modalités que les fiduciaires déterminent sans l'approbation des porteurs de parts, qui n'ont aucun droit de préemption relativement à ces émissions. De plus, le Fonds est tenu d'émettre des parts (et des reçus de valeur éventuelle [« RVÉ »]) à la conversion des débetures conformément à leurs modalités. Le Fonds peut, dans certaines circonstances, décider de rembourser les débetures en cours et de les échanger contre des parts ou de rembourser l'encours des montants du capital ou des intérêts en émettant des parts supplémentaires. En conséquence, les porteurs de parts peuvent subir une dilution.

Nature des parts

Les porteurs de parts, en cette qualité, n'ont aucun des droits normalement dévolus par la loi à des actionnaires, comme le droit d'intenter un recours en cas d'abus ou une action oblique. Les parts correspondent à une fraction de participation dans le Fonds et ne correspondent pas à un investissement direct dans les installations ayant des infrastructures de l'énergie ou dans Leisureworld, et les investisseurs ne devraient pas considérer leurs parts comme des titres directs de Cardinal, de CPOT ou de LTC Holding LP.

Même si la politique de distribution du Fonds consiste à effectuer des distributions mensuelles de son encaisse distribuable dans la mesure des montants qu'il reçoit, les parts ne constituent pas des titres à revenu fixe traditionnels. Le Fonds n'est pas tenu de faire des paiements aux porteurs de parts et ne promet pas de rembourser à une date future le prix initial de souscription des parts. Le Fonds peut réduire ou suspendre les distributions si les circonstances l'y obligent. La capacité du Fonds à faire des distributions régulières aux porteurs de parts variera en fonction de l'exploitation de ses actifs d'infrastructures de l'énergie et d'infrastructure sociale. En outre, contrairement aux intérêts versés sur des titres d'emprunt, les distributions en trésorerie du Fonds se composent de différents types de paiements (dont certaines tranches peuvent être imposables, en totalité ou en partie, ou constituer des remboursements de capital non imposables). Sur le plan fiscal, la composition de ces distributions peut varier au fil du temps, ce qui peut avoir une incidence sur le rendement après impôt pour les porteurs de parts. Par conséquent, il se peut que le taux de rendement des parts, pendant une période donnée, ne soit pas comparable à celui de titres à revenu fixe, qui procure un « rendement du capital » pendant la même période.

Conventions et estimations comptables critiques

Les états financiers consolidés vérifiés ont été préparés selon les PCGR. Les principales méthodes comptables sont décrites à la note 2 afférente aux états financiers consolidés. Les conventions et estimations comptables critiques sont détaillées ci-après.

Utilisation d'estimations et incertitude d'évaluation

L'information financière contenue dans les états financiers consolidés a été préparée conformément aux PCGR, lesquels exigent que le gérant fasse des estimations et formule des hypothèses qui influent sur les montants de l'actif, du passif, des produits et des charges et des informations présentées dans les notes. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations et les écarts pourraient être importants.

Le gérant a formulé des estimations comptables significatives qui pourraient avoir une incidence notable sur les états financiers consolidés dans l'application des conventions comptables suivantes :

Mesure de la juste valeur

La juste valeur correspond à la contrepartie dont seraient convenues des parties informées et consentant librement dans le cadre d'une opération sans lien de dépendance. Lorsqu'aucune donnée indépendante sur les prix n'est disponible, la juste valeur est établie au moyen de techniques d'évaluation recourant à des données de marché observables. Ces techniques reposent, entre autres, sur des comparaisons avec des instruments similaires lorsque des valeurs marchandes observables existent, des analyses des flux de trésorerie actualisés, des modèles d'évaluation des options et d'autres techniques d'évaluation couramment utilisées par les intervenants du marché. À l'égard de certains instruments dérivés, la juste valeur peut être établie, en totalité ou en partie, à l'aide de techniques faisant appel à des données non observables sur le marché ou à des processus liés à l'opération. Un certain nombre de facteurs, tels que l'écart entre cours acheteur et cours vendeur, le profil de crédit et l'incertitude des modèles, sont pris en compte, au besoin, lorsque les valeurs sont établies au moyen de techniques d'évaluation.

Des estimations sont formulées en vue d'établir la juste valeur de certains instruments financiers, des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et des actifs nets acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises. Ces estimations sont fondées sur des hypothèses qui sont sensibles aux variations, lesquelles peuvent avoir une incidence importante sur les évaluations effectuées.

Valeurs comptables de l'écart d'acquisition et des autres actifs à long terme

L'analyse de la dépréciation de la valeur comptable de l'écart d'acquisition et des autres actifs à long terme exige de la direction qu'elle procède à des estimations de la juste valeur, des flux de trésorerie futurs actualisés et du rendement de l'entreprise.

L'écart d'acquisition fait l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois l'an ou plus souvent si des événements ou des changements de la situation laissent supposer une dépréciation possible. La direction a soumis l'écart d'acquisition au test de dépréciation annuel au cours du deuxième trimestre. Au cours du quatrième trimestre de

2008, elle a soumis l'écart d'acquisition à un autre test de dépréciation, en raison de la diminution du cours des parts du Fonds, tel qu'il est décrit dans les notes afférentes aux états financiers consolidés. Par suite de ce test, le Fonds a comptabilisé une perte de valeur de l'écart d'acquisition de 43 279 \$ pour 2008. Il n'y a eu aucune dépréciation de l'écart d'acquisition pour 2007 et 2006.

Impôts sur les bénéfices futurs

Le calcul des soldes d'impôts futurs du Fonds exige de la direction qu'elle procède à des estimations de la résorption des écarts temporaires existants entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs au cours de périodes futures.

Adoption de nouvelles normes comptables

Le 1^{er} janvier 2008, le Fonds a adopté quatre nouvelles normes comptables et normes d'information ayant été publiées par l'Institut Canadien des Comptables Agréés (« ICCA ») : le chapitre 1535, « Informations à fournir concernant le capital », le chapitre 3862, « Instruments financiers – informations à fournir », le chapitre 3863, « Instruments financiers – présentation », et le chapitre 3031, « Stocks ». Les principaux changements découlant de l'adoption de ces normes comptables sont décrits ci-après :

Chapitre 1535, Informations à fournir concernant le capital

Ce chapitre exige d'une entité qu'elle fournisse des renseignements qui permettent aux lecteurs de ses états financiers d'évaluer ses objectifs, ses politiques et ses procédures de gestion du capital, y compris des précisions sur toutes les exigences en matière de capital que lui imposent des sources externes et sur les conséquences de toute dérogation. Les informations à fournir par suite de l'adoption de ce chapitre sont présentées à la note 22 afférente aux états financiers consolidés.

Chapitres 3862, Informations à fournir, et 3863, Présentation

Les chapitres 3862 et 3863 donnent des indications sur les informations supplémentaires à fournir à l'égard des instruments financiers. Ces chapitres remplacent le chapitre 3861, « Instruments financiers – informations à fournir et présentation », et précisent quels sont les renseignements qui doivent être fournis dans les états financiers consolidés de sorte à permettre d'évaluer l'importance des instruments financiers au regard de la situation financière et du rendement financier du Fonds, et qui exposent la nature et l'ampleur des risques associés aux instruments financiers. La note 20 afférente aux états financiers consolidés porte sur les obligations d'information relatives à ces chapitres.

Chapitre 3031, Stocks

Le chapitre 3031 traite de la comptabilisation des stocks en plus de procéder à une révision et à un renforcement des exigences à l'égard de l'imputation de frais au poste « Stocks ».

L'adoption de cette nouvelle norme a entraîné le reclassement des pièces de rechange, auparavant comptabilisées dans les stocks, dans les immobilisations, ce qui a eu l'incidence suivante sur le solde d'ouverture :

	31 déc. 2007 Montant déjà établi	31 déc. 2007 Montant retraité
Stocks	1 055	265
Immobilisations	432 311	433 101

Nouvelles prises de position

Chapitre 3064, Écarts d'acquisition et actifs incorporels, et chapitre 1000, Fondements conceptuels des états financiers

L'ICCA a publié une nouvelle norme comptable, soit le chapitre 3064, « Écarts d'acquisition et actifs incorporels », qui précise que les coûts peuvent être reportés uniquement lorsqu'ils se rapportent à un élément qui satisfait à la définition d'un actif et que, par conséquent, certains coûts, auparavant capitalisés, doivent être passés en charges lorsqu'ils sont engagés. Le chapitre 1000, « Fondements conceptuels des états financiers », a également été modifié par souci de cohérence avec la nouvelle norme. Les nouvelles normes s'appliquent aux états financiers consolidés annuels et intermédiaires des exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2008. Le Fonds prévoit adopter ces normes à compter du 1^{er} janvier 2009. Ces normes ne devraient pas avoir une incidence importante sur les états financiers consolidés du Fonds.

Normes internationales d'information financière (« IFRS »)

En 2005, le Conseil des normes comptables (« CNC ») a annoncé que les normes comptables du Canada feront l'objet d'une convergence avec les IFRS. En février 2008, le CNC a confirmé que toutes les entités canadiennes ayant une obligation publique de rendre des comptes seront tenues d'utiliser les IFRS d'ici le 1^{er} janvier 2011 et de fournir les données comparatives appropriées de l'exercice précédent. Les IFRS imposent des obligations d'information qui dépassent celles qui sont imposées par les PCGR, particulièrement pour les informations trimestrielles. De plus, bien que les IFRS utilisent un cadre conceptuel similaire aux PCGR du Canada, il existe des différences quant aux méthodes comptables qui doivent être examinées.

MPT a commencé son projet de conversion aux IFRS en 2008 en établissant une structure de gouvernance officielle pour le projet et un plan de conversion détaillé. La structure de gouvernance comprend un groupe de travail de même qu'un comité directeur, composé de membres de la haute direction et de membres provenant des services des finances et de l'exploitation, du service juridique et du service des relations avec les investisseurs. Des rapports d'étape sont fournis sur une base régulière à la haute direction et au comité de vérification du conseil des fiduciaires du Fonds.

Le plan de conversion de MPT comporte trois étapes : diagnostic, conception et mise en œuvre. Au cours du quatrième trimestre de 2008, la direction a terminé l'étape du diagnostic, laquelle comprenait l'analyse des différences importantes entre les PCGR du Canada et les IFRS concernant le Fonds, l'identification des choix de méthodes comptables permis par les IFRS et la prise de décisions à l'égard d'une mise en œuvre provisoire. Au cours de cette étape, la direction a également effectué une évaluation initiale de l'incidence des modifications requises sur les systèmes comptables et contrôles internes existants et de l'ampleur possible des ajustements aux états financiers.

À l'heure actuelle, la direction a déterminé que les différences qui auront possiblement l'incidence la plus importante sur les états financiers consolidés du Fonds comprennent le traitement des immobilisations et des titres de participation rachetables, de même que l'adoption initiale des IFRS selon les dispositions de la norme IFRS 1, « Première adoption des Normes internationales d'information financière ».

Le Fonds est actuellement à la deuxième étape du plan de conversion, laquelle comprend la sélection des méthodes conformes aux IFRS et les choix faits en vertu des règles de transition prévues, ainsi que la quantification de l'incidence des IFRS sur les états financiers consolidés du Fonds. Cette étape vise non seulement la conformité aux normes IFRS, mais elle vise également à fournir aux porteurs de parts et aux autres parties prenantes l'information la plus transparente et significative possible.

Le Fonds poursuivra l'examen de la totalité des projets proposés et en cours de l'International Accounting Standards Board (« IASB ») afin de déterminer leurs conséquences sur le Fonds et il continuera d'investir dans la formation et les ressources au cours de la période de transition pour faire en sorte que la conversion soit effectuée dans les délais, sans difficulté et de façon significative.

Mesures de rendement hors PCGR

L'encaisse distribuable, le ratio de distribution et la marge sur coût variable ne sont pas des mesures de rendement conformes aux PCGR. Les fiducies à capital variable au Canada, telles que MPT, utilisent l'encaisse distribuable, le ratio de distribution et la marge sur coût variable comme indicateurs du rendement financier. L'encaisse distribuable, le ratio de distribution et la marge sur coût variable peuvent différer des calculs similaires présentés par d'autres entités et, par conséquent, il se peut qu'ils ne soient pas comparables aux mesures du même type présentées par ces entités. Le gérant est d'avis que l'encaisse distribuable, le ratio de distribution et la marge sur coût variable constituent, pour les investisseurs, des mesures supplémentaires utiles d'évaluation du rendement financier.

L'encaisse distribuable représente l'encaisse dégagée par MPT au cours d'une période donnée pouvant être versée aux porteurs de parts. Le ratio de distribution correspond aux distributions déclarées, en pourcentage de l'encaisse distribuable. Il n'existe pas de mesure conforme aux PCGR qui lui soit comparable. La marge sur coût variable peut être définie comme étant les produits, déduction faite des charges d'exploitation directes.

L'ICCA a publié des directives interprétatives sur les liquidités distribuables des fiducies de revenu et autres entités intermédiaires dans lesquelles il est recommandé de normaliser les calculs liés à l'encaisse distribuable et l'information qui s'y rattache. En juillet 2007, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières ont annoncé la version modifiée de leur Instruction générale 41-201 relative aux fiducies de revenu et autres placements indirects.

L'encaisse distribuable est établie en fonction des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, mesure conforme aux PCGR qui figure dans l'état consolidé des flux de trésorerie de MPT et ajustée pour tenir compte des variations des comptes de réserve, du fonds de roulement, des encaissements et décaissements non discrétionnaires et des distributions reçues de Leisureworld. La variation du fonds de roulement est ajustée afin d'éliminer l'incidence des fluctuations découlant du calendrier des facturations. La SFIEO, en tant que client principal, est à l'origine de plus de 70 % des produits du Fonds. Le Fonds établit la facture de la SFIEO une fois par mois. Comme le Fonds ne reçoit que 12 paiements par année, le calendrier des paiements a une incidence importante sur le fonds de roulement du Fonds. D'après le calendrier de facturation de la SFIEO, chaque facture doit être réglée au plus tard le 21^e jour ouvrable du mois suivant. Toutefois, le nombre de jours ouvrables varie chaque mois en raison des dates des congés et des fins de semaine, ce qui peut donner lieu au paiement de deux factures le même mois. Une telle situation est susceptible de provoquer une variation notable du fonds de roulement, de l'encaisse distribuable et du ratio de distribution qui n'est pas représentative de l'encaisse distribuable ni de la stabilité de l'exploitation du Fonds au moment considéré.

Contrôles et procédures

Le chef de la direction et le chef des finances du Fonds, au nom du conseil des fiduciaires du Fonds, sont tenus par divers organismes de réglementation provinciaux en matière de valeurs mobilières d'attester chaque année qu'ils ont conçu ou fait concevoir les contrôles et procédures de communication de l'information du Fonds, selon la définition du Règlement 52-109 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, et qu'ils en ont évalué l'efficacité pour la période visée. Ces contrôles et procédures sont conçus pour donner l'assurance raisonnable que l'information que le Fonds doit communiquer est enregistrée, traitée et présentée dans les délais prévus par les organismes de réglementation concernés.

La politique de communication de l'information du Fonds a été approuvée par le conseil des fiduciaires et adoptée par le Fonds en décembre 2005. Le conseil des fiduciaires, qui est responsable de la surveillance de cette politique, a aussi élaboré des procédés d'exploitation structurés faisant intervenir la haute direction des entités en exploitation du Fonds pour renforcer l'importance des contrôles et procédures de communication de l'information. Il existe donc maintenant une politique écrite exigeant que l'information

soit envoyée au chef de la direction et au chef des finances assez longtemps d'avance pour qu'ils puissent prendre les décisions nécessaires au sujet de l'information devant être publiée à l'externe. Ce processus, qui existait avant 2005, est maintenant consigné dans les procédures d'exploitation écrites du Fonds et est efficace.

Le chef de la direction et le chef des finances ont conclu que les contrôles et procédures de communication de l'information permettaient efficacement de s'assurer au 31 décembre 2008 que l'information qui doit figurer dans les rapports déposés ou transmis par le Fonds en vertu des lois canadiennes sur les valeurs mobilières est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais applicables.

Contrôles internes à l'égard de l'information financière

La direction du Fonds, sous la supervision et avec la participation du chef de la direction et du chef des finances du Fonds, a conçu des contrôles internes à l'égard de l'information financière selon la définition du Règlement 52-109. Les contrôles internes à l'égard de l'information financière ont pour but de fournir une assurance raisonnable concernant la fiabilité de l'information financière du Fonds conformément aux PCGR, et portent particulièrement sur les contrôles à l'égard de l'information contenue dans les états financiers consolidés annuels vérifiés et les états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés. Les contrôles internes ne sont pas destinés à prévenir ou à détecter toutes les inexactitudes résultant d'erreurs ou de fraudes.

Aucun changement apporté aux contrôles internes exercés par le Fonds à l'égard de l'information financière au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2008 n'a eu d'incidence importante sur ces contrôles ou n'est susceptible d'en avoir.

Au 31 décembre 2008, la direction du Fonds avait évalué l'efficacité des contrôles internes à l'égard de l'information financière selon les critères établis dans le rapport « Internal Control – Integrated Framework » publié par le Committee of Sponsoring Organizations (« COSO ») de la Treadway Commission. D'après son évaluation, la direction a établi que les contrôles internes à l'égard de l'information financière du Fonds étaient efficaces au 31 décembre 2008.

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers consolidés sont la responsabilité du gérant du Fonds de revenu Macquarie énergie et infrastructure et ils ont été approuvés par le conseil des fiduciaires du Fonds. Ces états financiers consolidés ont été préparés par le gérant conformément aux principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada et comprennent certains montants établis à partir d'estimations et de jugements. L'information financière figurant ailleurs dans le rapport annuel est conforme à l'information contenue dans les états financiers consolidés. Le Fonds de revenu Macquarie énergie et infrastructure maintient un système de contrôles internes conçu pour fournir une assurance raisonnable que les dossiers financiers sont fiables et exacts et constituent une base appropriée pour la préparation des états financiers.

Le conseil des fiduciaires du Fonds de revenu Macquarie énergie et infrastructure a nommé un comité de vérification qui est composé entièrement de fiduciaires indépendants. Le comité de vérification revoit les états financiers consolidés avec le gérant et les vérificateurs externes avant que ces états soient soumis à l'approbation du conseil des fiduciaires.

Les vérificateurs indépendants, PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., ont vérifié les états financiers consolidés conformément aux PCGR du Canada. La responsabilité des vérificateurs indépendants consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Le rapport ci-après de PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. définit l'étendue de leur vérification de même que leur opinion sur les états financiers consolidés.

(signé)

Gregory J. Smith

Président et chef de la direction

Toronto, Canada

Le 25 février 2009

(signé)

Harry Atterton

Vice-président, chef des finances et secrétaire

Rapport des vérificateurs indépendants

Aux porteurs de parts du Fonds de revenu Macquarie énergie et infrastructure

Nous avons vérifié les bilans consolidés du Fonds de revenu Macquarie énergie et infrastructure aux 31 décembre 2008 et 2007 et les états consolidés des résultats, du résultat étendu, des capitaux propres et des flux de trésorerie des exercices terminés à ces dates. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2008 et 2007 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

(signé)

Comptables agréés, experts-comptables autorisés

Toronto, Canada

Le 25 février 2009

Bilans consolidés

	31 déc. 2008	31 déc. 2007 (chiffres retraités – note 2)
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (notes 3 et 20)	46 817	21 934
Placements à court terme (notes 3 et 20)	5 087	–
Comptes débiteurs (note 18)	18 309	25 516
Stocks (note 2)	211	265
Charges payées d'avance	2 421	5 048
Partie à court terme des prêts (note 4)	713	641
Partie à court terme des swaps, à la juste valeur (note 20)	369	–
Charges reportées	99	442
Fonds entiercés ayant trait à GRS (note 21)	6 088	5 695
	80 114	59 541
Prêts (note 4)	6 899	7 612
Placements à long terme (note 5)	55 328	67 428
Immobilisations (notes 2 et 6)	413 527	433 101
Actifs incorporels (note 7)	150 315	159 749
Actif lié aux dérivés incorporés (note 20)	20 392	17 718
Swaps, à la juste valeur (note 20)	181	–
Actif d'impôts futurs (note 13)	10 631	10 509
Écart d'acquisition (note 8)	–	42 294
Total de l'actif	737 387	797 952
Passif à court terme		
Comptes créditeurs et charges à payer (note 18)	12 657	15 730
Distributions à effectuer	4 368	4 289
Partie à court terme de la dette à long terme (note 9)	2 942	2 778
Partie à court terme des obligations découlant de contrats de location-acquisition (note 10)	188	181
Partie à court terme des swaps, à la juste valeur (note 20)	1 997	475
Comptes créditeurs et charges à payer ayant trait à GRS (note 21)	6 088	5 695
	28 240	29 148
Dette à long terme (note 9)	219 739	197 422
Déventures convertibles (note 11)	38 918	38 918
Montants de nivellement (note 12)	19 581	18 262
Obligations découlant de contrats de location-acquisition (note 10)	367	555
Passif d'impôts futurs (note 13)	82 866	79 517
Passif lié aux dérivés incorporés (note 20)	6 491	13 658
Swap à la juste valeur (note 20)	3 918	662
Passif au titre de la mise hors service d'immobilisations (note 14)	1 848	1 475
Contrats d'approvisionnement en électricité et d'achat de gaz (note 7)	9 788	11 418
Total du passif	411 756	391 035
Capitaux propres (notes 15 et 16)	325 631	406 917
Total du passif et des capitaux propres	737 387	797 952

Engagements et éventualités (note 19)

Événements postérieurs à la date du bilan (note 24)

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

États consolidés des capitaux propres

	Exercice terminé le 31 déc. 2008	Exercice terminé le 31 déc. 2007
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)		
Capitaux propres		
Solde d'ouverture	467 006	253 476
Émission de parts, déduction faite des frais d'émission de 400 \$	–	214 272
Parts rachetées (note 15)	(309)	(742)
Solde de clôture	466 697	467 006
Parts échangeables de catégorie B	35 500	35 500
Cumul des autres éléments du résultat étendu		
Solde d'ouverture	1 628	1 832
Quote-part des autres éléments du résultat étendu de Leisureworld (note 5)	(1 989)	(204)
Solde de clôture	(361)	1 628
Bénéfices non répartis		
Solde d'ouverture	11 831	6 405
Bénéfice net (perte) de l'exercice	(26 534)	5 426
Solde de clôture	(14 703)	11 831
Total du résultat étendu	(15 064)	13 459
Distributions cumulatives		
Solde d'ouverture	(109 048)	(66 106)
Distributions déclarées aux porteurs de parts pour l'exercice (note 16)	(52 454)	(42 942)
Solde de clôture	(161 502)	(109 048)
Total des capitaux propres	325 631	406 917

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

États consolidés des résultats

	Exercice terminé le 31 déc. 2008	Exercice terminé le 31 déc. 2007
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)		
Produits	150 423	122 811
Charges		
Charges d'exploitation	84 454	69 860
Frais d'administration	10 982	9 777
Amortissement	28 907	19 917
	124 343	99 554
	26 080	23 257
Gain non réalisé (perte) sur les swaps (note 20)	(4 228)	523
Gain non réalisé sur les instruments dérivés incorporés (note 20)	9 841	10 456
Charge d'intérêts, montant net (notes 9 et 20)	(12 911)	(6 982)
Perte de valeur de l'écart d'acquisition (note 8)	(43 279)	–
Gain (perte) sur les placements à long terme comptabilisés à la valeur de consolidation (note 5)	94	(1 442)
Perte de change	(54)	(1 129)
Gain à la vente d'immobilisations (note 6)	10	–
Gain au remboursement d'un prêt par le débiteur	–	5 380
Bénéfice (perte) avant impôts	(24 447)	30 063
Impôts sur les bénéfices :		
Économie (charge) d'impôts exigibles	10	(5)
Charge d'impôts futurs	(2 097)	(24 632)
Total de la charge d'impôts sur les bénéfices (note 13)	(2 087)	(24 637)
Bénéfice net (perte)	(26 534)	5 426
Nombre moyen pondéré de parts et de parts échangeables de catégorie B en circulation (les « parts »), résultat de base et résultat dilué	49 960	40 333
Résultat de base et résultat dilué par part	(0,531)	0,135

États consolidés du résultat étendu

	Exercice terminé le 31 déc. 2008	Exercice terminé le 31 déc. 2007
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)		
Bénéfice net (perte)	(26 534)	5 426
Quote-part du résultat étendu de Leisureworld (note 5)	(1 989)	(204)
Total du résultat étendu	(28 523)	5 222

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

États consolidés des flux de trésorerie

	Exercice terminé le 31 déc. 2008	Exercice terminé le 31 déc. 2007
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)		
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Bénéfice net (perte)	(26 534)	5 426
Rajouter les éléments suivants :		
Amortissement	28 907	19 917
Perte (gain) non réalisée sur les swaps (note 20)	4 228	(523)
Gain non réalisé sur les instruments dérivés incorporés (note 20)	(9 841)	(10 456)
Perte de valeur de l'écart d'acquisition (note 8)	43 279	–
(Gain) perte sur les placements à long terme comptabilisés à la valeur de consolidation (note 5)	(94)	1 442
Perte de change	–	1 067
Gain à la vente d'immobilisations (note 6)	(10)	–
Gain au remboursement d'un prêt par le débiteur	–	(5 380)
Charge d'impôts futurs (note 13)	2 097	24 632
Prime au remboursement de débentures convertibles (note 11)	–	158
Intérêts impayés sur les montants de nivellement	972	320
Amortissement des frais de financement reportés	259	125
Désactualisation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (note 14)	95	79
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement :		
Diminution des comptes débiteurs	7 207	991
Diminution des stocks	54	52
Diminution (augmentation) des charges payées d'avance	2 627	(2 340)
Diminution (augmentation) des charges reportées	343	(442)
Diminution des comptes créditeurs et des charges à payer	(3 073)	(5 405)
Total des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	50 516	29 663
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Achat de placements à court terme	(5 087)	–
Produit de la vente d'immobilisations	10	–
Encaisse acquise dans le cadre d'une acquisition, montant net	–	14 133
Coûts d'opération liés à une acquisition	–	(13 233)
Remboursement de prêts	641	295
Produit du remboursement d'un prêt par le débiteur	–	22 125
Distributions reçues de placements à long terme (note 5)	10 350	10 350
Investissement dans des immobilisations	(1 251)	(370)
Total des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	4 663	33 300
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Frais d'émission des parts	–	(400)
Produit de l'émission de titres de créance	25 000	72 075
Remboursement sur la dette	(2 778)	(64 447)
Remboursement de débentures convertibles (note 11)	–	(15 961)
Rachat de parts (note 15)	(309)	(742)
Remboursement d'obligations découlant de contrats de location-acquisition	(181)	(122)
Produit (remboursement) de montants de nivellement	347	(252)
Distributions versées aux anciens porteurs de parts de CPIF	–	(2 090)
Distributions versées aux porteurs de parts	(52 375)	(41 232)
Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement	(30 296)	(53 171)
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	24 883	9 792
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	21 934	12 142
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	46 817	21 934
Information supplémentaire :		
Intérêts payés	11 845	9 440
Impôts payés	7	5

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Note 1.

Description du Fonds

Le Fonds de revenu Macquarie énergie et infrastructure (le « Fonds ») est une fiducie à capital variable sans personnalité morale qui a été établie le 15 mars 2004 en vertu des lois de l'Ontario. Le Fonds a commencé ses activités le 30 avril 2004 et il a acquis indirectement une participation de 100 % dans Cardinal Power of Canada LP (« Cardinal »), centrale de cogénération à cycle combiné de 156 mégawatts alimentée au gaz naturel, située à Cardinal, en Ontario. Le 18 octobre 2005, le Fonds a acquis une participation indirecte de 45 % dans Leisureworld Senior Care LP (« Leisureworld »), fournisseur de soins de longue durée (« SLD ») en Ontario. Le 27 juin 2007, le Fonds a acquis une participation de 100 % dans le Clean Power Income Fund (« CPIF »), fiducie à capital variable qui détient indirectement des placements dans des actifs liés à des infrastructures de l'énergie ayant recours à des technologies de production d'énergie éolienne, d'énergie hydroélectrique et d'énergie tirée de la biomasse. Le Fonds

est indirectement propriétaire des placements de CPIF par l'intermédiaire d'une participation de 100 % dans Clean Power Operating Trust (« CPOT »), qui comprend une participation indirecte de 31,3 % dans l'une des deux catégories d'actions privilégiées de Chapais Électrique Limitée (« Chapais ») et une participation dans une créance de second rang de Chapais Énergie, Société en Commandite (« CHESEC »), filiale de Chapais.

Macquarie Power Management Ltd. (« MPML » ou le « gérant ») est une filiale indirecte en propriété exclusive de Macquarie Group Limited (« MGL »), société ouverte australienne inscrite à la Bourse australienne. MPML fournit des services d'administration au Fonds et à la Fiducie de revenu Macquarie Énergie et Infrastructure (la « Fiducie ») conformément à un contrat d'administration, ainsi que des services de gestion au Fonds, à la Fiducie, à Cardinal, à MPT LTC Holding LP (« LTC Holding LP ») et à CPOT aux termes de contrats de gestion.

Note 2.

Principales conventions comptables

Les principales conventions comptables adoptées par le Fonds sont résumées ci-après.

Mode de présentation

Les présents états financiers consolidés ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada (« PCGR »). De l'avis de la direction, ces états renferment tous les ajustements jugés nécessaires à la présentation d'une image fidèle de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie du Fonds aux 31 décembre 2008 et 2007 et de toutes les périodes couvertes. Les présents états financiers consolidés doivent être lus en parallèle avec la notice annuelle, qui a fait l'objet d'un dépôt électronique dans SEDAR, à l'adresse www.sedar.com.

Les présents états financiers consolidés regroupent, outre ceux du Fonds, les actifs et les passifs ainsi que les résultats d'exploitation de la Fiducie, de Cardinal Power Inc. (le « commandité Cardinal »), de Cardinal, de MPT LTC Holding Ltd. (le « commandité LTC »), de LTC Holding LP et de CPOT, qui sont toutes des filiales en propriété exclusive du Fonds. Ce dernier comptabilise ces participations selon la méthode de la consolidation. Tous les soldes et opérations intersociétés ont été éliminés à la consolidation.

Par l'intermédiaire de ses filiales en propriété exclusive, le Fonds comptabilise à la valeur de consolidation ses participations dans Leisureworld et Chapais.

Constataion des produits

Les produits tirés de la vente d'électricité, d'énergie et de vapeur applicables sont constatés au moment de la livraison aux clients, au tarif stipulé dans les contrats de vente d'électricité et de vapeur. Certains contrats d'achat

d'électricité (les « CAÉ ») prévoient un ajustement du tarif de l'électricité, qui est mis à jour périodiquement pour la période en cours et les périodes antérieures. Le Fonds comptabilise ces ajustements dans la période où ils peuvent être déterminés. Les produits tirés de la vente d'électricité par Whitecourt au Power Pool of Alberta, en excès des volumes précisés dans le CAÉ, sont constatés au taux moyen applicable au pool pour le mois au cours duquel l'électricité est livrée.

Prêts

Le Fonds dispose d'actifs financiers portant intérêt qui sont composés d'une série de prêts consentis à Chapais. Ces actifs financiers sont inscrits au coût après amortissement dans le bilan consolidé et il est prévu de les conserver jusqu'à échéance.

Placements à long terme

Le Fonds exerce une influence notable sur ses participations dans Leisureworld et dans Chapais, et il les comptabilise à la valeur de consolidation. Selon cette méthode, le Fonds ajuste le coût de sa participation selon sa quote-part du bénéfice net et des autres éléments du résultat étendu et en soustrait toutes les distributions payables au Fonds.

Charges reportées

Les charges reportées comprennent les coûts des soumissions. Ces coûts sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés jusqu'au moment où il est hautement probable que la soumission soit acceptée. À compter du moment où il est jugé très probable que la soumission sera acceptée, ces coûts sont reportés jusqu'à la conclusion de l'opération, auquel moment ils sont capitalisés au coût de l'opération ou recouverts du placement.

Immobilisations

Les immobilisations ont été inscrites dans le bilan consolidé au coût d'acquisition. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Immobilisations corporelles	20 à 35 ans
Matériel roulant et véhicules	5 à 15 ans
Matériel et mobilier	3 à 8 ans
Logiciels	3 à 5 ans

Les coûts directs engagés à l'égard de la construction d'actifs et des améliorations qui en prolongent notablement la durée de vie sont capitalisés.

Entretien et réparations

Les frais liés à l'entretien courant et aux réparations ainsi que les frais de gros travaux de révision sont passés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont engagés.

Dépréciation d'actifs à long terme

Conformément aux recommandations du chapitre 3063 du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés* (l'« ICCA »), « Dépréciation d'actifs à long terme », le Fonds évalue le rendement opérationnel et financier de ses actifs à long terme afin de déterminer s'ils risquent de subir une baisse de valeur. S'il est établi qu'un actif a subi une baisse de valeur, sa valeur comptable est ramenée à la juste valeur. Le Fonds revoit la juste valeur des actifs à long terme lorsque des événements ou changements de situation indiquent que ces actifs pourraient avoir subi une baisse de valeur.

Contrats et droits d'usage de l'eau

Les contrats d'approvisionnement en électricité et d'achat de gaz ainsi que les droits d'usage de l'eau sont des actifs incorporels identifiables distincts. Les actifs sont présentés dans le bilan consolidé et constatés à leur juste valeur à la date d'acquisition. La juste valeur des contrats et des droits d'usage de l'eau acquis initialement est amortie sur leur durée de vie utile estimative en recourant à la méthode linéaire.

Écart d'acquisition

L'écart d'acquisition est comptabilisé au coût et est soumis à un test de dépréciation au cours du deuxième trimestre de chaque exercice ou lorsque des facteurs indiquent qu'il pourrait avoir subi une baisse de valeur. Une perte de valeur est constatée lorsque la juste valeur est inférieure à la valeur comptable.

Le test de dépréciation de l'écart d'acquisition comprend une comparaison de la juste valeur et de la valeur comptable des unités d'exploitation du Fonds, y compris l'écart d'acquisition. Si la valeur comptable d'une unité d'exploitation excède sa juste valeur, une deuxième étape est requise pour évaluer la perte de valeur de l'écart d'acquisition. Cette étape consiste à comparer la juste valeur implicite de l'écart d'acquisition relatif à l'unité d'exploitation à sa valeur comptable. Si la valeur comptable de l'écart d'acquisition relatif à l'unité d'exploitation excède la juste valeur implicite de l'écart d'acquisition, une perte de valeur d'un montant équivalant à l'excédent est constatée. Les pertes de valeur ne peuvent pas faire l'objet de reprise si la juste valeur estimative de l'écart d'acquisition s'accroît ultérieurement. La juste valeur utilisée aux fins des tests de dépréciation est déterminée au moyen de modèles de flux de trésorerie

actualisés qui, selon la direction, reflètent les hypothèses qu'un intervenant du marché hypothétique utiliserait pour estimer la juste valeur.

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Le Fonds constate un passif au titre des obligations futures liées à la mise hors service d'immobilisations de ses centrales en exploitation. Ces obligations sont mesurées initialement à la juste valeur, qui correspond aux coûts futurs actualisés du passif. Une réévaluation des coûts prévus au titre de ces obligations est effectuée au deuxième trimestre de chaque exercice. Le passif s'accroît jusqu'à la date du règlement prévu des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations.

Titres échangeables

Le Fonds suit les recommandations du Comité sur les problèmes nouveaux (« CPN ») de l'ICCA énoncées dans l'abrégé des délibérations n° 151, *Titres échangeables émis par des filiales de fiducies de revenu*, qui donne des indications sur la présentation des titres échangeables émis par une filiale d'une fiducie de revenu. Pour pouvoir être présentés au titre des capitaux propres, les titres échangeables doivent offrir des distributions équivalentes sur le plan économique aux distributions associées aux parts émises directement par le Fonds, et les titres échangeables doivent aussi être échangés finalement contre des parts du Fonds. Les parts de SC émises par une filiale du Fonds répondent aux critères précités et sont, par conséquent, présentées au titre des capitaux propres.

Impôts sur les bénéfices

En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « Loi de l'impôt »), Cardinal, LTC Holding LP, Clean Power LP, Whitecourt Power LP (« Whitecourt ») et Erie Shores Wind Farm LP (« Erie Shores »), à titre de sociétés en commandite, ne sont pas assujetties à l'impôt sur les bénéfices. Leur bénéfice est attribué à leurs associés et à la Fiducie, et inclus dans le calcul du bénéfice de ces derniers. En vertu des dispositions de la Loi de l'impôt, le Fonds et la Fiducie ne sont habituellement pas assujettis à l'impôt sur les bénéfices dans la mesure où leur bénéfice imposable et leurs gains en capital imposables sont distribués aux porteurs de parts.

Par suite de l'acquisition de CPIX, le Fonds a indirectement acquis un certain nombre d'entités sans personnalité morale, y compris Whitecourt Power Corp., Clean Power Income Fund (Alberta) Inc., PEET Canadian Holdings Inc. et PEET U.S. Holdings Inc., qui sont assujetties à l'impôt des sociétés, calculé en vertu de la Loi de l'impôt ou du *U.S. Internal Revenue Code*, selon le cas, et comptabilisé conformément au chapitre 3465 du *Manuel de l'ICCA*.

Contrairement aux entités précitées, le Fonds, la Fiducie et CPOT ne seront pas assujettis à l'impôt sur les bénéfices en 2008. Par conséquent, ni le Fonds, ni la Fiducie ni CPOT n'ont comptabilisé de charge d'impôts sur les bénéfices.

Le 31 octobre 2006, le gouvernement du Canada a annoncé un plan d'équité fiscale qui propose de modifier le régime d'imposition des fiducies de revenu. Aux termes de la loi adoptée le 22 juin 2007, le Fonds sera assujetti à l'impôt à compter de 2011. Le Fonds a adopté la méthode axée sur le bilan selon laquelle des actifs et des passifs d'impôts futurs ont été comptabilisés en fonction des écarts entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs qui

devraient se résorber après 2010, en tenant compte des taux d'imposition pratiquement en vigueur qui s'appliqueront au moment où les écarts devraient se résorber.

Leisureworld, dans laquelle le Fonds détient une participation indirecte de 45 %, n'est pas cotée en bourse et ne devrait donc pas être visée par les dispositions du projet de loi C-52, *Loi d'exécution du budget de 2007*, qui a reçu la sanction royale le 22 juin 2007 et qui prévoit l'imposition des entités intermédiaires de placement déterminées (« EIPD ») à compter du 1^{er} janvier 2011. Toutefois, la possibilité d'une interprétation de cette loi selon laquelle Leisureworld serait considérée comme une EIPD n'est pas exclue. La direction n'est pas d'avis qu'une telle interprétation respecte l'esprit de la loi et pense qu'une des modifications techniques proposées, qui ont été publiées le 20 décembre 2007, appuie le fait que Leisureworld n'est pas une EIPD. En conséquence, Leisureworld n'a pas comptabilisé d'impôts futurs en ce qui concerne les écarts entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs de Leisureworld.

Leisureworld étant structurée comme une société en commandite, ses caractéristiques fiscales sont transmises au Fonds et le Fonds a constaté sa quote-part des actifs et des passifs d'impôts futurs de Leisureworld qui devraient se résorber après 2010 dans son bilan consolidé.

Entités à détenteurs de droits variables

La Note d'orientation concernant la comptabilité NOC-15 (la « NOC-15 ») de l'ICCA, *Consolidation des entités à détenteurs de droits variables*, fournit des indications pour l'application des principes du chapitre 1590 du *Manuel de l'ICCA*, « Filiales », aux entités définies comme étant des entités à détenteurs de droits variables (« EDDV »), dont les instruments de capitaux propres à risque ne sont pas suffisants pour permettre à l'entité de financer ses activités sans devoir recourir au soutien financier subordonné supplémentaire d'autres parties ou dont les investisseurs en instruments de capitaux n'ont pas le contrôle conféré par la détention de droits de vote, ni l'obligation d'assumer les pertes prévues ni le droit de recevoir les rendements résiduels. La NOC-15 stipule que la consolidation de l'EDDV doit être faite par le principal bénéficiaire. Ce dernier est défini comme étant la partie qui est susceptible de devoir assumer la majorité des pertes prévues de l'EDDV ou de recevoir les rendements résiduels. Le Fonds a établi qu'il était, au 31 décembre 2008, le principal bénéficiaire des actifs liés à la production d'électricité qu'il détient et, qu'à ce titre, il devait continuer la consolidation.

Résultat de base et résultat dilué par part

Le résultat de base par part est établi en divisant le bénéfice net par le nombre moyen pondéré de parts et de parts échangeables de catégorie B en circulation. Le bénéfice dilué par part est calculé d'une façon similaire au bénéfice de base par part, sauf qu'il tient compte de l'effet dilutif des débentures convertibles. Les parts sont exclues du calcul du résultat dilué par part si elles ont un effet antidilutif. Au 31 décembre 2008, les débentures convertibles avaient un effet antidilutif.

Résultat étendu

Les autres éléments du résultat étendu correspondent aux variations des capitaux propres des porteurs de parts au cours d'une période découlant d'opérations et d'autres événements sans rapport avec les propriétaires, et comprennent les gains et les pertes non réalisés sur des actifs financiers disponibles à la vente et les gains de change non réalisés. Le résultat étendu du Fonds comprend sa quote-part des autres éléments du résultat étendu de Leisureworld. Les autres éléments du résultat étendu comprennent la partie efficace de la variation de la juste valeur des couvertures des flux de trésorerie désignées de Leisureworld, déduction faite de tout montant reclassé dans le montant net de la charge d'intérêt et des autres charges de la période au cours de laquelle l'élément sous-jacent couvert est également comptabilisé comme montant net de la charge d'intérêt et des autres charges. Le cumul des autres éléments du résultat étendu est compris dans le bilan consolidé comme composante distincte des capitaux propres.

Instruments financiers

Actifs et passifs financiers

Les actifs et les passifs financiers du Fonds ont été classés en fonction de la raison pour laquelle les instruments financiers ont été acquis ou émis, de leurs caractéristiques et de la désignation de ces instruments par le Fonds. Les prêts et créances et les autres passifs sont évalués au coût après amortissement selon la méthode des intérêts effectifs. Les instruments financiers détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur et toute variation de leur juste valeur est comptabilisée à l'état consolidé des résultats. Le Fonds a désigné chaque catégorie importante d'instruments financiers en cours au 31 décembre 2008 comme suit.

Trésorerie et équivalents de trésorerie	Détenus à des fins de transaction
Placements à court terme	Détenus à des fins de transaction
Comptes débiteurs et prêts	Prêts et créances
Comptes créditeurs et charges à payer	Autres passifs
Montants de nivellement	Autres passifs
Débentures convertibles	Autres passifs
Dette à long terme	Autres passifs

Instruments dérivés

Les instruments dérivés du Fonds sont comptabilisés à leur juste valeur et sont inscrits comme des actifs lorsque leur juste valeur est positive et comme des passifs lorsqu'elle est négative. Sauf si elle est désignée comme couverture, toute variation de la juste valeur au cours d'une période est comptabilisée en résultat net. Au 31 décembre 2008, les instruments dérivés du Fonds comprenaient des swaps sur gaz et des swaps de taux d'intérêt (voir la note 20).

Les instruments dérivés incorporés à d'autres instruments financiers ou contrats sont séparés de leurs contrats hôtes et comptabilisés à la juste valeur lorsque les caractéristiques économiques et les risques de ces instruments dérivés ne sont pas intimement liés au contrat hôte. Le Fonds a déterminé que le contrat d'achat de gaz de Cardinal renfermait des instruments dérivés incorporés qui devaient en être séparés et évalués à leur juste valeur. Des options de réduction de gaz et d'indexation des coûts de l'électricité sont des exemples de caractéristiques qui nécessitent la séparation.

Coûts d'opération

Le Fonds a choisi de reporter et d'amortir les coûts d'opération relatifs aux instruments financiers classés dans les prêts et créances et de les amortir sur la durée de vie estimative des instruments en recourant à la méthode des intérêts effectifs. Les coûts d'opération qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'instruments financiers classés comme des actifs détenus à des fins de transaction sont passés en charges.

Couvertures

Au 31 décembre 2008, le Fonds ne détenait pas d'instruments dérivés qui avaient été désignés comme des couvertures pour les besoins de la comptabilité.

Utilisation d'estimations et incertitude d'évaluation

La préparation de l'information financière contenue dans les états financiers consolidés conformément aux PCGR exige que le gérant fasse des estimations et formule des hypothèses qui influent sur les montants présentés de l'actif, du passif, des produits et des charges et des informations présentées dans les notes. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations et les écarts pourraient être importants.

Le gérant a formulé des estimations comptables importantes qui pourraient avoir une incidence notable sur les états financiers dans l'application des conventions comptables suivantes :

Mesure de la juste valeur

La juste valeur correspond à la contrepartie dont seraient convenues des parties informées et consentant librement dans le cadre d'une opération sans lien de dépendance. Lorsqu'aucune donnée indépendante sur les prix n'est disponible, la juste valeur est établie au moyen de techniques d'évaluation recourant à des données de marché observables. Ces techniques reposent, entre autres, sur des comparaisons avec des instruments similaires lorsque des valeurs marchandes observables existent, des analyses des flux de trésorerie actualisés, des modèles d'évaluation des options et d'autres techniques d'évaluation couramment utilisées par les intervenants du marché. À l'égard de certains instruments dérivés, la juste valeur peut être établie, en totalité ou en partie, à l'aide de techniques faisant appel à des données non observables sur le marché ou à des processus liés à l'opération. Un certain nombre de facteurs, tels que l'écart entre cours acheteur et cours vendeur, le profil de crédit et l'incertitude des modèles, sont pris en compte, au besoin, lorsque les valeurs sont établies au moyen de techniques d'évaluation.

Des estimations sont formulées en vue d'établir la juste valeur de certains instruments financiers, des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et des actifs nets acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises. Ces estimations reposent sur des hypothèses qui sont susceptibles de changer, ce qui peut avoir une incidence importante sur les évaluations effectuées.

Valeur comptable de l'écart d'acquisition et des autres actifs à long terme

L'analyse de la dépréciation de la valeur comptable de l'écart d'acquisition et des autres actifs à long terme exige de la direction qu'elle procède à des estimations à l'égard de la juste valeur, des flux de trésorerie futurs actualisés et des rendements futurs de l'entreprise. Se reporter à la note 8 pour connaître les résultats de l'analyse de la dépréciation de l'écart d'acquisition effectué durant l'exercice.

Impôts sur les bénéfices futurs

Le calcul des soldes d'impôts futurs du Fonds exige de la direction qu'elle procède à des estimations de la résorption des écarts temporaires existants entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs au cours de périodes futures.

Adoption de nouvelles normes comptables

Le 1^{er} janvier 2008, le Fonds a adopté quatre nouvelles normes publiées par l'ICCA, qui portent sur la comptabilisation et la présentation : le chapitre 1535, « Informations à fournir concernant le capital », le chapitre 3862, « Instruments financiers – informations à fournir », le chapitre 3863, « Instruments financiers – présentation », et le chapitre 3031, « Stocks ». Les principaux changements découlant de l'adoption de ces normes comptables sont décrits ci-après.

Chapitre 1535, Informations à fournir concernant le capital

Ce chapitre exige d'une entité qu'elle fournisse des renseignements qui permettent aux utilisateurs de ses états financiers d'évaluer ses objectifs, ses politiques et ses procédures de gestion du capital, y compris des précisions sur toutes les exigences en matière de capital que lui imposent des sources externes et sur les conséquences de toute dérogation. Les informations à fournir par suite de l'adoption de ce chapitre sont présentées à la note 22.

Chapitres 3862, Informations à fournir, et 3863, Présentation

Les chapitres 3862 et 3863 donnent des indications sur les informations supplémentaires à fournir à l'égard des instruments financiers. Ces chapitres, qui remplacent le chapitre 3861, « Instruments financiers – informations à fournir et présentation », précisent les renseignements qui doivent être fournis dans les états financiers consolidés pour permettre d'évaluer l'importance des instruments financiers au regard de la situation financière et du rendement financier du Fonds, et qui exposent la nature et l'ampleur des risques associés aux instruments financiers. Les informations à fournir en vertu de ces chapitres sont présentées à la note 20.

Chapitre 3031, Stocks

Le chapitre 3031 traite de la comptabilisation des stocks en plus de procéder à une révision et à un renforcement des exigences à l'égard de l'imputation de frais au poste « Stocks ». L'adoption de cette norme a entraîné le reclassement des pièces de rechange, auparavant comptabilisées dans les stocks, dans les immobilisations. Le tableau ci-dessous présente l'incidence de ce reclassement sur le bilan d'ouverture.

	31 déc. 2007, montant déjà établi	31 déc. 2007, montant retraité
Stocks	1 055	265
Immobilisations	432 311	433 101

Nouvelles prises de position

Chapitre 3064, Écarts d'acquisition et actifs incorporels, et chapitre 1000, Fondements conceptuels des états financiers

L'ICCA a publié le chapitre 3064, « Écarts d'acquisition et actifs incorporels », qui précise que les coûts peuvent être reportés uniquement lorsqu'ils se rapportent à un élément qui satisfait à la définition d'un actif, et que, par conséquent, certains coûts, auparavant capitalisés, doivent être passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Le chapitre 1000,

« Fondements conceptuels des états financiers », a également été modifié afin d'assurer la cohérence avec le chapitre 3064. Ces nouvelles normes s'appliquent aux états financiers consolidés annuels et intermédiaires des exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2008. Le Fonds prévoit adopter ces normes à compter du 1^{er} janvier 2009. L'adoption de ces normes ne devrait pas avoir d'incidence importante sur les états financiers consolidés du Fonds.

Note 3.

Trésorerie et équivalents de trésorerie et placements à court terme

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de placements très liquides dont les échéances initiales sont d'au plus 90 jours. Le Fonds détient aussi un placement à court terme, soit une acceptation bancaire de 5 000 \$ échéant le 6 juillet 2009. Au 31 décembre 2008, la valeur comptable du placement s'établissait à 5 087 \$, compte tenu des intérêts courus.

Le total de la trésorerie et des placements à court terme se ventile comme suit :

	31 déc. 2008	31 déc. 2007
Compte de réserve pour travaux d'entretien majeurs	9 791	10 966
Compte de réserve pour immobilisations	2 310	2 662
Compte de réserve générale	5 000	5 000
Total des comptes de réserve	17 101	18 628
Autres éléments de trésorerie et des équivalents de trésorerie	29 716	3 306
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	46 817	21 934
Placements à court terme	5 087	–
Total des fonds en caisse et des placements à court terme	51 904	21 934

Note 4.

Prêts

Au 31 décembre 2008, le Fonds avait consenti à Chapais des prêts dont le capital se chiffrait à 13 232 \$ (13 873 \$ en 2007). Les prêts comportent trois tranches, portant intérêt à des taux qui s'échelonnent entre 0 % et 10,8 %. Lors de l'acquisition de CPIF, le Fonds a comptabilisé les prêts à une juste valeur de 8 548 \$, laquelle était inférieure à la valeur nominale. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008, les comptes débiteurs comprennent des intérêts courus de 63 \$ (69 \$ en 2007) sur ces prêts.

	31 déc. 2008	31 déc. 2007
Prêts consentis à Chapais	7 612	8 253
Moins la partie à court terme	(713)	(641)
Total des prêts à long terme	6 899	7 612

Le tableau qui suit présente les remboursements exigibles au titre du capital des prêts consentis à Chapais pour les cinq prochains exercices.

Exercice	Montant du remboursement
2009	713
2010	794
2011	884
2012	984
2013	1 096
Par la suite	8 761
Total	13 232

Note 5. Placements à long terme

Les placements à long terme sont composés des placements du Fonds dans Leisureworld et Chapais. Les variations de ces placements au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	31 déc. 2008	31 déc. 2007
Leisureworld		
Solde d'ouverture	67 584	79 424
Perte comptabilisée à la valeur de consolidation	(62)	(1 286)
Quote-part des autres éléments du résultat étendu	(1 989)	(204)
Quote-part des impôts futurs	145	–
Distributions reçues	(10 350)	(10 350)
Solde de clôture	55 328	67 584
Chapais		
Solde d'ouverture	(156)	–
Gain (perte) comptabilisé à la valeur de consolidation	156	(156)
Solde de clôture	–	(156)
Total	55 328	67 428

Note 6. Immobilisations

	31 décembre 2008			31 décembre 2007 (chiffres retraités – note 2)		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Terrains	235	–	235	235	–	235
Logiciels	136	(34)	102	87	(5)	82
Matériel et véhicules	3 273	(987)	2 286	2 387	(249)	2 138
Immobilisations corporelles	465 787	(54 883)	410 904	465 272	(34 626)	430 646
Total	469 431	(55 904)	413 527	467 981	(34 880)	433 101

Pour l'exercice, le Fonds a constaté un gain de 10 \$ à la vente d'immobilisations pleinement amorties dont le coût et l'amortissement cumulé s'établissaient à 35 \$. En outre, le Fonds a retiré d'autres actifs pleinement amortis pour une valeur de 44 \$ durant l'exercice, puisque ceux-ci n'étaient plus utilisés.

Note 7.

Actifs et passifs incorporels

Contrats d'approvisionnement en électricité et d'achat de gaz	31 décembre 2008			31 décembre 2007		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Solde d'ouverture	101 902	(14 081)	87 821	48 000	(12 814)	35 186
Ajustement transitoire	–	–	–	(15 300)	4 084	(11 216)
Acquisition de CPIF	–	–	–	69 202	–	69 202
Amortissement	–	(7 317)	(7 317)	–	(5 351)	(5 351)
Solde de clôture	101 902	(21 398)	80 504	101 902	(14 081)	87 821

Contrats d'approvisionnement en électricité et d'achat de gaz	31 décembre 2008			31 décembre 2007		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Solde d'ouverture	(12 257)	839	(11 418)	–	–	–
Acquisition de CPIF	–	–	–	(12 257)	–	(12 257)
Amortissement	–	1 630	1 630	–	839	839
Solde de clôture	(12 257)	2 469	(9 788)	(12 257)	839	(11 418)

Droits d'usage de l'eau	31 décembre 2008			31 décembre 2007		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Solde d'ouverture	73 018	(1 090)	71 928	–	–	–
Acquisition de CPIF	–	–	–	73 018	–	73 018
Amortissement	–	(2 117)	(2 117)	–	(1 090)	(1 090)
Solde de clôture	73 018	(3 207)	69 811	73 018	(1 090)	71 928

Note 8.

Écart d'acquisition

Comme il est précisé à la note 2, l'écart d'acquisition est soumis à un test de dépréciation au cours du deuxième trimestre de chaque exercice ou plus souvent si des événements ou des changements de la situation justifient une réévaluation de la possibilité de recouvrer la valeur comptable de l'écart d'acquisition avant le test de dépréciation annuel. Le test de dépréciation effectué au deuxième trimestre a confirmé la valeur comptable de l'écart d'acquisition.

La direction tient compte de la relation entre la capitalisation boursière du Fonds et sa valeur comptable, entre autres facteurs, pour déterminer s'il y a eu une baisse de valeur. La conjoncture générale du marché et l'incertitude économique ont contribué à la volatilité élevée du cours des parts de MPT au quatrième trimestre. Ainsi, la capitalisation boursière du Fonds au 31 décembre 2008 était considérablement inférieure

à la valeur comptable de ses capitaux propres, ce qui indique une possible dépréciation de l'écart d'acquisition. La direction a donc jugé approprié d'effectuer un test de dépréciation à la fin de l'exercice.

Le test effectué comportait la comparaison de la juste valeur estimative de chacune des unités d'exploitation et de leur valeur comptable constatée dans le bilan consolidé du Fonds, puis la détermination de la valeur implicite de l'écart d'acquisition (voir la note 2).

D'après les résultats de ce test, la direction a déterminé que la valeur comptable totale de l'écart d'acquisition relativement à ses infrastructures de l'énergie avait subi une dépréciation. Par conséquent, une perte de valeur de l'écart d'acquisition de 43 279 \$ a été constatée à l'état consolidé des résultats pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008. Cette charge

hors trésorerie n'a aucune incidence sur la liquidité du Fonds, la stabilité des flux de trésorerie liés à son exploitation ou son encaisse distribuable. Les autres actifs à long terme des unités d'exploitation ont fait l'objet de tests de dépréciation et aucune autre provision pour perte de valeur n'a été jugée nécessaire.

La méthode d'évaluation repose sur des estimations et des hypothèses susceptibles de changer, notamment les primes de risque sur capitaux propres appropriées, le coût moyen pondéré du capital et les multiples de capitalisation

de société comparables. Pour formuler ces estimations et hypothèses, la direction tient compte de facteurs économiques, opérationnels et conjoncturels pouvant influencer sur la juste valeur des unités d'exploitation. Toute variation des estimations et hypothèses pourrait avoir une incidence importante sur la juste valeur des unités d'exploitation.

Note 9.

Dettes à long terme

	Taux d'intérêt effectif	Échéance	31 déc. 2008	31 déc. 2007
Facilité de crédit de Cardinal ⁱ⁾	2,31 – 2,72 %	16 mai 2011	35 000	35 000
Facilité de crédit de CPOT ⁱⁱ⁾	2,44 – 2,86 %	26 juin 2010	75 000	50 000
Dettes du projet Erie Shores ⁱⁱⁱ⁾				
Tranche A	5,96 %	1 ^{er} avril 2026	66 873	68 988
Tranche B	5,28 %	1 ^{er} avril 2016	6 249	6 912
Tranche C	5,05 %	1 ^{er} avril 2011	40 000	40 000
			113 122	115 900
			223 122	200 900
Moins les frais de financement reportés				
Facilité de crédit de CPOT			(441)	(700)
Total de la dette, déduction faite des frais de financement reportés			222 681	200 200
Moins la partie à court terme de la dette à long terme			(2 942)	(2 778)
Total de la dette à long terme			219 739	197 422

- i) Cardinal dispose de facilités de crédit garanties de premier rang totalisant 50 000 \$, composées a) d'un emprunt à terme de 35 000 \$ (l'« emprunt à terme »); et b) d'un emprunt renouvelable de 15 000 \$ (le « crédit renouvelable »), (collectivement, la « facilité de crédit de Cardinal »). Au 31 décembre 2008, un montant de 35 000 \$ avait été avancé en vertu de l'emprunt à terme, alors qu'aucun montant n'avait été prélevé aux termes du crédit renouvelable. Les avances aux termes de la facilité de crédit de Cardinal prennent la forme d'une série d'acceptations bancaires à trois mois. Les intérêts sont calculés au taux des acceptations bancaires en vigueur à la date considérée majoré d'une commission d'attente établie en fonction du ratio de la dette totale consolidée de Cardinal à son bénéfice consolidé avant intérêts, impôts, amortissement et gains et pertes non réalisés (« BAIIA ») consolidés. L'emprunt à terme est garanti par une hypothèque de premier rang grevant les actifs de Cardinal. Le recours à la facilité de crédit de Cardinal est assujéti à certains engagements financiers et non financiers qui, entre autres, établissent des limites à l'égard du niveau d'endettement ainsi qu'un ratio minimal de couverture des intérêts. À l'échéance, la facilité de crédit de Cardinal peut être remplacée par une facilité de crédit comportant des modalités similaires et pour des périodes consécutives de 364 jours. Le Fonds a conclu des swaps sur taux d'intérêt toujours en vigueur portant sur un notionnel de 35 000 \$ afin d'atténuer le risque de taux d'intérêt sur l'emprunt à terme jusqu'à l'échéance.
- Au 31 décembre 2008, aux termes de la facilité de crédit de Cardinal, le Fonds avait engagé deux lettres de crédit de soutien totalisant 1 983 \$. Ces lettres de crédit comprennent une lettre de crédit de soutien de 1 980 \$ en faveur de l'Office de l'électricité de l'Ontario aux termes du CAÉ visant Erie Shores et une lettre de crédit de soutien de 3 \$ en faveur de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité.
- ii) CPOT dispose de facilités de crédit de premier rang non garanties d'un montant de 150 000 \$, composées a) d'un emprunt renouvelable de 75 000 \$ d'une durée de trois ans (le « crédit renouvelable »); et b) d'un emprunt à terme de 75 000 \$ d'une durée de trois ans (l'« emprunt à terme »), (collectivement la « facilité de crédit de CPOT »). Au 31 décembre 2008, un montant de 75 000 \$ avait été avancé aux termes de l'emprunt à terme alors qu'aucun montant n'avait été prélevé aux termes du crédit renouvelable. Les avances aux termes de la facilité de crédit de CPOT prennent la forme d'une série d'acceptations à un mois et à trois mois. Les intérêts payés sont calculés au taux des acceptations bancaires en vigueur à la date considérée, majoré d'une commission d'attente établie en fonction du ratio de la dette totale consolidée de CPOT à son BAIIA consolidé et d'un ratio minimal de couverture des intérêts. Aux termes de la facilité de crédit, CPOT est assujéti à certains engagements financiers et non financiers qui, entre autres, établissent des limites à l'égard du niveau d'endettement ainsi qu'un ratio minimal de couverture des intérêts. Le Fonds a conclu des swaps sur taux d'intérêt toujours en vigueur portant sur un notionnel de 50 000 \$ afin d'atténuer le risque de taux d'intérêt sur l'emprunt à terme jusqu'à l'échéance.
- Au 31 décembre 2008, aux termes de la facilité de crédit de CPOT, le Fonds avait engagé une lettre de crédit de soutien de 550 \$ en faveur de Sun Life à l'égard du compte de réserve pour travaux d'exploitation et d'entretien d'Erie Shores conformément aux dispositions de la dette du projet Erie Shores. Un montant de 10 000 \$, qui correspond à une sûreté non garantie accordée aux prêteurs en vertu de la tranche C de l'emprunt d'Erie Shores, doit être retranché des sommes pouvant être prélevées, en tout temps, aux termes du crédit renouvelable.
- iii) Le Fonds dispose d'un financement de projets sans droit de recours de 113 122 \$ pour Erie Shores, composé : a) d'un emprunt avec amortissement complet de 66 873 \$ (la « tranche A »); b) d'un emprunt avec amortissement complet de 6 249 \$ (la « tranche B »); et c) d'un emprunt capitalisé à l'échéance de 40 000 \$ (la « tranche C »). Ce financement a été obtenu et est garanti exclusivement par Erie Shores, sans recours aux autres actifs du Fonds.

Au 31 décembre 2008, le Fonds avait conclu des swaps de taux d'intérêt portant sur un notionnel de 85 000 \$ afin d'atténuer le risque de taux d'intérêt sur les facilités de crédit de Cardinal et de CPOT jusqu'à l'échéance. En vertu de chacun des contrats, le Fonds paiera des intérêts à taux fixe en contrepartie d'intérêts à taux variable correspondant au taux des acceptations bancaires à trois mois alors en vigueur.

Les modalités des swaps sont les suivantes :

Swap de taux d'intérêt	Échéance	Notionnel	Taux fixe ⁱ⁾
Cardinal	16 mai 2011	11 700	3,39 %
	16 mai 2011	11 600	3,39 %
	16 mai 2011	11 700	3,41 %
CPOT	26 juin 2010	10 000	3,04 %
	28 juin 2010	40 000	3,07 %

i) Les taux fixes sur les swaps excluent les commissions d'attente sur les acceptations bancaires en vertu des facilités de crédit de Cardinal et de CPOT.

Le tableau ci-dessous présente le total des paiements en capital requis aux termes des facilités de crédit du Fonds pour les cinq prochains exercices.

Année du remboursement	Facilité de crédit de Cardinal	Facilité de crédit de CPOT	Dette du projet Erie Shores	Total
2009	–	–	2 942	2 942
2010	–	75 000	3 117	78 117
2011	35 000	–	43 302	78 302
2012	–	–	3 497	3 497
2013	–	–	3 705	3 705
Par la suite	–	–	56 559	56 559
	35 000	75 000	113 122	223 122

	Exercice terminé le 31 déc. 2008	Exercice terminé le 31 déc. 2007
Frais de financement reportés, après amortissement	259	125
Intérêts sur la dette	14 629	9 203
Total de la charge d'intérêts	14 888	9 328
Moins le produit d'intérêts	(1 977)	(2 346)
Charge d'intérêts, montant net	12 911	6 982

Note 10.

Obligations découlant de contrats de location-acquisition

Le Fonds est partie à un certain nombre de contrats de location-acquisition dont la durée s'échelonne entre quatre et six ans, qui viendront à échéance de 2010 à 2012 et qui portent intérêt à des taux s'établissant entre 6,6 % et 7,0 %. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008, le Fonds a comptabilisé un amortissement de 217 \$ (137 \$ en 2007) et des remboursements de 181 \$ (122 \$ en 2007) au titre des

contrats de location-acquisition. Au 31 décembre 2008, la valeur comptable des contrats de location-acquisition était de 555 \$ (736 \$ en 2007), dont un montant de 188 \$ (181 \$ en 2007) était inscrit au passif à court terme.

Le tableau suivant résume le total des paiements de capital et d'intérêts aux termes des contrats de location-acquisition du Fonds pour les quatre prochains exercices :

Année du remboursement	Paiement annuel	Intérêts	Capital
2009	221	33	188
2010	141	22	119
2011	133	13	120
2012	133	5	128
Total	628	73	555

Note 11.

Débetures convertibles

Des débetures subordonnées non garanties convertibles à 6,75 % (les « débetures ») du Fonds sont en cours et viendront à échéance le 31 décembre 2010. Les débetures sont convertibles en parts du Fonds au gré des porteurs à un prix de conversion de 18,28 \$ la part. Calculés sur une année de 365 jours, les intérêts sont versés à terme échu le 30 juin et le 31 décembre de chaque exercice. Le 2 août 2007, le Fonds a remboursé des débetures de 15 961 \$, soit un

montant en capital de 15 803 \$ auquel s'ajoute une prime de 158 \$, qui ont été encaissées par anticipation par les porteurs dans le cadre de l'acquisition de CPIF. Pour l'exercice, la charge d'intérêts sur les débetures a totalisé 2 627 \$ (1 609 \$ en 2007). Au 31 décembre 2008, le total du montant en capital et les intérêts courus sur les débetures s'établissaient respectivement à 38 918 \$ (38 918 \$ en 2007) et à néant (néant en 2007).

Note 12.

Montants de nivellement

Au 31 décembre 2008, le passif de nivellement correspondait aux paiements reçus de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (« SFIEO ») en sus du tarif de base convenu à l'avance, établi dans les CAÉ de la centrale hydroélectrique Wawatay. Aux termes du CAÉ, la SFIEO est tenue d'effectuer des paiements mensuels garantis ainsi que des paiements variables en fonction des niveaux de production réels d'électricité. Dans la mesure où les paiements sont supérieurs aux produits constatés pour un mois donné, le Fonds comptabilise une augmentation du montant de

nivellement. Dans la mesure où les paiements sont inférieurs aux produits constatés, le Fonds comptabilise une réduction du montant de nivellement.

Au 31 décembre 2008, les montants de nivellement constatés au bilan consolidé s'établissaient à 19 581 \$ (18 262 \$ en 2007) et comprenaient des intérêts courus de 8 577 \$ (7 978 \$ en 2007). Les intérêts sur les montants de nivellement sont comptabilisés à un taux variable prescrit qui se rapproche actuellement de 7,35 % par année.

Note 13.

Impôts sur les bénéfices futurs

Le 22 juin 2007, les propositions du gouvernement ayant trait à l'imposition des distributions versées par des fiducies de revenu et aux modifications du traitement fiscal des particuliers à l'égard des distributions de ces fiducies ont été adoptées. À compter de 2011, le Fonds sera tenu de payer des impôts sur la partie imposable des distributions alors que

les porteurs de parts canadiens imposables bénéficieront à l'égard des distributions du traitement fiscal favorable actuellement applicable aux dividendes admissibles. Au 31 décembre 2008, le Fonds avait constaté une charge d'impôts futurs de 2 097 \$ (24 632 \$ en 2007). Le tableau qui suit présente l'incidence fiscale des écarts temporaires :

	31 déc. 2008	31 déc. 2007
Actif d'impôts futurs		
Reports prospectifs de pertes en capital	15 602	15 100
Prime sur emprunts et frais de financement reportés	634	317
Reports prospectifs de pertes autres qu'en capital	9 084	7 084
Règlement d'une dette	2 742	2 742
Montants de nivellement	4 374	4 374
Gains reportés	189	197
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	517	413
Immobilisations	884	936
Actifs incorporels	1 290	1 530
Total	35 316	32 693
Moins la provision pour moins-value ⁱ⁾	(24 685)	(22 184)
Actif d'impôts futurs	10 631	10 509

i) Le Fonds comptabilise une provision pour moins-value dans la mesure où l'actif d'impôts futurs dépasse le montant qui est plus probable qu'improbable de se réaliser.

	31 déc. 2008	31 déc. 2007
Passif d'impôts futurs		
Immobilisations	(40 636)	(40 289)
Actifs incorporels	(37 997)	(38 091)
Placements en titres de capitaux propres	(130)	–
Prime sur emprunts et frais de financement reportés	(211)	–
Instruments financiers	(3 892)	(1 137)
Passif d'impôts futurs	(82 866)	(79 517)

Au 31 décembre 2008, certaines entités consolidées dans le Fonds avaient cumulé des pertes autres qu'en capital d'environ 27 210 \$ (20 891 \$ en 2007) et des pertes en capital de quelque 110 635 \$ (107 860 \$ en 2007) qui peuvent être portées en réduction du bénéfice imposable d'exercices à venir. Les pertes autres qu'en capital correspondent à un montant de 24 992 \$ (20 340 \$ en 2007) déductible en vertu des lois fiscales américaines.

Ces reports prospectifs de pertes fiscales expirent comme suit :

Pertes autres qu'en capital de 2 218 \$	De 2025 à 2028 en vertu des lois fiscales canadiennes
Pertes autres qu'en capital de 24 992 \$	De 2023 à 2027 en vertu des lois fiscales américaines
Pertes en capital de 110 635 \$	Aucune date d'expiration

La charge d'impôts sur les bénéfices figurant à l'état consolidé des résultats a été calculée à un taux d'imposition réel qui diffère du taux prévu par la loi en raison des motifs indiqués ci-dessous.

	Exercice terminé le 31 déc. 2008	Exercice terminé le 31 déc. 2007
Bénéfice (perte) avant impôts	(24 447)	30 063
Impôt sur les bénéfices payable au taux de 46,41 %	(11 346)	13 952
Reprise de la dépréciation de l'écart d'acquisition	20 086	–
Bénéfice distribué aux porteurs de parts	(8 740)	(13 952)
Impôts sur les bénéfices liés à l'acquisition de Leisureworld	(145)	–
Incidence de l'impôt après 2010	1 918	77 235
Incidence des diminutions du taux d'imposition	–	(8 940)
Impôts futurs sur les écarts temporaires acquis dans le cadre de l'acquisition de CPIF	–	(44 376)
Autres	314	718
Total des impôts sur les bénéfices	2 087	24 637

Note 14.

Passif au titre de la mise hors service d'immobilisations

Le Fonds constate un passif au titre des obligations liées à la mise hors service future d'immobilisations à l'égard de Cardinal, d'Erie Shores et des installations hydroélectriques. La valeur comptable de ces obligations est fondée sur des scénarios de probabilité pondérés et des flux de trésorerie estimatifs, se situant entre néant et 2 513 \$ (entre 146 \$ et 2 100 \$ en 2007), requis pour régler le montant des obligations aux coûts actuels. Les dates prévues du règlement de ces obligations vont de 2014 à 2042. Un taux d'inflation hypothétique variant entre 2,0 % et 2,6 % est utilisé pour estimer les flux de trésorerie futurs et un taux sans risque ajusté en fonction de la qualité du crédit se situant entre 5,3 % et 5,8 % est utilisé pour actualiser le montant du passif futur.

Une évaluation des coûts prévus liés à ces obligations est effectuée annuellement au deuxième trimestre de chaque exercice, ou plus souvent si des événements ou des changements de situation justifient une réévaluation. Au 30 juin 2008, date de la dernière évaluation, un ajustement de 278 \$ (235 \$ en 2007) a été constaté afin d'augmenter le passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations pour tenir compte de la réévaluation. Une charge de désactualisation de 95 \$ (79 \$ en 2007) a été constatée à l'état consolidé des résultats de l'exercice terminé le 31 décembre 2008 et le passif continuera de croître jusqu'à la date prévue de règlement des obligations de mise hors service.

Note 15.

Parts émises par le Fonds

Aux termes de son acte de fiducie, le Fonds peut émettre un nombre illimité de parts. Chaque part est cessible et représente un droit véritable indivis proportionnel conféré aux porteurs de parts sur les distributions effectuées par le Fonds, notamment les distributions du bénéfice net, du montant net des gains en capital réalisés et d'autres montants. En outre, chaque part confère à son porteur le droit de participer à l'actif net du Fonds en cas de résiliation ou de liquidation. Toutes les parts comportent des droits et des privilèges égaux. Elles ne peuvent pas faire l'objet d'appel de versements ou de cotisations ultérieurs, et chaque part confère à son porteur un droit de vote à toutes les assemblées des porteurs de parts. Les parts ne sont assorties d'aucun droit de conversion ou de rachat au gré du porteur ni d'aucun droit préférentiel de souscription. Elles sont rachetables en tout temps au gré des porteurs à un prix égal à la moins élevée des valeurs suivantes :

- i) 90 % du prix quotidien moyen pondéré par part au cours des dix derniers jours;
- ii) 100 % du cours de clôture d'une part à la date à laquelle les parts ont fait l'objet d'une demande de rachat.

Le montant total au comptant à payer par le Fonds à l'égard de ces parts et de toutes les autres parts faisant l'objet d'une demande de rachat au cours d'un même mois civil ne doit pas dépasser 50 \$ (à moins que les fiduciaires du Fonds n'en décident autrement). Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2008, 50 245 parts ont été rachetées à un coût total de 309 \$ (742 \$ en 2007). Au total, 46 672 194 parts étaient en circulation au 31 décembre 2008 (46 722 439 parts en 2007). En outre, LTC Holding LP avait 3 249 390 parts échangeables de catégorie B en circulation au 31 décembre 2008 (3 249 390 parts en 2007). Chacune est échangeable contre une part du Fonds. Les parts échangeables de catégorie B donnent le droit de recevoir des distributions aux mêmes conditions que les parts du Fonds.

Les porteurs de parts échangeables de catégorie B ne peuvent acquérir de parts additionnelles du Fonds (mis à part celles résultant de l'échange de parts échangeables de catégorie B ou en vertu d'un régime de réinvestissement des distributions) sans le consentement du Fonds avant le 18 octobre 2005, date du dixième anniversaire de la clôture de l'acquisition. Chaque part échangeable de catégorie B se transformera en part du Fonds au dixième anniversaire de la

clôture de l'acquisition, sauf si elle a déjà été convertie au gré du porteur. Les porteurs de parts échangeables de catégorie B ne peuvent vendre plus de 5 % du nombre total de parts en circulation durant toute période de quatre mois ni exercer les droits de vote afférent aux parts qu'ils reçoivent dans le cadre de l'échange de leurs parts échangeables de catégorie B aussi longtemps qu'ils détiendront ensemble 1 % ou moins du nombre total de parts en circulation.

Note 16. Distributions aux porteurs de parts

Les distributions aux porteurs de parts sont versées à terme échu de un mois le premier jour ouvrable qui suit le 14 de chaque mois. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008, les distributions totales déclarées aux porteurs de parts, y compris aux porteurs de parts échangeables de catégorie B, se sont élevées à 52 454 \$ (42 942 \$ en 2007). Tout bénéfice du Fonds qui sert à racheter des parts au comptant ou qui n'est pas disponible pour des distributions en trésorerie peut

être distribué aux porteurs de parts sous forme de parts additionnelles. Ces parts additionnelles seront émises aux termes de dispenses prévues dans les lois sur les valeurs mobilières applicables, de dispenses discrétionnaires accordées par les organismes de réglementation des valeurs mobilières compétents ou par voie de prospectus ou autre document semblable.

Note 17. Informations sectorielles

Le Fonds présente les secteurs d'activité isolables en fonction de la façon dont la direction a structuré les activités du Fonds pour la prise de décisions en matière d'exploitation et d'affectation du capital, et pour l'évaluation du rendement. Le gérant évalue le rendement de ces secteurs essentiellement d'après les produits, le bénéfice net et les flux de trésorerie liés à l'exploitation.

Le Fonds exerce ses activités dans une seule région géographique, le Canada, et compte deux secteurs d'activité isolables :

- i) les infrastructures de l'énergie qui correspondent à ses participations dans des actifs liés à la cogénération de gaz, à l'énergie éolienne, à l'énergie hydroélectrique et à celle tirée de la biomasse;
- ii) l'infrastructure sociale qui se compose de la participation indirecte de 45 % du Fonds dans Leisureworld.

	Exercice terminé le 31 décembre 2008				Exercice terminé le 31 décembre 2007			
	Infra- structures de l'énergie	Infra- structure sociale	Fonds	Total	Infra- structures de l'énergie	Infra- structure sociale	Fonds	Total
Produits	150 423	–	–	150 423	122 811	–	–	122 811
Bénéfice net (perte)	(15 008)	(1 226)	(10 300)	(26 534)	38 272	(2 030)	(30 816)	5 426
Total de l'actif	672 305	55 384	9 698	737 387	723 614	67 586	6 752	797 952
Ajouts aux immobilisations	1 202	–	49	1 251	315	–	55	370
Amortissement des immobilisations	21 085	–	18	21 103	14 310	–	5	14 315
Gain au remboursement d'un prêt par le débiteur	–	–	–	–	5 380	–	–	5 380
Écart d'acquisition	–	–	–	–	42 294	–	–	42 294
Charge d'intérêts, montant net	10 284	–	2 627	12 911	5 375	–	1 607	6 982
Économie (charge) d'impôts futurs	98	–	(2 195)	(2 097)	669	–	(25 301)	(24 632)
Économie (charge) d'impôts exigibles	15	–	(5)	10	–	–	(5)	(5)

Note 18.

Opérations entre apparentés

Aux termes de contrats de gestion qui expirent le 30 avril 2024, MPML fournit des services de gestion à Cardinal, à LTC Holding LP, au Fonds, à la Fiducie et à CPOT. De plus, MPML fournit certains services d'administration et de soutien au Fonds et à la Fiducie. Les honoraires de gestion et d'administration annuels exigés sont indexés annuellement en fonction de l'indice des prix à la consommation (« IPC »).

MPML peut aussi percevoir une prime d'encouragement annuelle équivalant à 25 % de l'excédent de l'encaisse

distribuable par part d'une année civile donnée sur 0,95 \$, multiplié par le nombre moyen pondéré de parts du Fonds en circulation pour l'exercice visé ou une partie de cet exercice.

MPML a droit au remboursement de tous les frais et charges raisonnablement engagés dans le cadre de la prestation de ces services, sous réserve de l'approbation des fiduciaires indépendants.

Le tableau ci-dessous présente les montants totaux constatés relativement aux services fournis par MPML.

	Exercice terminé le 31 déc. 2008	Exercice terminé le 31 déc. 2007
Frais de gestion	1 765	1 412
Frais d'administration	108	106
Prime d'encouragement	1 602	3 498
Remboursement de coûts ⁱ⁾	3 267	2 629

i) Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008, un remboursement de coûts de 130 \$ a été capitalisé dans les immobilisations et les charges reportées. Le gérant se voit rembourser le coût des services qu'il fournit au Fonds à l'égard notamment des aspects suivants : administration, réglementation, finances, loyer et technologie de l'information.

La valeur de toutes les opérations entre apparentés a été établie au coût d'échange, soit le montant de la contrepartie établie par les apparentés et dont ils sont convenus.

Un montant de 2 449 \$ (4 780 \$ en 2007), qui était payable à MPML au 31 décembre 2008, est inclus dans les comptes créditeurs et charges à payer du bilan consolidé.

Un montant de 1 583 \$ (néant en 2007) à recevoir de Macquarie Capital Group Limited au 31 décembre 2008 est inclus dans les comptes débiteurs du bilan consolidé.

Le Fonds a conclu des swaps sur gaz avec une société liée à MGL pour se protéger contre les fluctuations de prix du gaz naturel excédentaire vendu en vertu de la clause relative

à la méthode de réduction du contrat d'achat de gaz de Cardinal pour la période de sept mois allant d'avril à octobre de chacun des exercices de 2009 à 2011. En vertu de ces swaps, Cardinal est tenue de verser à une société liée à MGL des paiements calculés sur 436 814 millions de BTU de gaz au prix du marché alors en vigueur, en échange de paiements fondés sur 436 814 millions de BTU de gaz à un prix fixe par million de BTU. Ces opérations ont été effectuées dans des conditions normales de concurrence.

Note 19.

Engagements et éventualités

Au 31 décembre 2008, le Fonds avait conclu, directement ou indirectement par l'intermédiaire de ses filiales, divers contrats et engagements qui se présentaient comme suit :

Swaps

Cardinal a conclu des swaps sur gaz pour la période de sept mois allant d'avril à octobre de chacun des exercices de 2009 à 2011. En vertu de ces contrats, Cardinal est tenue, chaque exercice, de verser aux contreparties des paiements calculés sur 436 814 millions de BTU de gaz au prix du marché alors en vigueur, en échange de paiements fondés sur 436 814 millions de BTU de gaz à un prix fixe par million de BTU.

CPOT a conclu un swap de taux d'intérêt portant sur un notionnel de 20 000 \$ afin d'atténuer certains risques de refinancement liés à la dette du projet Erie Shores. Aux termes du contrat, CPOT paiera des intérêts au taux fixe de 5,63 % pendant une période de cinq ans suivant l'échéance

de la dette du projet Erie Shores, soit du 1^{er} décembre 2011 au 1^{er} décembre 2016. En contrepartie, CPOT touchera des intérêts à taux variable qui correspondront au taux des acceptations bancaires à trois mois alors en vigueur.

Au cours de l'exercice, le Fonds a conclu cinq nouveaux swaps de taux d'intérêt portant sur un notionnel de 85 000 \$ afin d'atténuer le risque de taux d'intérêt sur les facilités de crédit de Cardinal et de CPOT jusqu'à l'échéance. En vertu de chacun des contrats, le Fonds paiera des intérêts à un taux fixe en contrepartie d'intérêts à un taux variable correspondant au taux des acceptations bancaires à trois mois alors en vigueur.

Aucun des swaps susmentionnés n'a été désigné aux fins de la comptabilité de couverture.

Contrat d'approvisionnement en électricité

Le Fonds a conclu des contrats qui viendront à échéance entre 2014 et 2042 et aux termes desquels il s'engage à vendre la quasi-totalité de la production d'électricité de ses centrales, moins la quantité d'électricité dont il a besoin pour assurer l'exploitation de ses centrales, à des clients présentant une bonne qualité de crédit, notamment des organismes gouvernementaux. Les tarifs d'électricité sont fixés dans le cadre de contrats d'achat d'électricité (« CAÉ ») à long terme, assortis pour la plupart de clauses d'indexation.

Contrat d'approvisionnement en vapeur

En vertu d'un contrat d'économie d'énergie intervenu entre Cardinal et la Société d'Exploitation Canada Starch Inc. (« CASCO »), la centrale peut vendre jusqu'à 723 millions de livres de vapeur par année à CASCO pour l'exploitation de sa centrale. Le contrat d'économie d'énergie expire le 31 janvier 2015, mais il peut être prorogé d'une période pouvant aller jusqu'à deux ans, au gré de Cardinal.

Contrat d'approvisionnement en déchets ligneux

La centrale de production d'énergie tirée de la biomasse de Whitecourt a conclu un contrat à long terme afin de s'assurer d'un approvisionnement adéquat en déchets ligneux. Le contrat vient à échéance en 2016.

Contrats d'achat de gaz

Cardinal a conclu un contrat à long terme d'achat de gaz naturel qui vient à échéance le 1^{er} mai 2015. Les engagements minimaux en vertu de ces contrats visent 9 289 104 millions de BTU par année jusqu'à l'échéance en 2015, soit 80 % du volume maximal prévu au contrat.

Contrats de location

La CASCO loue à Cardinal une partie du terrain où est située la centrale. En vertu du contrat de location, Cardinal verse un loyer nominal. Le contrat de location vient à échéance en même temps que le contrat d'économie d'énergie intervenu entre CASCO et Cardinal. Le contrat d'économie d'énergie expire le 31 janvier 2015, mais il peut être prorogé d'un commun accord.

CPOT a conclu des contrats de location avec l'Ontario et la Colombie-Britannique à l'égard de certains terrains, de terrains immergés et de droits d'usage de l'eau nécessaires à l'exploitation de ses centrales hydroélectriques. Les paiements en vertu de ces contrats varient en fonction des niveaux réels de production d'électricité. Les contrats de location relatifs à Sechelt, Hluey Lakes, Wawatay et Dryden sont en vigueur jusqu'en 2025, 2030, 2042 et 2023, respectivement.

Contrats d'exploitation et de gestion

CPOT a conclu un contrat d'exploitation et de gestion avec Regional Power Inc. (« Regional ») à l'égard de l'exploitation et de l'entretien de ses centrales hydroélectriques. Ce contrat, d'une durée initiale de 10 ans qui expire le 30 novembre 2011, peut être reconduit de façon tacite pour deux autres périodes de cinq ans, sauf si à la fin de la durée initiale ou de la première période de renouvellement, selon le cas, Regional remet à CPOT un avis écrit contraire 180 jours avant l'expiration de la durée initiale ou de la première période de renouvellement, respectivement, sous réserve de l'atteinte de certains objectifs de rendement. Régional se verra verser des honoraires de gestion mensuels de 38 \$ pouvant être ajustés annuellement en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation. Depuis 2002 et pour la durée

initiale, si les flux de trésorerie réels liés à l'exploitation des centrales hydroélectriques dépassent la valeur de référence préétablie pour l'année, Regional a également droit à une prime d'encouragement correspondant à 50 % de l'excédent, jusqu'à concurrence de 50 \$. Si les flux de trésorerie réels liés à l'exploitation des centrales hydroélectriques sont inférieurs à la valeur de référence préétablie pour l'année, Regional versera à CPOT un montant correspondant à 50 % du manque à gagner, jusqu'à concurrence de 25 \$. Tout montant correspondant à 50 % de tout autre manque à gagner, jusqu'à concurrence de 25 \$, sera retranché des primes d'encouragement futures.

Au 31 décembre 2008, Whitecourt avait conclu un contrat d'exploitation et de gestion avec Probyn Whitecourt Management Inc. (« PWMI ») visant l'exploitation et l'entretien de l'installation de production d'énergie tirée de la biomasse de Whitecourt. Ce contrat, d'une durée initiale de 10 ans qui expire le 30 novembre 2011, pouvait être reconduit de façon tacite pour deux autres périodes de cinq ans, sauf si à la fin de la durée initiale ou de la première période de renouvellement, selon le cas, PWMI remettait au Fonds un avis écrit contraire 180 jours avant l'expiration de la durée initiale ou de la première période de renouvellement, respectivement, sous réserve de l'atteinte de certains objectifs de rendement. Au cours de l'exercice, PWMI a reçu des honoraires de gestion mensuels.

Chapais a conclu un contrat de services de gestion avec Probyn Power Services Inc. visant l'exploitation et l'entretien de l'installation de production d'énergie tirée de la biomasse de Chapais qui expire le 30 novembre 2011. La quote-part revenant au Fonds des paiements dans le cadre de ce contrat a totalisé 77 \$ (42 \$ en 2007) pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008.

En vertu d'un contrat d'entretien et de services à prix fixe, Générale électrique du Canada (« GE Canada ») fournit des services de gestion et d'exploitation à Erie Shores. L'obligation annuelle du Fonds aux termes de ce contrat est de 2 772 \$ jusqu'à la période se terminant le 30 juin 2010. Le prix fixe de 42 \$ par génératrice par année peut être ajusté le 1^{er} août de chaque année en fonction des augmentations de l'indice des prix à la consommation conformément aux modalités prévues dans le contrat. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008, le Fonds a remis 2 940 \$ à GE Canada (2 890 \$ en 2007).

En vertu d'un contrat distinct, General Electric Company (« GE ») fournit à l'égard du projet des garanties de remboursement des produits et d'exécution d'une durée de quatre ans.

Sûretés

Au 31 décembre 2008, le Fonds avait fourni une sûreté non garantie de 10 000 \$ en faveur des prêteurs aux termes de la tranche C de l'emprunt d'Erie Shores. Cette sûreté peut être diminuée, de temps à autre, d'un montant qui correspond à 75 % des montants débloqués du compte de mise en main tierce, établi lors de la cession de Gas Recovery Systems, LLC (« GRS »), en sus d'un certain montant. Au 31 décembre 2008, cette sûreté n'avait fait l'objet d'aucune diminution.

Depuis la date de son placement dans GRS le 31 octobre 2002, CPOT a fourni trois sûretés relativement à la participation précédente dans GRS. Deux de ces sûretés étaient en faveur d'une municipalité et garantissaient les obligations de GRS envers cette municipalité en vertu des CAÉ pertinents conclus avec cette dernière. L'autre sûreté était en faveur du bailleur

de l'un des emplacements où les projets de GRS étaient exploités et garantissait les obligations de GRS en vertu du contrat de location pertinent. La municipalité et le bailleur avaient tous deux comme politique de ne pas relever les garants de leurs obligations de garantie pendant les périodes

où ils détenaient des placements dans les projets sous-jacents. CPOT a reçu une indemnisation de Fortistar Renewable Group LLC (« Fortistar ») à l'égard de la période débutant à la vente de GRS à Fortistar le 15 septembre 2006. Aucune réclamation n'a été formulée en vertu de ces sûretés.

Note 20.

Instruments financiers

Les instruments financiers comprennent essentiellement la trésorerie et les équivalents, les placements à court terme, les comptes débiteurs, les comptes créditeurs, les distributions à effectuer, les prêts, la dette à long terme, les débentures convertibles, les montants de nivellement, les swaps sur gaz et les swaps de taux d'intérêt. Le Fonds a également des dérivés incorporés dans l'un de ses contrats de marchandises.

Instruments financiers désignés comme détenus à des fins de transaction

Trésorerie et équivalents de trésorerie, placements à court terme et fonds entiercés ayant trait à GRS

Le Fonds investit une partie de ses soldes de trésorerie et de fonds entiercés dans des instruments financiers émis par des institutions financières présentant une notation élevée et des titres d'État comportant une échéance d'au plus 90 jours.

Le Fonds détient également un placement à court terme qui consiste en une acceptation bancaire de 5 000 \$ qui vient à échéance le 6 juillet 2009. Ce placement a été effectué auprès d'une institution financière canadienne dont la notation est élevée et porte intérêt à un taux de 3,57 %. Au 31 décembre 2008, la valeur comptable du placement, qui s'établissait à 5 087 \$ compte tenu des intérêts courus, se rapprochait de sa juste valeur.

Prêts et créances

Comptes débiteurs

Les comptes débiteurs du Fonds comprennent les comptes clients et les intérêts à recevoir comptabilisés à la juste valeur. Une partie substantielle des comptes débiteurs du Fonds provient de la SFIEO, et le risque de crédit qui y est associé est jugé minime.

Prêts

Les prêts du Fonds sont évalués au coût après amortissement selon la méthode des intérêts effectifs.

Autres passifs

Comptes créditeurs, distributions à effectuer et comptes créditeurs et charges à payer ayant trait à GRS

Les comptes créditeurs et les distributions à effectuer du Fonds sont des passifs à court terme dont la valeur comptable avoisine la juste valeur. Au 31 décembre 2008, le Fonds avait constaté des comptes créditeurs et charges à payer ayant trait à GRS d'un montant équivalant au montant des fonds entiercés. La valeur comptable de ces passifs avoisine leur juste valeur.

Dette à long terme, débentures convertibles, montants de nivellement et obligations découlant de contrats de location-acquisition

La dette à long terme, les débentures convertibles, les montants de nivellement et les obligations découlant de contrats de location-acquisition du Fonds sont évalués au coût après amortissement selon la méthode des intérêts effectifs.

Instruments financiers classés comme détenus à des fins de transaction

Swaps

Le Fonds avait des swaps sur gaz et des swaps de taux d'intérêt en cours au 31 décembre 2008. Les montants totaux constatés relativement à ces contrats sont présentés ci-après.

Les swaps sur gaz permettent de fixer une partie des produits tirés de la vente de gaz excédentaire. Ces contrats réduisent l'exposition aux fluctuations du prix du gaz excédentaire qui sera vendu au cours des exercices 2009 à 2011. Ils ne répondent pas au critère d'efficacité selon la comptabilité de couverture et, par conséquent, la variation de la juste valeur de ces contrats est reflétée dans le bilan consolidé. Au 31 décembre 2008, ces contrats correspondaient à un actif estimatif de 550 \$, dont une tranche de 369 \$ représentait un actif à court terme (passif de 475 \$ en 2007) pour le Fonds.

Le Fonds a conclu un swap de taux d'intérêt portant sur un notionnel de 20 000 \$ afin d'atténuer certains risques de refinancement liés à la dette du projet Erie Shores. Aux termes de ce contrat, le Fonds paiera des intérêts au taux fixe de 5,63 % pendant une période de cinq ans suivant l'échéance de la dette du projet Erie Shores, soit du 1^{er} décembre 2011 au 1^{er} décembre 2016. En contrepartie, le Fonds touchera des intérêts à taux variable correspondant au taux des acceptations bancaires à trois mois alors en vigueur. Au 31 décembre 2008, le swap de taux d'intérêt correspondait à un passif estimatif de 2 793 \$ (662 \$ en 2007) pour le Fonds.

Au cours de l'exercice, le Fonds a conclu cinq nouveaux swaps de taux d'intérêt portant sur un notionnel de 85 000 \$ afin d'atténuer le risque de taux d'intérêt sur les facilités de crédit de Cardinal et de CPOT jusqu'à l'échéance. En vertu de chacun des contrats, le Fonds paiera des intérêts à un taux fixe en contrepartie d'intérêts à un taux variable correspondant au taux des acceptations bancaires à trois mois alors en vigueur. Ces swaps n'ayant pas été désignés aux fins de la comptabilité de couverture, leur juste valeur est constatée à l'état consolidé des résultats pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008. Au 31 décembre 2008, le Fonds avait comptabilisé un passif de 3 122 \$ (néant en 2007) à l'égard des swaps de taux d'intérêt, dont une tranche de 1 997 \$ à titre de passif à court terme.

Le tableau qui suit présente les montants pris en compte dans l'état consolidé des résultats relativement aux swaps.

	Exercice terminé le 31 déc. 2008	Exercice terminé le 31 déc. 2007
Gain non réalisé sur les swaps sur gaz	1 025	1 032
Perte non réalisée sur les swaps de taux d'intérêt	(5 253)	(509)
Total du gain (de la perte) non réalisé sur les swaps	(4 228)	523

Dérivés incorporés

Le Fonds a établi que le contrat d'achat de gaz présente des caractéristiques assimilables à des instruments dérivés incorporés, notamment des options de réduction de gaz et d'indexation des coûts de l'électricité, qui devaient en être séparés et évalués à leur juste valeur. Au 31 décembre 2008,

l'actif et le passif liés aux dérivés incorporés comptabilisés à la juste valeur s'élevaient à 20 392 \$ et à 6 491 \$ (17 718 \$ et 13 658 \$ en 2007), respectivement. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers au cours de l'exercice ont été constatées à l'état consolidé des résultats comme suit :

	Exercice terminé le 31 déc. 2008	Exercice terminé le 31 déc. 2007
Gain non réalisé sur l'actif lié aux dérivés incorporés	2 674	718
Gain non réalisé sur le passif lié aux dérivés incorporés	7 167	9 738
Total du gain non réalisé sur les instruments dérivés incorporés	9 841	10 456

Mesure de la juste valeur

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents, des placements à court terme, des fonds entiers ayant trait à GRS, des comptes débiteurs, des comptes créditeurs et charges à payer, des distributions à effectuer et des comptes créditeurs et charges à payer ayant trait à GRS avoisine leur juste valeur, étant donné leur échéance rapprochée.

La juste valeur des prêts consentis par le Fonds diffère de leur juste valeur en raison des fluctuations des taux d'intérêt et du risque sous-jacent lié au débiteur. La juste valeur est déterminée selon une analyse des flux de trésorerie actualisés.

La valeur comptable des contrats de location-acquisition du Fonds correspond approximativement à leur juste valeur.

La juste valeur de la dette à taux variable et des montants de nivellement correspond approximativement à leur valeur comptable. La juste valeur de la dette à taux fixe du Fonds est déterminée au moyen d'une analyse de flux de trésorerie actualisés reposant sur les taux sans risque des obligations majorés de la prime de risque applicable.

La juste valeur des débentures convertibles du Fonds est obtenue en multipliant le cours des débentures par le nombre de débentures convertibles en cours à la fin de la période. Le Fonds paie un taux d'intérêt fixe de 6,75 % sur ces débentures convertibles et n'est donc pas exposé aux fluctuations des taux d'intérêt sur le marché.

La juste valeur des swaps sur gaz du Fonds varie en fonction des fluctuations des taux d'intérêt et du prix du gaz naturel sur le marché. Leur juste valeur est donc déterminée au moyen d'une analyse des flux de trésorerie actualisés reposant sur une courbe du prix du gaz et des taux d'intérêt à terme.

La juste valeur des swaps de taux d'intérêt du Fonds varie en fonction des fluctuations des taux d'intérêt sur le marché. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008, une analyse des flux de trésorerie actualisés reposant sur une courbe des taux d'intérêt à terme a été utilisée pour déterminer leur juste valeur.

La juste valeur d'un instrument financier correspond à la contrepartie dont seraient convenues des parties informées et consentant librement dans le cadre d'une opération sans lien de dépendance. Lorsqu'aucune donnée indépendante sur les prix n'est disponible, la juste valeur est établie au moyen de techniques d'évaluation recourant à des données de marché observables. L'évaluation de la juste valeur des instruments dérivés incorporés du Fonds exige le recours à des modèles d'évaluation des options nécessitant un haut degré de jugement s'appuyant sur les estimations et les hypothèses de la direction. Le prix et la volatilité du prix du gaz naturel jusqu'en 2015, les cours du change, le TDC de la SFIEO, les volumes et les ventes de gaz naturel ainsi que les frais fixes et variables du transport du gaz naturel sont autant d'aspects pris en compte dans les principales hypothèses qui ont une incidence sur la valeur des actifs et des passifs présentés. Toute variation de l'une ou d'un certain nombre des estimations précitées pourrait influencer considérablement sur la juste valeur des instruments dérivés incorporés selon le volume de gaz naturel et la durée du contrat en cause. À mesure qu'elle disposera de nouveaux renseignements, la direction peut choisir de réviser ces estimations, surtout en l'absence de données de marché observables fiables.

Le tableau suivant présente un rapprochement de la valeur comptable et de la juste valeur pour chaque catégorie d'instruments financiers au 31 décembre 2008 :

	31 déc. 2008		31 déc. 2007	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Instruments financiers désignés comme détenus à des fins de transaction :				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	46 817	46 817	21 934	21 934
Placements à court terme	5 087	5 087	–	–
Fonds entiercés ayant trait à GRS	6 088	6 088	5 695	5 695
	57 992	57 992	27 629	27 629
Prêts et créances :				
Comptes débiteurs	18 309	18 309	25 516	25 516
Prêts	7 612	8 462	8 253	9 005
	25 921	26 771	33 769	34 521
Autres passifs :				
Comptes créditeurs et charges à payer	(12 657)	(12 657)	(15 730)	(15 730)
Distributions à effectuer	(4 368)	(4 368)	(4 289)	(4 289)
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	(555)	(555)	(736)	(736)
Dettes à long terme ⁱ⁾	(223 122)	(227 379)	(200 900)	(199 319)
Montants de nivellement	(19 581)	(19 581)	(18 262)	(18 262)
Débetures convertibles	(38 918)	(35 026)	(38 918)	(38 237)
Comptes créditeurs et charges à payer ayant trait à GRS	(6 088)	(6 088)	(5 695)	(5 695)
	(305 289)	(305 654)	(284 530)	(282 268)
Instruments financiers classés comme détenus à des fins de transaction :				
Swaps sur gaz	550	550	(475)	(475)
Swaps de taux d'intérêt, montant net	(5 915)	(5 915)	(662)	(662)
Actif lié aux dérivés incorporés	20 392	20 392	17 718	17 718
Passif lié aux dérivés incorporés	(6 491)	(6 491)	(13 658)	(13 658)
	8 536	8 536	2 923	2 923

i) La valeur comptable de la dette à long terme au 31 décembre 2008 ne tient pas compte des frais de financement reportés de 441 \$ (700 \$ en 2007).

Produits et charges liés aux instruments financiers

	Exercice terminé le 31 déc. 2008	Exercice terminé le 31 déc. 2007
Instruments financiers désignés comme détenus à des fins de transaction :		
Produit d'intérêts lié à la trésorerie et aux placements à court terme ⁱ⁾	1 184	978
Prêts et créances :		
Produit d'intérêts sur les prêts ⁱ⁾	793	1 368
Autres passifs :		
Charge d'intérêts sur la dette à long terme ⁱ⁾	(10 947)	(7 053)
Charge d'intérêts sur les montants de nivellement ⁱ⁾	(1 314)	(666)
Charge d'intérêts sur les débetures convertibles ⁱ⁾	(2 627)	(1 451)
Prime de l'option de vente sur les débetures convertibles ⁱ⁾	–	(158)
Instruments financiers classés comme détenus à des fins de transaction :		
Gain non réalisé sur les swaps sur gaz	1 025	1 032
Perte non réalisée sur les swaps de taux d'intérêt	(5 253)	(509)
Gain non réalisé sur l'actif lié aux dérivés incorporés	2 674	718
Gain non réalisé sur le passif lié aux dérivés incorporés	7 167	9 738

i) La charge d'intérêts (montant net) de 12 911 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008 (6 982 \$ en 2007) comprend le produit d'intérêts lié aux prêts et aux soldes de trésorerie, moins la charge d'intérêts sur la dette à long terme, les montants de nivellement et les débetures convertibles.

Nature et ampleur des risques découlant des instruments financiers

L'analyse ci-après se limite à la nature et à l'ampleur des risques découlant des instruments financiers, tels qu'ils sont définis dans le chapitre 3862 du *Manuel de l'ICCA*.

En raison de ses activités normales d'exploitation, d'investissement et de financement, le Fonds est exposé à divers risques financiers, notamment le risque de marché (qui comprend le risque lié au prix des marchandises, le risque de change et le risque de taux d'intérêt), le risque de crédit et le risque de liquidité. Le processus général de gestion des risques du Fonds est conçu de manière à identifier, gérer et réduire le risque d'exploitation, qui comprend notamment le risque financier.

Risque de marché

Le risque de marché s'entend du risque ou de l'incertitude découlant des variations possibles de la valeur de marché et de leur incidence sur le rendement futur des activités. Le Fonds est notamment exposé aux variations des prix du gaz et de l'électricité (risque lié au prix des marchandises), aux fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt et aux variations d'autres indices qui pourraient avoir une incidence défavorable sur la valeur des actifs et des passifs financiers ou des flux de trésorerie futurs prévus du Fonds.

i) Risque lié au prix des marchandises

Le contrat d'achat de gaz conclu par Cardinal la protège contre le risque de variations du prix du gaz sur le marché. Ce contrat prend fin le 1^{er} mai 2015. À l'échéance du contrat, Cardinal devra renégocier le contrat ou en conclure un nouveau, et pourrait ne pas être en mesure de le faire selon des modalités similaires à celles du contrat existant, si elle le fait.

Bien que la capacité excédentaire de certaines des installations puisse être vendue sur le marché libre, ce qui expose les actifs du Fonds aux fluctuations des prix de l'énergie, la majeure partie de l'électricité produite par les installations est vendue à de grandes entreprises de services publics ou à des clients solvables aux termes de CAÉ à long terme, qui prévoient un taux précis pour une période définie.

Cardinal a recours à des swaps sur gaz pour atténuer l'effet des fluctuations du prix du gaz sur le produit net qu'elle tire de la vente du gaz naturel excédentaire.

ii) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt représente le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs varie en raison des fluctuations des taux d'intérêt sur le marché. Le Fonds est exposé au risque de taux d'intérêt par sa dette à long terme et les montants de nivellement. Le Fonds a conclu des swaps de taux d'intérêt portant sur un notionnel de 105 000 \$ afin d'atténuer certains risques associés à sa dette à long terme.

iii) Risque de change

L'exposition du Fonds au risque de change se limite aux dollars américains détenus dans des comptes entiers et aux comptes créditeurs et charges à payer ayant trait à GRS.

Risque de crédit

Les instruments financiers qui assujettissent éventuellement le Fonds à des concentrations de risque de crédit comprennent la trésorerie et les équivalents, les comptes débiteurs et les prêts, ainsi que les swaps.

Le Fonds dépose sa trésorerie et effectue ses placements à court terme auprès d'institutions financières dignes de confiance. Par conséquent, la direction estime que le risque de perte est faible. Au 31 décembre 2008, tous les placements à court terme détenus par le Fonds avaient été effectués auprès d'institutions ayant obtenu une notation d'au moins R1.

La concentration du risque de crédit lié aux comptes clients est limitée, car la clientèle du Fonds est composée en majorité d'organismes gouvernementaux. Au 31 décembre 2008, 55,3 % des comptes clients du Fonds (76,2 % en 2007) avaient trait aux ventes à la SFIEO. Or, comme la SFIEO est un organisme gouvernemental, la direction estime qu'elle ne présente pas un risque de crédit important. Au 31 décembre 2008, l'exposition maximale liée aux montants à recevoir de la SFIEO était de 10 087 \$ (19 397 \$ en 2007) et il n'y avait aucun compte débiteur en souffrance.

Le Fonds a consenti à Chapais des prêts qui viennent à échéance en 2015. Ces prêts, initialement comptabilisés à la juste valeur au moment de l'acquisition, sont comptabilisés au coût après amortissement. Pour l'exercice, le Fonds a constaté une provision de 178 \$ (89 \$ en 2007) à l'égard des intérêts à recevoir sur la tranche B des prêts consentis à Chapais, aucun paiement d'intérêts n'ayant été reçu à ce jour. Au 31 décembre 2008, la valeur comptable des prêts était inférieure à leur juste valeur.

Les swaps conclus par le Fonds pourraient l'exposer à des pertes dans certaines circonstances, par exemple si une contrepartie manquait à ses obligations en vertu d'un swap ou si le swap constituait une couverture imparfaite. Les contreparties aux swaps sur gaz et au swap de taux d'intérêt étant de grandes institutions financières auxquelles une agence de notation de premier ordre a accordé une notation élevée, la direction est d'avis que le risque de crédit associé aux swaps est faible.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Fonds éprouve des difficultés à dégager les fonds nécessaires pour faire face à ses engagements et régler ses passifs financiers. Le Fonds a conclu les contrats de crédit suivants relativement aux installations des infrastructures de l'énergie : la facilité de crédit de Cardinal (échéance en 2011), le contrat de crédit relatif au projet Erie Shores (échéance en 2026) et le contrat de crédit de CPOT (échéance en 2010). Ces contrats de crédit comportent des engagements financiers standards et d'autres clauses restrictives.

Un manquement par Cardinal, Erie Shores ou CPOT aux obligations prévues dans les contrats de crédit pourrait entraîner une défaillance qui, sauf rectification ou renonciation de l'autre partie, pourrait mettre fin aux distributions par ces installations et permettre à cette partie d'accélérer la demande de remboursement de la dette en cause.

En cas de manquement, rien ne garantit aussi que Cardinal, Erie Shores ou CPOT pourront :

- dégager des flux de trésorerie liés à l'exploitation suffisants ou que les distributions futures suffiront pour rembourser l'encours des dettes ou pour combler tout autre besoin de liquidités;

- refinancer ces contrats de crédit ou obtenir du financement supplémentaire à des conditions intéressantes sur le plan commercial, ni même qu'elles pourront obtenir un tel financement. Les contrats de crédit de Cardinal et de CPOT comportent, et certains emprunts futurs pourraient comporter, des taux d'intérêt variables, ce qui expose le Fonds à un risque d'augmentation des taux.

Le tableau ci-dessous présente les dates d'échéance de chacun des passifs financiers du Fonds au 31 décembre 2008 :

Passifs financiers	Échéance	31 déc. 2008	31 déc. 2007
Comptes créditeurs et charges à payer	D'ici un an	12 657	15 730
Distributions à effectuer	D'ici un an	4 368	4 289
Obligations découlant de contrats de location-acquisition ⁱ⁾	Décembre 2012	555	736
Débiteures convertibles	Décembre 2010	38 918	38 918
Montants de nivellement ⁱⁱ⁾	Juin 2042	19 581	18 262
Swaps			
Swap sur gaz ⁱⁱ⁾	Octobre 2011	–	475
Swap de taux d'intérêt sur la facilité de crédit de Cardinal ⁱ⁾	Mai 2011	1 715	–
Swap de taux d'intérêt sur la facilité de crédit de CPOT ⁱ⁾	Juin 2010	1 407	–
Swap de taux d'intérêt sur la dette du projet ESWF ⁱ⁾	Décembre 2016	2 793	662
Passif lié aux dérivés incorporés ⁱ⁾	Mai 2015	6 491	13 658
Dette à long terme			
Facilité de crédit de Cardinal	Mai 2011	35 000	35 000
Facilité de crédit de CPOT ⁱ⁾	Juin 2010	75 000	50 000
Dette du projet Erie Shores			
Tranche A ⁱ⁾	Avril 2026	66 873	68 988
Tranche B ⁱ⁾	Avril 2016	6 249	6 912
Tranche C	Avril 2011	40 000	40 000

i) Ces passifs financiers sont remboursés sur la durée du contrat et ne sont pas remboursables à vue.

ii) La valeur comptable de la dette à long terme au 31 décembre 2008 ne tient pas compte des frais de financement reportés de 441 \$ (700 \$ en 2007).

Analyse de sensibilité

Selon le chapitre 3862, le Fonds doit présenter une analyse montrant à quel point sa situation financière et son rendement sont sensibles aux changements des variables du marché (prix des marchandises, taux de change et taux d'intérêt) en raison de leur incidence sur la juste valeur de ses flux de trésorerie liés aux instruments financiers. L'analyse de sensibilité ci-dessous présente les effets sur le bénéfice ou la perte de l'exercice terminé le 31 décembre 2008 d'un changement raisonnablement possible de la variable de risque pertinente, si un tel changement était survenu au cours de l'exercice et avait été appliqué aux risques existants à cette date afin d'en montrer l'incidence. Les changements possibles des variables du marché ont été établis en fonction de la volatilité implicite, s'il y a lieu, ou des données historiques.

L'analyse de sensibilité a été préparée en fonction des soldes au 31 décembre 2008 et en posant l'hypothèse que les soldes, les ratios taux fixe/taux variable de la dette et des instruments dérivés, la proportion des contrats d'énergie qui sont des instruments financiers, ainsi que la proportion des instruments financiers libellés en devises au 31 décembre 2008 sont tous

constants. L'analyse ne tient pas compte des actifs et des passifs non financiers qui ne sont pas classés comme étant des instruments financiers en vertu du chapitre 3855.

L'analyse de sensibilité qui suit est fondée sur des hypothèses et devrait être utilisée avec prudence, car les effets indiqués ne sont pas nécessairement représentatifs des effets réels qui pourraient être subis parce que l'exposition réelle du Fonds aux taux d'intérêt change continuellement en fonction des changements de contrats sur marchandises, de contrats d'emprunt, de contrats de change et de contrats sur actions dans le portefeuille du Fonds. Les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie découlant du changement d'une variable du marché ne peuvent être extrapolées, car la relation entre le changement de la variable et la variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie n'est pas toujours linéaire. De plus, l'incidence du changement d'une variable sur la juste valeur ou les flux de trésorerie est établie sans tenir compte de l'interdépendance des différents taux du marché, des stratégies de couverture mises en place par le Fonds ou des mesures d'atténuation qu'il pourrait prendre.

Exercice terminé le 31 décembre 2008	Valeur comptable	Risque de taux d'intérêt		Risque de change	
		- 1 % Bénéfice	+ 1 % Bénéfice	- 10 % Bénéfice	+ 10 % Bénéfice
Actifs financiers :					
Trésorerie et équivalents de trésorerie ⁱ⁾	46 817	(468)	468	-	-
Placements à court terme ⁱⁱ⁾	5 087	(50)	50	-	-
Fonds entiercés ayant trait à GRS ⁱⁱⁱ⁾	6 088	(61)	61	609	(609)
Passifs financiers :					
Dettes à long terme ^{iv)}	223 122	1 100	(1 100)	-	-
Swaps de taux d'intérêt ^{v)}	5 915	(2 173)	2 423	-	-
Comptes créditeurs et charges à payer ayant trait à GRS ⁱⁱⁱ⁾	6 088	61	(61)	(609)	609

- i) La trésorerie et les équivalents comprennent les dépôts à vue, qui portent intérêt à des taux variables.
- ii) Les placements à court terme correspondent au placement du Fonds dans une acceptation bancaire à un an de 5 000 \$ plus les intérêts courus.
- iii) Les Fonds entiercés et les comptes créditeurs et charges à payer ayant trait à GRS sont libellés en dollars américains.
- iv) La dette à long terme comprend une dette à taux variable de 110 000 \$. La valeur comptable de la dette à long terme ne tient pas compte des frais de financement reportés de 441 \$.
- v) Au 31 décembre 2008, le Fonds avait conclu des swaps de taux d'intérêt portant sur un notionnel de 105 000 \$ afin d'atténuer le risque de taux d'intérêt lié aux facilités de crédit de Cardinal et de CPOT et certains des risques liés au refinancement de la dette du projet Erie Shores. Ces swaps sont comptabilisés à la juste valeur déterminée au moyen d'une courbe des taux d'intérêt à terme.

Exercice terminé le 31 décembre 2008	Valeur comptable	Risque lié au prix du gaz naturel		Risque lié au TDC	
		- 10 % Bénéfice	+ 10 % Bénéfice	- 10 % Bénéfice	+ 10 % Bénéfice
Actifs financiers :					
Actif dérivé incorporé ⁱ⁾	20 392	(2 773)	2 779	118	(118)
Swaps sur gaz ⁱⁱ⁾	550	1 086	(1 086)	-	-
Passifs financiers :					
Passif dérivé incorporé ⁱ⁾	6 491	-	-	2 382	(2 404)

- i) Le Fonds a constaté un actif lié aux dérivés incorporés et un passif lié aux dérivés incorporés relativement aux options de réduction de gaz et d'indexation des coûts de l'électricité du contrat d'achat de gaz de Cardinal à la juste valeur. La détermination de la juste valeur de ces instruments financiers nécessite l'utilisation de certaines variables, notamment des courbes des prix du gaz et du TDC à terme.
- ii) Le Fonds a conclu des swaps sur gaz afin de réduire son exposition aux fluctuations du prix du gaz excédentaire qui sera vendu au cours des exercices 2009 à 2011. Les swaps sur gaz sont constatés à la juste valeur déterminée selon une courbe du prix du gaz à terme.

Note 21.

Fonds entiercés et passif ayant trait à GRS

Au 31 décembre 2008, les Fonds entiercés et le passif ayant trait à GRS du Fonds s'établissaient à 6 088 \$. Ce montant représente le solde du produit net déposé dans un compte entiercé à l'égard de questions non résolues et liées à l'exploitation de GRS, à la suite de la vente de la participation de CPIF dans GRS en 2006. La seule question importante en suspens en date de ces états financiers a trait à un différend sur la méthode utilisée par l'un des clients de GRS, Commonwealth Edison Co., pour calculer les tarifs en vertu du CAÉ. Le montant qui demeure entiercé correspond au risque maximal auquel pourrait être exposé le Fonds à cet égard. Les fonds entiercés, ou toute partie de ces fonds, seront dus si certaines conditions sont respectées. En outre, si un différend est tranché totalement en faveur de GRS, le Fonds pourrait avoir droit au remboursement de montants additionnels payés avant la conclusion de l'opération et qui totalisent 2 300 \$ US, moins certaines redevances. Le Fonds

n'a pas comptabilisé comme un gain au 31 décembre 2008 les montants entiercés ni les montants versés antérieurement qui pourraient lui être remboursés puisqu'il n'était pas raisonnablement assuré de les recouvrer.

Lors de l'acquisition de CPIF, les porteurs de parts de ce dernier se sont vu remettre un reçu de valeur éventuelle (un « RVÉ ») à l'égard de chaque part de CPIF. Chaque RVÉ confère à son porteur, sous réserve de certaines conditions, le droit de recevoir un paiement maximal d'environ 0,19 \$. Toutefois, le montant maximal aux termes du RVÉ augmentera si le remboursement provient de Commonwealth Edison Co. Le RVÉ représente le droit de recevoir un montant correspondant à 80 % du solde des fonds entiercés ainsi que de tout remboursement reçu de Commonwealth Edison Co., après déduction de certaines réclamations et de certains coûts et après avoir procédé aux ajustements déterminés.

Note 22.

Informations à fournir concernant le capital

Le Fonds définit son capital comme étant la dette à long terme, les débiteures convertibles, les montants de nivellement, les capitaux propres, les placements à court terme, la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

Les objectifs de gestion du capital du Fonds sont les suivants : i) maintenir une structure de capital qui lui offre des options de financement ou de refinancement afin d'assurer un accès à des capitaux selon des modalités commercialement raisonnables, sans dépasser sa capacité d'emprunt; ii) conserver une certaine souplesse financière afin de maintenir sa capacité à remplir ses obligations financières, notamment les paiements relatifs au service de la dette et le versement des distributions; et iii) affecter des capitaux de façon à offrir un taux de rendement des placements approprié aux porteurs de parts.

La stratégie financière du Fonds est conçue de façon à assurer le maintien d'une structure de capital flexible et conforme aux objectifs susmentionnés et à réagir adéquatement à l'évolution de la conjoncture économique. Afin de maintenir ou d'ajuster sa structure de capital, le Fonds peut émettre de nouvelles parts ou de nouveaux titres de créance, émettre des titres de créance comportant des

caractéristiques semblables ou différentes de celles de la dette existante qu'ils remplaceront, et ajuster le montant des distributions aux porteurs de parts. Les décisions relatives au financement ou au refinancement du Fonds sont prises en fonction de l'opération visée et dépendent de facteurs tels que les besoins du Fonds et la conjoncture au moment de l'opération.

Le conseil des fiduciaires du Fonds effectue un contrôle trimestriel du niveau des distributions versées aux porteurs de parts. Au 31 décembre 2008, le Fonds respectait tous ses engagements financiers et non financiers à l'égard de ses facilités de crédit. La facilité de crédit de Cardinal est garantie par une hypothèque de premier rang grevant les actifs de Cardinal. Au 31 décembre 2008, la valeur comptable des actifs de Cardinal dépassait le total des montants prélevés sur la facilité de crédit de Cardinal. La dette du projet Erie Shores est garantie exclusivement par les actifs d'Erie Shores, sans recours aux autres actifs du Fonds. Au 31 décembre 2008, la valeur comptable des actifs d'Erie Shores dépassait le montant total de la dette du projet.

Aucun changement n'a été apporté à la méthode de gestion du capital du Fonds pendant l'exercice.

Note 23.

Dépendance économique

Pour l'exercice, environ 68,9 % et 14,7 % (82,2 % et 17,2 % en 2007) des produits du Fonds ont été tirés des ventes d'électricité à la SFIEO et à l'Office de l'électricité de l'Ontario, respectivement. Environ 55,3 % (76,2 % en 2007) du solde des comptes débiteurs se rapporte à l'électricité vendue à la SFIEO et environ 18,3 % (9,0 % en 2007), à l'Office de l'électricité de l'Ontario.

Pour l'exercice, environ 65,0 % (75,4 % en 2007) des charges d'exploitation du Fonds se rapportent au gaz acheté à Husky Energy Marketing Inc. (« Husky ») en vertu d'un contrat d'achat de gaz. Quelque 48,3 % (31,2 % en 2007) des comptes fournisseurs et charges à payer étaient dus à Husky relativement aux achats de gaz.

Note 24.

Événements postérieurs à la date du bilan

Le 5 janvier 2009, Whitecourt Power Limited Partnership (« WPLP »), filiale indirecte en propriété exclusive du Fonds et propriétaire des installations de production d'énergie tirée de la biomasse de Whitecourt, a mis fin au contrat d'exploitation et d'entretien (« contrat ») de la centrale. Les services qui étaient fournis aux termes du contrat ont été pris en charge par le personnel de la centrale. L'ancien fournisseur de services a avisé WPLP qu'il n'était pas d'accord avec la façon dont le contrat avait été résilié et qu'il examinait les recours

juridiques à sa disposition. La direction ne croit pas que les coûts qui pourraient être engagés relativement à cette activité soient importants.

Le 30 janvier 2009, le Fonds a effectué un apport en capital de 6 750 \$ à Leisureworld relativement à son acquisition de sept établissements de soins de longue durée le 31 janvier 2008. Ce montant maintient la participation proportionnelle de 45 % du Fonds dans Leisureworld.

Politique de gestion des fonds MGL

Macquarie Group Limited (MGL) a mis en œuvre un cadre de gouvernance d'entreprise destiné à encadrer la gestion de ses fonds spécialisés, dont MPT. Le cadre tient compte du fait que les intérêts de MGL peuvent parfois entrer en conflit avec ceux des investisseurs des fonds que gère MGL. Par conséquent, des garanties complémentaires ont été adoptées afin d'assurer la protection des investisseurs. Les éléments clés du cadre sont les suivants :

- Les opérations connexes entre les fonds spécialisés et les entités de Macquarie sont clairement identifiées et régies par des règles exigeant qu'elles soient menées sans lien de dépendance.
- Seuls les administrateurs ou les fiduciaires indépendants sont autorisés à prendre des décisions sur les transactions auxquelles participent à titre de contreparties MGL ou ses affiliés. Les administrateurs ou les fiduciaires nommés par MGL ne votent pas sur des décisions connexes.
- Toutes les opérations connexes sont évaluées conformément aux normes du marché. En particulier, les barèmes d'honoraires et les modalités des mandats sont assujettis à l'expertise d'un tiers.
- Il existe au sein de MGL une division distincte qui se spécialise dans la gestion des fonds. Les membres du personnel de la division Fonds de Macquarie Capital veillent aux intérêts des porteurs de parts des conseils des fiduciaires des fonds.
- Des systèmes informatiques distincts et des obstacles physiques créent une cloison entre le service de gestion des fonds et les autres secteurs de MGL.

Politique de distribution

Le Fonds de revenu Macquarie énergie et infrastructure distribue son encaisse distribuable aux porteurs de parts, au moyen de distributions mensuelles en espèces. Les distributions sont généralement déclarées chaque mois, environ huit jours ouvrables avant le dernier jour ouvrable du mois. Les porteurs de parts inscrits le dernier jour ouvrable de ce mois ont droit à la distribution. Les paiements de distribution sont effectués le ou vers le 15^e jour ouvrable ou le jour ouvrable suivant du mois suivant. Le conseil des fiduciaires du Fonds détermine et évalue périodiquement la politique de distribution de MPT. Les informations sur les distributions par part historique de MPT sont disponibles à l'adresse www.macquarie.com/mpt.

Régime de réinvestissement des distributions (RRD)

Le RRD de MPT offre aux porteurs de parts un moyen pratique d'accroître leur investissement dans MPT sans encourir de commissions, de frais d'administration ni d'honoraires de courtage. Pour être admissible à participer au RRD, vous devez être un résident canadien et porteur bénéficiaire d'une ou de plusieurs parts détenues dans le compte d'un participant au compte de la Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée (CDS), comme un courtier ou un conseiller en placements canadien. Les porteurs de parts résidents de toute autre région à l'extérieur du Canada peuvent participer sous réserve des lois du pays de leur résidence.

Fonctionnement du RRD

À chaque date de distribution, MPT verse à Computershare, qui est le registraire et l'agent des transferts de MPT, le montant des distributions en espèces sur les parts inscrites à votre nom dans le RRD. Computershare utilise ensuite ces espèces pour souscrire des parts à la Bourse de Toronto. Les parts souscrites en vertu du RRD sont créditées à votre compte par la CDS par l'entremise de votre courtier ou courtier en valeurs mobilières.

Les parts souscrites en vertu du RRD seront souscrites à la Bourse de Toronto au cours du marché. Les parts seront distribuées entre les participants au RRD au coût moyen pondéré, à l'exclusion des commissions de courtage, des parts souscrites pour l'ensemble des participants au RRD. Les parts seront souscrites au cours d'une période de cinq jours de bourse suivant la date de versement des contributions.

Participation au RRD

Pour participer au RRD de MPT, vous devez communiquer avec votre courtier ou votre conseiller en placements. Une fois que vous aurez adhéré au RRD, votre participation continuera d'office, à moins qu'elle prenne fin ou que vous ne l'interrompiez conformément aux dispositions du régime.

MPT vous conseille de consulter votre conseiller fiscal à l'égard des répercussions fiscales de votre participation au RRD. Le réinvestissement de vos distributions en parts ne vous libère aucunement de toute responsabilité relative à l'impôt sur le revenu pouvant, d'une manière ou d'une autre, être payable pour ces distributions. Le cas échéant, l'impôt des non-résidents sera déduit.

Les avantages pour les porteurs de parts

Le RRD permet aux porteurs de parts de continuer à investir dans MPT de manière croissante et rentable, ainsi que d'améliorer le rendement total tiré des parts de MPT qu'ils détiennent. Du fait de la transaction directe entre vous et MPT, il n'y a pas de commissions, de frais d'administration ni d'honoraires de courtage.

En outre, les porteurs de parts inscrits au RRD peuvent participer à un régime d'option d'achat de parts qui leur permet la souscription d'au moins 500 \$ en nouvelles parts par date de distribution en espèces (jusqu'à concurrence de 20 000 \$ par année), selon les mêmes dispositions favorables que celles offertes par le RRD. Pour plus de renseignements sur le RRD de MPT, veuillez consulter notre site Web à www.macquarie.com/mpt ou communiquer avec :

Computershare Investor Services Inc.

100, avenue Université

9^{ième} étage

Toronto, Ontario M5J 2Y1

À l'attention du Service de réinvestissement des dividendes

Tél. : 1 (800) 564-6253

Glossaire

Arrêt

Période durant laquelle une usine ne produit pas d'électricité.

Bassin hydrographique

Base de drainage où l'eau de pluie ou la neige fondue s'écoulent dans une masse d'eau, telle qu'une rivière, un lac, un réservoir, un marais, une mer ou un océan. Le bassin de drainage comprend les torrents et rivières qui transportent l'eau ainsi que les surfaces de terrain d'où l'eau s'écoule dans ces canaux.

Centrale de base

Centrale qui est habituellement exploitée afin de fournir dans son ensemble la demande minimale d'un système électrique. Une centrale de base produit de l'électricité à un rythme essentiellement constant et fonctionne continuellement.

Centrale de pointe

Une centrale exploitée seulement pendant les heures où la demande quotidienne, hebdomadaire ou saisonnière est la plus forte.

Centrale intermédiaire

Centrale dont la production se situe entre la demande de base et la demande de pointe.

Cogénération

Production simultanée d'électricité et d'énergie thermique sous forme de chaleur ou de vapeur à partir d'une même source de combustible.

Contrat d'achat d'énergie électrique (CAEE)

Accord d'achat d'électricité à un tarif précis pour une période définie.

Énergie éolienne

Électricité produite grâce à des éoliennes orientées face à la direction prédominante du vent. Le vent fait tourner les pales de l'éolienne, produisant ainsi une énergie qui est ensuite transformée en électricité.

Énergie hydroélectrique

Les centrales hydroélectriques transforment le débit naturel de l'eau en électricité. La quantité d'électricité qu'une centrale hydroélectrique peut produire dépend du volume d'eau qui passe dans une turbine et la hauteur depuis laquelle l'eau tombe.

Énergie tirée de la biomasse

L'énergie tirée de la biomasse est produite par la combustion de biomasse (déchets de bois) dans une chaudière, qui produit de la vapeur à haute pression. La vapeur passe dans une turbine à vapeur où elle agit sur une série de pales de turbine, entraînant la rotation de la turbine. La turbine est raccordée à une génératrice qui produit de l'électricité.

Hydrologie

L'effet de la précipitation et l'évaporation sur l'occurrence et la distribution de l'eau des fleuves, des lacs et de l'eau sur ou sous la surface de la Terre.

Indice des prix à la consommation (IPC)

Indice d'inflation qui mesure l'évolution du coût d'un panier fixe de produits et services, dont le logement, l'électricité, l'alimentation et le transport.

Kilowatt (kW)

Unité commerciale de puissance électrique correspondant à 1 000 watts de puissance électrique (puissance nécessaire pour alimenter 10 ampoules de 100 watts).

Mégawatt (MW)

1 000 kilowatts

Mégawattheure (MWh)

Unité de mesure de production ou de consommation d'énergie égale à un million de watts produits ou consommés en une (1) heure (puissance nécessaire pour alimenter 10 000 ampoules de 100 watts).

MMBtu

Unité de chaleur égale à un million de BTU. Le BTU (unité thermique britannique), utilisé pour mesurer la quantité de chaleur, représente la quantité d'énergie nécessaire pour élever d'un (1) degré Fahrenheit la température d'une (1) livre d'eau.

Moyenne de production annuelle à long terme

Un montant de production moyenne fondé sur la production réelle d'électricité d'une centrale depuis sa mise en service intégrale.

Ratio de distribution

Distributions déclarées aux porteurs de parts, à titre de pourcentage d'encaisse distribuable.

Rendement

Proportion entre le montant par part que MPT verse à ses porteurs de parts sous forme de distributions au cours d'une année, et le prix d'une part.

Rendement du capital

Un rendement d'investissement n'étant pas considéré comme bénéfice à des fins fiscales.

Rendement total

Le rendement d'un investissement, y compris le bénéfice tiré des distributions, ainsi qu'un prix de plus-value ou de moins-value par part, pendant une période donnée.

Tarif direct au client (TDC)

Tarif, établi par la SFIEO, calculé à partir de la moyenne sur trois ans du prix marchand total de l'électricité vendue aux clients industriels.

Watt

Unité scientifique de puissance électrique.

Fonds de revenu Macquarie énergie et infrastructure

Conseil des fiduciaires

Derek Brown

*Président du conseil,
fiduciaire indépendant*

Patrick J. Lavelle

Fiduciaire indépendant

François R. Roy

Fiduciaire indépendant

Stephen Mentzines

Fiduciaire nommé par la direction

Administrateurs

Gregory J. Smith

Chef de la direction

Harry Atterton

*Vice-président, chef de la direction
financière et secrétaire*

Stu Miller

Vice-président et chef du contentieux

Vérificateurs

PricewaterhouseCoopers s.r.l.

Toronto, Ontario

Renseignements pour les investisseurs

Bourse et symbole

Bourse de Toronto :

Parts de fiducie : MPT.UN

Déventures : MPT.DB

Agent des transferts et registraire

Computershare Investor Services Inc.

1500, rue Université, bureau 700

Montréal, Québec H3A 3S9

Tél. : 1 (800) 564 6253

(Amérique du Nord)

Tél. : (1) 514 982 7555

(International)

Siège social

Brookfield Place

181, rue Bay

Suite 3100

Toronto, Ontario M5J 2T3

Tél. : (1) 416 848 3500

Télé. : (1) 416 607 5053

Relations avec les investisseurs

Sarah Borg-Olivier

Vice-présidente, Relations avec
les investisseurs

Tél. : (1) 416 607 5009

Courriel : mpt@macquarie.com

Veuillez contacter les Relations avec
les investisseurs si vous souhaitez
être inscrit sur la liste d'envoi des
courriels des communiqués de presse
de MPT, assister à une présentation à
l'intention des investisseurs, recevoir
de la documentation ou pour tout
renseignement financier.

Assemblée générale annuelle des porteurs de parts

Jeudi 7 mai 2009

à 10 heures HE

Toronto Board of Trade

First Canadian Place

100 King Street West

Toronto, Ontario

Site Web

Veuillez consulter notre site Web
www.macquarie.com/mpt pour obtenir
des renseignements sur les activités de
MPT et pour accéder à des documents
d'investisseurs, dont les rapports
financiers annuels et trimestriels, et les
dernières nouvelles et présentations à
l'intention des investisseurs, y compris
une webémission sur l'assemblée
générale annuelle.

Sommaire trimestriel des cours

Trimestre	T4 08	T3 08	T2 08	T1 08	T4 07	T3 07	T2 07	T1 07	T4 06	T3 06	T2 06	T1 06
Bas (intrajournalier)	3,95	5,51	8,02	7,90	8,35	9,17	10,30	10,03	8,50	10,00	9,96	10,06
Bas (fin de séance quotidienne)	4,00	5,82	8,11	7,95	8,50	9,50	10,31	10,18	8,99	10,06	9,97	10,07
Fin de séance	4,79	6,30	8,20	8,53	9,43	10,05	10,52	10,66	10,05	11,45	10,22	10,75
Haut (intrajournalier)	6,30	8,20	8,99	9,50	10,05	11,00	11,38	11,96	11,74	11,05	11,49	11,50
Haut (fin de séance quotidienne)	6,19	8,15	8,93	9,50	10,05	10,78	11,37	11,90	11,69	11,45	10,93	11,50
Volume (moyenne quotidienne)	150 761	101 392	96 293	87 832	77 893	168 081	155 410	55 128	72 286	47 494	37 486	81 508
Volume (trimestriel total)	9 497 967	6 387 715	6 162 764	5 445 563	4 907 286	10 421 049	9 790 829	3 528 217	4 481 723	2 944 603	2 361 641	5 216 495

Avis important

Le Fonds de revenu Macquarie énergie et infrastructure (« MPT » ou le « Fonds ») n'est pas une fiducie ni n'est immatriculée en vertu de la législation applicable régissant les fiducies, car elle ne poursuit ni n'entend poursuivre l'activité d'une fiducie. Les parts ne constituent pas des « dépôts » au sens de la Loi sur les sociétés d'assurance-dépôts du Canada et ne sont pas assurées en vertu des dispositions de cette loi ou de toute autre législation.

Macquarie Power Management Ltd. (« MPML » ou le « Gestionnaire ») est le Gestionnaire du Fonds et une filiale indirecte en propriété exclusive de Macquarie Group Limited (« MGL »), société australienne ouverte inscrite à la Bourse d'Australie.

Les placements dans le Fonds ne sont pas des éléments de passif de MGL et sont assujettis aux risques de placement, y compris des retards possibles de rachat et la perte de bénéfices et des capitaux propres investis. Ni MPT, MPML ni aucune autre entité

de MGL ne garantissent le rendement de MPT, les distributions par MPT ou le remboursement de capital par MPT.

MPML, à titre de Gestionnaire du Fonds, est admissible à certains honoraires (se reporter à « Opérations connexes »). MGL et ses sociétés apparentées, ainsi que leurs dirigeants et administrateurs, peuvent détenir de temps à autre des parts du Fonds.

Ce rapport annuel ne constitue en aucun cas une proposition ni une invitation à faire l'acquisition de ces titres. Il ne tient pas compte des objectifs de placement, de la situation financière ni des besoins particuliers de chaque investisseur. Avant d'effectuer un placement dans MPT, l'investisseur actuel ou éventuel doit évaluer si un tel placement convient à ses propres besoins et objectifs de placement, ainsi qu'à sa situation financière, et consulter au besoin un conseiller en placements.

www.macquarie.com/mpt



Sources Mixtes

Groupe de produits issu de forêts bien
gérées et d'autres sources contrôlées.
www.fsc.org Cert no. XXX-XXX-000
© 1996 Forest Stewardship Council

Pourquoi investir dans MPT?

- ▶ Nos infrastructures génèrent des liquidités à long terme liées à des paramètres de croissance économique, offrant aux investisseurs une certaine protection contre l'inflation
- ▶ Par rapport à l'économie et aux cycles du marché, le profil de MPT comporte des risques relativement faibles
- ▶ Notre flexibilité et notre posture financière nous permettent de diversifier et d'accroître la valeur de notre portefeuille